

**FAIRE AVANCER
LE MANITOBA
BUDGET 2020**

**BUDGET ET DOCUMENTS
BUDGÉTAIRES**



BUDGET DU MANITOBA 2020

Le présent document est publié sur Internet à l'adresse suivante :

www.gov.mb.ca/finance/index.fr.html

Les renseignements accessibles à ce site comprennent les suivants :

- Discours du Budget 2020 du Manitoba
- Budget 2020
- Documents budgétaires
 - Budget sommaire et mises à jour financières 2020-2021
 - Examen et perspectives économiques
 - Mesures fiscales et tarifaires
 - Accords fiscaux
 - Stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté
- Résultats financièrement responsables et stratégie de croissance économique
- Budget des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021
- Rapports financiers
- Points saillants de l'économie du Manitoba
- Statistiques économiques
- Renseignements aux investisseurs

Disponible en d'autres formats, sur demande.

This document is available on the Internet at:

www.gov.mb.ca/finance

- The 2020 Manitoba Budget Address
- Budget 2020
- Estimates of Expenditure for the Fiscal Year Ending March 31, 2021
- Financial Reports

Available in alternate formats upon request.

BUDGET DU MANITOBA 2020

BUDGET SOMMAIRE ET MISES À JOUR FINANCIÈRES 2020-2021	1
EXAMEN ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES	17
MESURES FISCALES ET TARIFAIRES	40
ACCORDS FISCAUX	53
STRATÉGIE MANITOBAINE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ	67

**BUDGET SOMMAIRE ET MISES À JOUR FINANCIÈRES
2020-2021**

INTRODUCTION

Le Budget sommaire donne un aperçu du plan financier du périmètre comptable du gouvernement du Manitoba. Ce dernier comprend les services du gouvernement généralement associés à l'Assemblée législative (crédits votés et législatifs et dépenses non votées) et aux entreprises publiques (comme Hydro-Manitoba et la Société d'assurance publique du Manitoba), ainsi que d'autres entités comptables qui sont contrôlées indirectement par le gouvernement du Manitoba, comme les offices de la santé, les établissements d'enseignement postsecondaire et les divisions scolaires. Dans le Budget sommaire, les crédits votés, les crédits législatifs et les dépenses non votées sont consolidés avec les projections de haut niveau des autres entités comptables et des entreprises publiques, conformément aux normes établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Le Budget sommaire respecte pleinement les principes comptables généralement reconnus.

Détails du budget sommaire

pour l'exercice se terminant le 31 mars

	<u>Budget de 2020-2021</u>	<u>Prévisions de 2019-2020*</u>	<u>Budget de 2019-2020</u>
	(en millions de dollars)		
Recettes	17 737	17 273	17 025
Dépenses	<u>17 957</u>	<u>17 598</u>	<u>17 385</u>
Recettes (pertes) nettes	<u>(220)</u>	<u>(325)</u>	<u>(360)</u>

*La ventilation détaillée des prévisions de 2019-2020 se trouve dans le rapport du troisième trimestre, publié le 3 mars 2020.

Détails du budget sommaire

pour l'exercice se terminant le 31 mars

	<u>Budget de 2020-2021</u>	<u>Budget de 2019-2020</u>
	(en millions de dollars)	
Recettes		
Impôts	4 621	4 250
Taxe sur les ventes au détail	2 021	2 293
Impôt foncier pour l'éducation	887	878
Autres taxes et impôts	1 615	1 379
Droits de scolarité	389	364
Droits et autres recettes	1 969	1 907
Transferts fédéraux	5 136	4 815
Recettes nettes des entreprises publiques	747	806
Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets	352	333
Total des recettes	<u>17 737</u>	<u>17 025</u>
Dépenses		
Assemblée législative	50	51
Conseil exécutif	4	4
Agriculture et Développement des ressources	429	421
Services centralisés	212	200
Commission de la fonction publique	25	24
Conservation et Climat	212	148
Services de la Couronne	2	1
Développement économique et Formation	1 707	1 680
Éducation	3 003	2 945
Familles	2 161	2 168
Finances	111	105
Santé, Aînés et Vie active	6 819	6 662
Relations avec les Autochtones et le Nord	33	35
Infrastructure	494	461
Justice	700	698
Relations avec les municipalités	386	386
Sport, Culture et Patrimoine	116	114
Crédits d'autorisation	391	245
Urgences diverses et autres crédits	101	44
Service de la dette	1 001	1 088
Total des dépenses	<u>17 957</u>	<u>17 480</u>
Ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice	-	(95)
Recettes (pertes) nettes	<u>(220)</u>	<u>(360)</u>

REMARQUES :

- Le Budget de 2019-2020 a été retraité afin d'être conforme à la présentation du Budget de 2020-2021.
- Les données ne correspondent pas nécessairement aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

BUDGET SOMMAIRE 2020-2021

Recettes

Nous prévoyons une forte croissance des recettes en 2020-2021, avec une augmentation prévue de 712 millions de dollars, ou de 4,2 % par rapport au Budget de 2019-2020.

Les recettes provenant des impôts devraient croître de 371 millions de dollars, grâce à une hausse de 238 millions de dollars provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et à une hausse de 133 millions de dollars provenant de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. La hausse des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers reflète la croissance modérée du revenu personnel issu de l'emploi, des gains en capital et des dividendes, alors que la hausse des recettes provenant de l'impôt sur les bénéfices des sociétés est conforme aux prévisions nationales.

Les recettes provenant de la taxe sur les ventes au détail devraient baisser de 272 millions de dollars, principalement en raison de la diminution du taux de 1 % qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2020.

Les impôts fonciers pour l'éducation imposés principalement par les divisions scolaires devraient augmenter de neuf millions de dollars.

Les autres impôts et taxes devraient augmenter de 236 millions de dollars, principalement en raison de la mise en place de l'écoprélèvement équivalent à 25 \$ la tonne d'émissions de gaz à effet de serre, à compter du 1^{er} juillet 2020.

Les droits de scolarité imposés par les universités et les collèges du Manitoba devraient augmenter de 25 millions de dollars alors que les droits et autres recettes devraient connaître une augmentation de 62 millions de dollars, principalement en raison de la première année d'exploitation de la Société pour l'efficacité énergétique (contrebalancée par une hausse des dépenses).

Les transferts fédéraux devraient augmenter de 32 millions de dollars, soit 6,7 %, y compris une

hausse de la péréquation de 255 millions de dollars, soit 11,3 %. En pourcentage de nos recettes, la péréquation s'approche maintenant des normes antérieures.

Les recettes nettes des entreprises publiques devraient baisser de 59 millions de dollars, principalement en raison des prévisions des baisses de revenus pour Hydro-Manitoba et la Société d'assurance publique du Manitoba.

Dépenses

Les dépenses en 2020-2021 devraient augmenter de 477 millions de dollars, ce qui représente 2,7 % de plus qu'en 2019-2020.

Les principaux changements comprennent une hausse prévue de 2,4 % des dépenses liées à la santé, aux aînés et à la vie active, reflétant les ajustements des coûts de fonctionnement dans les offices régionaux de la santé; un fonds de réserve de 40 millions de dollars pour la transformation du système de santé; et une somme de dix millions de dollars pour la réduction des temps d'attente pour les interventions médicales prioritaires, y compris les opérations de la cataracte et les remplacements des articulations (hanches et genoux).

Une hausse de 64 millions de dollars est prévue pour les dépenses liées à la conservation et au climat, puisque l'exercice 2020-2021 sera la première année d'exploitation de la Société pour l'efficacité énergétique (contrebalancée par une hausse des revenus).

Les dépenses liées à l'éducation devraient connaître une hausse de 58 millions de dollars, principalement en raison des augmentations des coûts dans les divisions scolaires et d'une hausse des dépenses de retraite.

Les dépenses liées aux familles devraient sommairement baisser de sept millions de dollars, malgré une hausse de 19 millions de dollars des crédits votés du ministère. Les dépenses au sein de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba – une société d'État – ont diminué d'un exercice à l'autre à la suite du transfert de certains stocks de logements au secteur sans but lucratif.

Les dépenses liées à l'infrastructure devraient grimper de 33 millions de dollars en raison de la hausse des coûts d'amortissement, qui est principalement liée au réseau routier de la province.

Le budget pour les crédits d'autorisation a augmenté de 146 millions de dollars, principalement pour assumer les dépenses ponctuelles liées au transfert de certains actifs du gouvernement et pour assainir les fonds spéciaux du gouvernement.

Les dépenses budgétaires pour les Urgences diverses et autres crédits ont augmenté de 57 millions de dollars en vue de la préparation aux inondations, aux feux de forêt et aux autres situations d'urgence.

Les frais de service de la dette devraient diminuer de 87 millions de dollars en raison de la baisse des taux d'intérêt.

Ressources non utilisées

Dans le Budget de 2020-2021, nous cessons complètement d'utiliser le terme « ressources non utilisées », mettant fin à cette technique budgétaire inopportune consistant à s'en remettre à l'« espoir » pour atteindre nos cibles budgétaires.

Budget sommaire des recettes

pour l'exercice se terminant le 31 mars

	<u>Budget de 2020-2021</u>	<u>Budget de 2019-2020</u>
	(en millions de dollars)	
Impôts		
Impôt sur le revenu des particuliers	3 982	3 744
Impôt sur les bénéfices des sociétés	639	506
Sous-total – Impôts	<u>4 621</u>	<u>4 250</u>
Taxe sur les ventes au détail	2 021	2 293
Impôt foncier pour l'éducation	887	878
Autres taxes et impôts		
Écoprélèvement	218	–
Impôts divers sur les sociétés	335	329
Taxes sur les carburants	354	349
Taxe sur les transferts fonciers	98	91
Impôt destiné à l'enseignement et aux services de santé	399	381
Taxe sur le tabac	199	217
Autres taxes et impôts	12	12
Sous-total – Autres taxes et impôts	<u>1 615</u>	<u>1 379</u>
Droits de scolarité	389	364
Droits et autres recettes		
Amendes et frais et autres frais de justice	48	57
Minéraux et pétrole	14	14
Permis et droits – Automobiles et transports routiers	186	191
Parcs – Foresterie et conservation (autres droits)	24	24
Loyer de l'énergie hydraulique	122	107
Frais de service et frais divers	1 575	1 514
Sous-total – Droits et autres recettes	<u>1 969</u>	<u>1 907</u>
Transferts fédéraux		
Péréquation	2 510	2 255
Transfert canadien en matière de santé	1 521	1 474
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	546	533
Coûts partagés et autres transferts	559	553
Sous-total – Transferts fédéraux	<u>5 136</u>	<u>4 815</u>
Recettes nettes		
des entreprises publiques		
Société manitobaine des alcools et des loteries	650	630
Société d'assurance-dépôts du Manitoba	27	25
Régie de l'hydro-électricité du Manitoba	47	121
Société d'assurance publique du Manitoba	48	80
Réserve pour éventualités	(25)	(50)
Sous-total – Recettes nettes des entreprises publiques	<u>747</u>	<u>806</u>
Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets	352	333
Total des recettes	<u><u>17 737</u></u>	<u><u>17 025</u></u>

Budget sommaire des dépenses

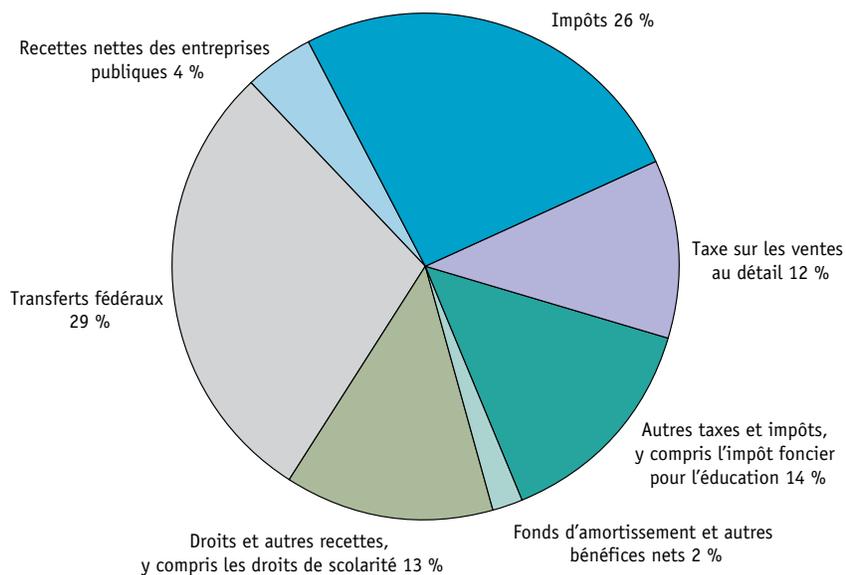
pour l'exercice se terminant le 31 mars

	Budget de 2020-2021	Budget de 2019-2020
	(en millions de dollars)	
Assemblée législative	50	51
Conseil exécutif	4	4
Agriculture et Développement des ressources	429	421
Services centralisés	212	200
Commission de la fonction publique	25	24
Conservation et Climat	212	148
Services de la Couronne	2	1
Développement économique et Formation	1 707	1 680
Éducation	3 003	2 945
Familles	2 161	2 168
Finances	111	105
Santé, Aînés et Vie active	6 819	6 662
Relations avec les Autochtones et le Nord	33	35
Infrastructure	494	461
Justice	700	698
Relations avec les municipalités	386	386
Sport, Culture et Patrimoine	116	114
Crédits d'autorisation	391	245
Urgences diverses et autres crédits	101	44
Service de la dette*	1 001	1 088
Total des dépenses	17 957	17 480

*Les frais de service de la dette d'Hydro-Manitoba devraient atteindre 869 millions de dollars en 2020-2021, un montant déjà inscrit au budget d'Hydro-Manitoba, qui prévoit des recettes nettes de 47 millions de dollars.

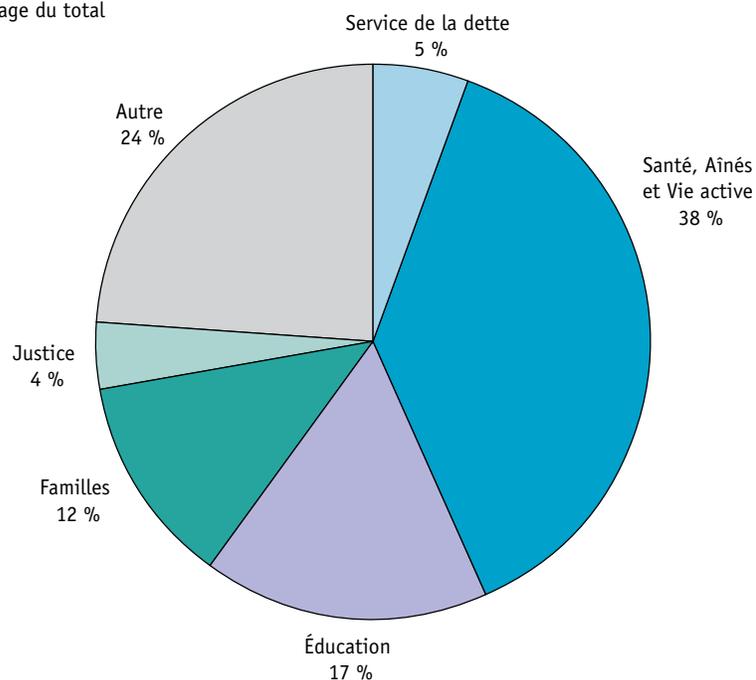
Recettes en 2020-2021

Pourcentage du total



Dépenses en 2020-2021

Pourcentage du total



ENTITÉS INCLUSES DANS LE BUDGET SOMMAIRE

Assemblée législative

Conseil exécutif

Agriculture et Développement des ressources

Centre de développement de produits alimentaires
Société des services agricoles du Manitoba
Manitoba Potash Corporation

Services centralisés

Leaf Rapids Town Properties Ltd
Réseaux informatiques en apprentissage et en
recherche pédagogique du Manitoba
Organisme chargé de la distribution du matériel
Organisme de gestion des véhicules
gouvernementaux et de l'équipement lourd

Commission de la fonction publique

Conservation et Climat

Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba
Corporation manitobaine de gestion des
déchets dangereux

Services de la Couronne

Développement économique et Formation

Collège communautaire Assiniboine
Université de Brandon
Fonds de développement économique local
Office des prêts et de garantie de prêts aux coopératives
Economic Development Winnipeg Inc.*
Fondation commémorative Helen Betty Osborne
Société de développement du Manitoba
Manitoba Opportunities Fund Ltd.
Collège Red River
Recherche Manitoba

Voyage Manitoba
Université de Saint-Boniface
Collège universitaire du Nord
Université du Manitoba
Université de Winnipeg

Éducation

Centre de ressources d'apprentissage du Manitoba
Divisions scolaires publiques

Familles

Régie générale des services à l'enfant et à la famille
Société d'habitation et de rénovation du Manitoba

Finances

Entreprenariat Manitoba
Conseil des services funéraires du Manitoba
Conseil d'assurance du Manitoba
Office des services financiers du Manitoba
Office de financement des organismes de service spécial
Tuteur et curateur public du Manitoba
Bureau de l'état civil
Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Santé, Aînés et Vie active

Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances
Action cancer Manitoba
Régime d'assurance-maladie du Manitoba
Foyers de soins personnels sans but lucratif et
organismes de santé communautaire
Offices régionaux de la santé
(y compris les organismes qui en relèvent)
Office régional de la santé d'Entre-les-Lacs et de l'Est
Office régional de la santé du Nord
Santé de Prairie Mountain
Southern Health–Santé Sud
Office régional de la santé de Winnipeg
Rehabilitation Centre for Children Inc.
Soins communs Inc. Saint-Amant Inc.

REMARQUE :

* Economic Development Winnipeg Inc. est un partenariat gouvernemental.

Relations avec les Autochtones et le Nord

Justice

Aide juridique Manitoba
Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba
Commission hippique du Manitoba
Commission de réforme du droit du Manitoba

Relations avec les municipalités

Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba
Corporation de développement du nord de l'avenue Portage**

Sport, Culture et Patrimoine

Centre culturel franco-manitobain
Conseil des Arts du Manitoba
Commission des sports de combat du Manitoba
Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore
Sport Manitoba Inc.

Entreprises publiques

Société d'assurance-dépôts du Manitoba
Régie de l'hydro-électricité du Manitoba
Société manitobaine des alcools et des loteries
Société d'assurance publique du Manitoba

Fonds spéciaux, ne relevant pas d'un ministère

Compte de stabilisation des revenus

Entités cessant d'être des entités comptables distinctes en 2020-2021

Fonds de réserve pour l'abandon
Fonds de revitalisation urbaine
Fonds de la Loi sur les machines et le matériel agricoles
Fonds de littératie financière
Fonds de mise en valeur du poisson et de la faune
Fonds d'indemnisation des titres fonciers
Société du Centre du centenaire du Manitoba
Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba
Fonds d'amélioration de la productivité de l'industrie du transport routier au Manitoba
Caisse de soutien aux localités minières
Fonds de réserve de remise en état des mines
Bureau du commissaire aux incendies
Commission des finances des écoles publiques
Fonds de réserve de remise en état des carrières
Fonds des bourses d'études vétérinaires
Fonds d'aide aux victimes
Fonds d'aide à la réduction du volume et au recyclage des déchets
Fonds pour l'éducation du public sur la sécurité et la santé au travail

REMARQUE :

** La Corporation de développement du nord de l'avenue Portage est un partenariat commercial public.

MISES À JOUR FINANCIÈRES

Dettes nettes sommaires

Évolution de la dette nette sommaire

(en millions de dollars)

Dettes nettes sommaires 2019-2020 (prévision)	25 667
Investissement net dans les immobilisations corporelles	549
Plus : Perte (bénéfice) prévu(e) pour l'année	220
Évolution de la dette nette	<u>769</u>
Dettes nettes sommaires 2020-2021 (budget)	<u><u>26 436</u></u>

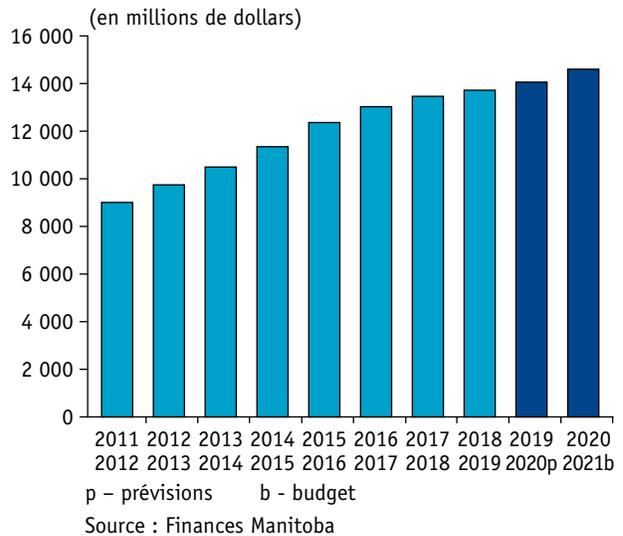
La dette nette est un important indicateur de la situation financière d'un gouvernement, car elle met en évidence le caractère abordable des futurs services gouvernementaux. La dette nette sommaire est la différence entre le total des passifs du périmètre comptable du gouvernement et ses actifs financiers. Elle reflète le passif résiduel qui doit être financé par les recettes futures. Par conséquent, il est important de mesurer l'évolution de la dette nette par rapport à la croissance économique, laquelle est représentée par le PIB nominal.

Dans le Budget de 2020, il est prévu que le rapport dette nette-PIB sera de 34,2 %.

Investissements en immobilisations

Les investissements en immobilisations demeurent une priorité à l'échelle du gouvernement. Un investissement effectué pour construire ou améliorer des immobilisations représente un avantage pour les Manitobains et permet d'assurer les services dont ils auront besoin dans l'avenir. On entend par immobilisations corporelles les biens dont la durée de vie utile dépasse une année et qui sont acquis, construits ou développés, et conservés pour être utilisés et non revendus. L'investissement net en immobilisations corporelles devrait dépasser 14,7 milliards de dollars au 31 mars 2021.

Immobilisations corporelles — Valeur comptable nette 2011-2012 à 2020-2021b



Immobilisations corporelles — Valeur comptable nette

Projection au 31 mars

	<u>Budget de 2020-2021</u>	<u>Prévisions de 2019-2020</u>
	(en millions de dollars)	
Coûts liés aux immobilisations		
Début de l'exercice	25 053	23 984
Ajouts	1 338	1 069
Fin de l'exercice	<u>26 391</u>	<u>25 053</u>
Amortissements cumulés		
Début de l'exercice	10 853	10 127
Amortissement	789	726
Fin de l'exercice	<u>11 642</u>	<u>10 853</u>
Valeur comptable nette	<u>14 749</u>	<u>14 200</u>

Besoins d'emprunt

Selon les prévisions, les besoins d'emprunt du Manitoba à l'égard aussi bien des emprunts généraux que des emprunts autosuffisants s'élèvent à 5,6 milliards de dollars en 2020-2021, dont 3,7 milliards de dollars requis à des fins de refinancement. Les nouveaux besoins en espèces, déduction faite du montant estimé des remboursements, s'élèvent à 1,9 milliard de dollars. Ils comprennent des emprunts pour les besoins généraux du gouvernement et les investissements en immobilisations des ministères et de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba. À ce jour, un financement d'environ 476 millions de dollars pour 2020-2021 a été achevé.

Besoins d'emprunt pour 2020-2021

	<u>Refinancement</u>	<u>Nouveaux besoins de trésorerie</u>	<u>Montant estimé des remboursements</u>	<u>Remboursements d'emprunts bruts</u>	<u>Préfinancement</u>	<u>Besoins d'emprunt</u>
(en millions de dollars)						
Entreprises publiques						
Régie de l'hydro-électricité du Manitoba	1 529	1 100	–	2 629	–	2 629
Société manitobaine des alcools et des loteries	60	60	48	72	–	72
Sous-total	<u>1 589</u>	<u>1 160</u>	<u>48</u>	<u>2 701</u>	<u>–</u>	<u>2 701</u>
Autres emprunts						
Emprunts de type général	1 442	92	–	1 534	96	1 438
Actifs d'investissement en immobilisation	355	732	318	769	280	489
Établissements de santé	100	150	123	127	100	27
Autres sociétés d'État et organisations	110	442	276	276	–	276
Divisions scolaires publiques	–	160	17	143	–	143
Régime de retraite de la fonction publique	100	–	–	100	–	100
Sous-total	<u>2 107</u>	<u>1 576</u>	<u>734</u>	<u>2 949</u>	<u>476</u>	<u>2 473</u>
Total des besoins d'emprunt	<u>3 696</u>	<u>2 736</u>	<u>782</u>	<u>5 650</u>	<u>476</u>	<u>5 174</u>

REMARQUE :

- Les données ne correspondent pas nécessairement aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

Fonds spéciaux

Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Les conditions de fiducie des sommes contenues dans le Fonds d'amortissement des régimes de retraite limitent irrévocablement celles-ci aux besoins des régimes de retraite. Les revenus nets de placement de l'actif des régimes de retraite comprennent le rendement projeté durant l'exercice ainsi que les rajustements à la valeur axée sur la valeur marchande. Les fluctuations du marché touchant l'actif des régimes de retraite ne sont pas comptabilisées durant l'exercice au cours duquel elles se produisent, mais sur la durée de service moyenne restante de l'employé.

Le solde du fonds devrait atteindre 5 036 millions de dollars d'ici la fin de l'exercice 2020-2021.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Projection au 31 mars

	<u>2020-2021</u>	<u>2019-2020</u>
	(en millions de dollars)	
Début de l'exercice	<u>4 931</u>	<u>4 737</u>
Contributions et recettes		
Revenus nets de placement	288	331
Ministères et sociétés d'État	<u>228</u>	<u>268</u>
	<u>516</u>	<u>599</u>
Transferts		
Paiements à la Caisse de retraite des enseignants et à la Caisse de retraite de la fonction publique	<u>(411)</u>	<u>(405)</u>
Fin de l'exercice	<u><u>5 036</u></u>	<u><u>4 931</u></u>

Compte de stabilisation des revenus

Le Compte de stabilisation des revenus, aussi appelé le fonds de réserve en cas d'imprévu, devrait avoir un solde de 872 millions de dollars au 31 mars 2021, après un transfert combiné total de 300 millions de dollars en 2019-2020 et en 2020-2021. Ces transferts permettront de reconstituer l'épargne de la Province au plus haut niveau et entraînent un financement complet du compte.

Statistiques financières sommaires du Manitoba

	Budget de 2020-2021	Prévisions de 2019-2020	Chiffres réels de 2018-2019	Chiffres réels de 2017-2018	Chiffres réels de 2016-2017	Chiffres réels de 2015-2016
	(en millions de dollars)					
Recettes						
Impôts	4 621	4 356	4 234	3 985	3 958	3 777
Autres taxes et impôts	4 523	4 511	4 685	4 588	4 396	4 250
Droits et autres recettes	2 358	2 326	2 318	2 364	2 329	2 226
Transferts fédéraux	5 136	4 841	4 521	4 200	4 128	3 820
Recettes nettes des entreprises publiques	747	863	919	758	589	618
Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets	352	376	298	257	227	225
Total des recettes	17 737	17 273	16 975	16 152	15 627	14 916
Dépenses (excluant les frais de service de la dette)	16 956	16 575	16 138	15 894	15 486	14 993
Service de la dette	1 001	1 023	1 000	952	930	855
Dépenses	17 957	17 598	17 138	16 846	16 416	15 848
Recettes (pertes) nettes	(220)	(325)	(163)	(694)	(789)	(932)
Immobilisations corporelles						
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 338)	(1 069)	(1 019)	(1 123)	(1 417)	(1 702)
Amortissement d'immobilisations corporelles	789	726	734	713	680	624
Aliénation d'immobilisations corporelles	-	-	39	48	48	53
Sous-total	(549)	(343)	(246)	(362)	(689)	(1 025)
Autres actifs non financiers						
Diminution (augmentation) des stocks	-	-	3	3	(1)	(17)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	-	-	(8)	(2)	1	(1)
Sous-total	-	-	(5)	1	-	(18)
Autres éléments du résultat étendu (perte)	-	-	(225)	(14)	120	(43)
(Augmentation) de la dette nette	(769)	(668)	(639)	(1 069)	(1 358)	(2 018)
Dette nette sommaire exprimée, début de l'exercice	(25 667)	(24 999)	(24 345)	(23 276)	(21 918)	(19 900)
Changement dans les conventions comptables (appliqué rétroactivement sans retraitement)	-	-	(15)	-	-	-
Dette nette sommaire	(26 436)	(25 667)	(24 999)	(24 345)	(23 276)	(21 918)

REMARQUE :

- Les données ne correspondent pas nécessairement aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

Statistiques financières sommaires du Manitoba

	Budget de 2020-2021	Prévisions de 2019-2020	Chiffres réels de 2018-2019	Chiffres réels de 2017-2018	Chiffres réels de 2016-2017	Chiffres réels de 2015-2016
	(variation en %)					
Variation annuelle						
Impôts	6.1	2.9	6.2	0.7	4.8	2.7
Autres taxes et impôts	0.3	(3.7)	2.1	4.4	3.4	3.6
Droits et autres recettes	1.4	0.3	(1.9)	1.5	4.6	2.9
Transferts fédéraux	6.1	7.1	7.6	1.7	8.1	0.3
Total des recettes	2.7	1.8	5.1	3.4	4.8	0.8
Service de la dette	(2.2)	2.3	5.0	2.4	8.8	1.7
Total des dépenses	2.0	2.7	1.7	2.6	3.6	3.3
Dette nette sommaire	3.0	2.7	2.7	4.6	6.2	10.1
	(en %)					
Pourcentage du PIB						
Impôts	6.0	5.8	5.8	5.6	5.9	5.7
Autres taxes et impôts	5.8	6.0	6.4	6.5	6.5	6.4
Droits et autres recettes	3.0	3.1	3.2	3.3	3.5	3.4
Transferts fédéraux	6.6	6.5	6.2	5.9	6.1	5.8
Total des recettes	22.9	23.1	23.4	22.7	23.2	22.6
Service de la dette	1.3	1.4	1.4	1.3	1.4	1.3
Total des dépenses	23.2	23.5	23.6	23.7	24.4	24.0
Dette nette sommaire	(34.2)	(34.3)	(34.4)	(34.2)	(34.6)	(33.2)
	(en dollars)					
Pourcentage des recettes						
Impôts	26.1	25.2	24.9	24.7	25.3	25.3
Autres taxes et impôts	25.5	26.1	27.6	28.4	28.1	28.5
Droits et autres recettes	13.3	13.5	13.7	14.6	14.9	14.9
Transferts fédéraux	29.0	28.0	26.6	26.0	26.4	25.6
Recettes nettes des entreprises publiques	4.2	5.0	5.4	4.7	3.8	4.1
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets	2.0	2.2	1.8	1.6	1.5	1.5
Service de la dette	5.6	5.9	5.9	5.9	6.0	5.7
	(en dollars)					
Dollars par habitant						
Total des recettes	12 808	12 613	12 542	12 099	11 892	11 543
Total des dépenses	12 967	12 850	12 663	12 619	12 492	12 264
Service de la dette	723	747	739	713	708	662
Dette nette sommaire	(19 090)	(18 742)	(18 471)	(18 236)	(17 713)	(16 962)
	(en dollars)					
Postes pour mémoire						
Population (en milliers) *	1 384.8	1 369.5	1 353.4	1 335.0	1 314.1	1 292.2
PIB (valeur de marché)	77 343	74 872	72 688	71 122	67 298	65 943

* Population officielle au 1^{er} juillet

Source : Finances Manitoba

EXAMEN ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

EXAMEN ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

POINTS SAILLANTS DE L'ÉCONOMIE DU MANITOBA	19
APERÇU ET PERSPECTIVES.....	20
ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE DU MANITOBA	24
Population	25
Marché du travail	27
Dépenses en immobilisations au Manitoba provenant de diverses sources	28
Investissements publics et privés en immobilisations dans les structures, le matériel, les réparations et les rénovations par industrie	30
Recettes de ventes provenant de sources industrielles.....	31
Recettes et production agricoles.....	33
Production minière et pétrolière	34
Commerce international de marchandises	35
ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE	36
ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE CANADIENNE	37

POINTS SAILLANTS DE L'ÉCONOMIE DU MANITOBA

L'économie provinciale du Manitoba est la plus stable au Canada avec une base diversifiée au sein de laquelle une forte croissance dans un secteur peut compenser des difficultés rencontrées par d'autres secteurs.

La croissance économique est soutenue par la troisième hausse de population en importance du Canada depuis 2014, hausse en partie attribuable au programme Candidats du Manitoba très reconnu, qui attire des travailleurs spécialisés et des entrepreneurs de l'étranger.

La demande en travailleurs spécialisés contribue à maintenir le taux de chômage parmi les plus bas au pays, ce qui offre aux nouveaux Canadiens des possibilités d'emploi de qualité.

En fait, depuis 2016, près de 19 000 emplois ont été créés dans le secteur privé.

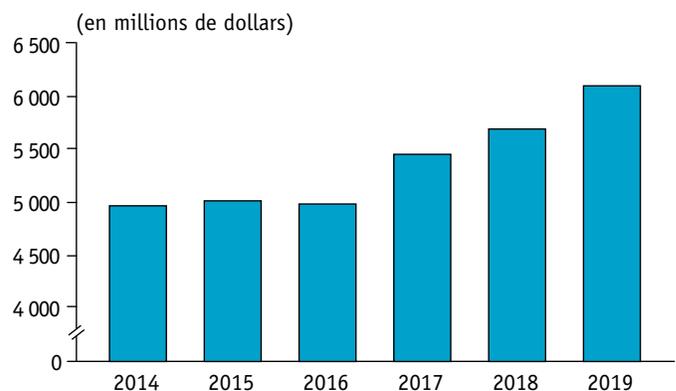
La confiance des entreprises est démontrée par l'augmentation des dépenses en immobilisations du secteur privé dans un certain nombre de secteurs :

- Hausse de l'investissement dans les immeubles commerciaux de 15,0 % en 2019.
- Hausse de l'investissement dans les immeubles industriels de 5,9 % en 2019.
- Hausse des dépenses en immobilisations dans la fabrication de plus de 50,0 % en 2018, le taux le plus élevé dans l'ensemble des provinces.
- Hausse annuelle des dépenses en immobilisations dans les immeubles résidentiels et non résidentiels de plus de 1 milliard de dollars depuis 2016.
- Ajout de 21 823 nouveaux logements au cours des trois dernières années, le meilleur total sur trois ans depuis 1987.
- Ajout de 12 728 nouveaux logements multiples au cours des trois dernières années, le meilleur total sur trois ans depuis 1979.

En dépit d'incertitudes commerciales avec les États-Unis, les exportations ont augmenté de 34 % au cours des deux dernières années, ce qui classe le Manitoba au deuxième rang parmi les provinces.

- **L'augmentation record du nombre de candidats provinciaux élève l'immigration totale à près de 19 000 personnes.**
- **Les investissements en immobilisations dans les immeubles résidentiels et non résidentiels dépassent 6 milliards de dollars en 2019, ce qui constitue un nouveau record.**
- **Les investissements en immobilisations dans la fabrication ont augmenté de 123 %, soit 626 millions de dollars, depuis 2016, donnant lieu à un chiffre record de 1,1 milliard de dollars en 2019.**
- **Le nombre total d'employés a augmenté de 19 800 travailleurs depuis 2016.**
- **Le secteur privé a créé 18 800 emplois depuis 2016.**
- **Un total de plus de 3 milliards de dollars en exportations aux États-Unis a été enregistré au cours des deux dernières années, ce qui constitue la hausse sur deux ans la plus importante au Manitoba.**

Investissement total dans les immeubles résidentiels et non résidentiels 2014–2019



Sources : Statistique Canada et Finances Manitoba

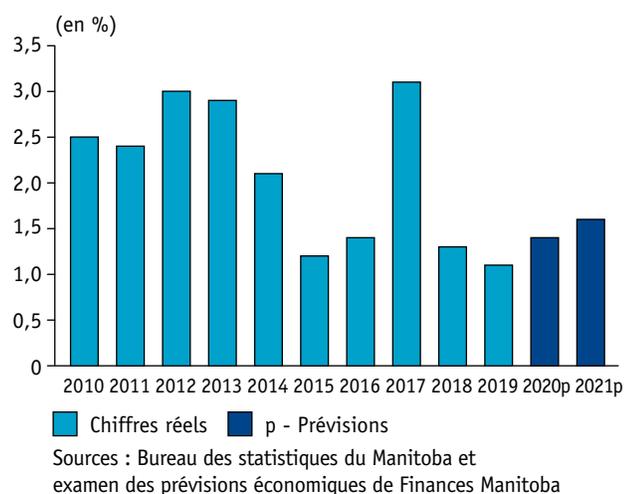
APERÇU ET PERSPECTIVES

Nous observons des signes indiquant que le ralentissement économique mondial, notamment dans le secteur de la fabrication et le commerce, est dans le creux de la vague et que l'activité économique globale commence à reprendre.

Les modifications fiscales, notamment la réduction du taux de taxe sur les ventes au détail et des prolongations sur plusieurs crédits d'impôt, devraient encourager l'investissement commercial au Manitoba.

De plus, le renforcement de la croissance au Canada devrait favoriser les exportations interprovinciales, tandis que le dynamisme des ventes associé à la ratification de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) devrait permettre de maintenir un niveau record d'exportations aux États-Unis.

Croissance du PIB réel au Manitoba 2010-2021p



Le Manitoba compte certaines forces sous-jacentes qui soutiendront une croissance économique stable. La demande intérieure et la construction individuelle enregistrent leur meilleur taux depuis 37 ans, lequel est soutenu par une forte croissance démographique. Les entreprises augmentent rapidement leurs investissements dans les propriétés générant des revenus locatifs dans l'ensemble de la province.

Les estimations initiales du Bureau des statistiques du Manitoba indiquent une croissance du PIB réel de 1,1 % en 2019, après une hausse de 1,3 % en 2018. Les perspectives de l'examen des prévisions économiques de Finances Manitoba indiquent une croissance de 1,3 % du PIB réel en 2020, lequel augmentera jusqu'à 1,5 % en 2021. Le PIB nominal devrait augmenter de 3,3 % en 2020 et de 3,4 % en 2021.

Coup d'œil sur le Manitoba

	2019	2020p	2021p
	(variation en pourcentage, sauf indication contraire)		
Produit intérieur brut			
Réal	1,1	1,3	1,5
Nominal	3,0	3,3	3,4
Emploi	0,9	0,5	0,8
Taux de chômage (en %)	5,3	5,5	5,5
Indice des prix à la consommation	2,2	1,9	1,9
Population	1,2	1,1	1,1

Sources : Statistique Canada, Bureau des statistiques du Manitoba et examen des prévisions économiques de Finances Manitoba (2019-2021p)

En dépit des prévisions en matière d'amélioration de la croissance en 2020 et 2021, des risques demeurent. Des tarifs douaniers plus élevés, des interdictions d'importation directe sur certains produits de base, des prix des ressources bas, des modifications apportées aux politiques sur les taux d'intérêt ainsi que des incertitudes liées à la santé publique et aux événements liés au changement climatique, lesquels perturbent la circulation des personnes et le commerce, continueront de peser sur les conditions de demande globale et sur la croissance générale au Manitoba.

Ces dernières années, les prévisions économiques du Manitoba ont, en général, été optimistes. Au cours des quatre dernières années, la croissance du PIB réel s'est avérée inférieure aux prévisions budgétaires, ce qui augmente le risque de baisse des prévisions actuelles.

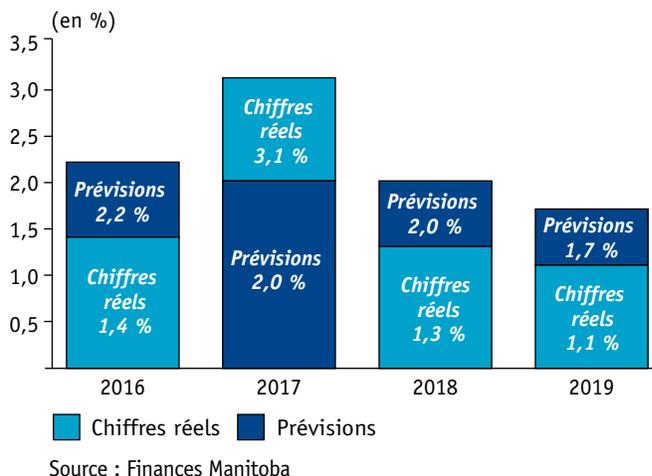
Cette évolution est reflétée dans la circulation à long terme de la croissance économique au Canada et au Manitoba.

La tendance de croissance annuelle moyenne sur 10 ans du Manitoba s'est avérée sensiblement plus positive que celle du Canada au cours des années suivant la Grande Récession, comme il est indiqué dans le graphique ci-dessous.

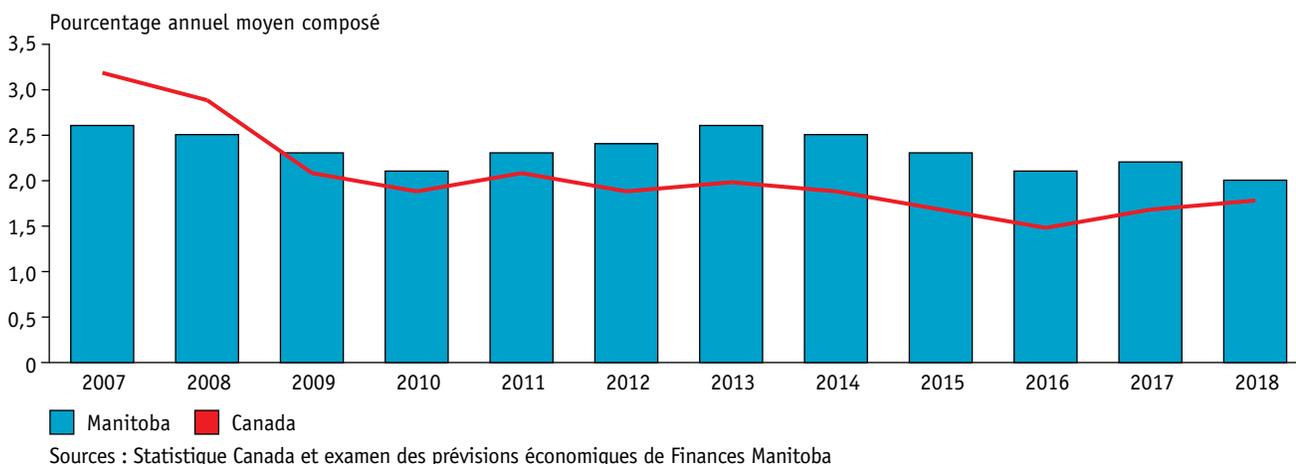
La croissance annuelle moyenne sur 10 ans au Canada a chuté de 3,2 % en 2007 à 1,8 % en 2018. Comparativement, la croissance du Manitoba a enregistré quant à elle une baisse plus modeste de 2,6 % à 2,0 % pour la même période.

Le gouvernement continuera de concentrer ses efforts sur le maintien de la croissance économique. Le Plan d'action pour la croissance économique est un pilier central dans un effort visant à attirer de nouveaux investissements, à accélérer l'acquisition de compétences, à accroître la main-d'œuvre et à élargir les marchés d'exportation du Manitoba.

Les prévisions économiques du Manitoba sont invariablement optimistes (comparaison des prévisions budgétaires et des chiffres réels)



Croissance annuelle moyenne sur 10 ans du PIB réel : Manitoba et Canada 2007–2018



OBJECTIF AMBITIEUX DE CRÉER 40 000 EMPLOIS AU COURS DES QUATRE PROCHAINES ANNÉES

Afin de soutenir et d'encourager les investissements et la création d'emplois dans le secteur privé, le gouvernement a proposé un plan ambitieux visant à créer 40 000 emplois durant les quatre prochaines années.

Selon une approche à l'échelle du Manitoba, les politiques de développement économique sont guidées par la contribution et la participation des intervenants jouant un rôle dans la croissance économique. Les ministères, en collaboration avec l'industrie, les associations sectorielles, les bureaux de développement régional, les administrations municipales, le secteur sans but lucratif et les établissements d'enseignement, recommandent de prendre des mesures à l'échelle du Manitoba afin d'attirer des entreprises dans la province et de soutenir la croissance et l'expansion des entreprises locales.

Le Bureau de développement économique travaille à la création de voies claires pour les investisseurs et les entrepreneurs en mettant l'accent sur le travail d'équipe, la coordination ainsi que la réduction du chevauchement et du fardeau administratif (en fait, plus de 80 000 obligations administratives ont déjà été éliminées).

Afin de moderniser les normes régissant les permis et les processus d'appels au Manitoba, le Plan de création d'emplois du Manitoba donne suite aux recommandations formulées dans l'examen de la planification, du zonage et de l'octroi de permis.

L'infrastructure stratégique, notamment les routes, les ponts, la prévention des inondations, les hôpitaux, les écoles, les universités et les collèges, recevra un investissement annuel de plus d'un milliard de dollars. Maintenu à un niveau viable, le financement de l'infrastructure stratégique en 2020-2021 est estimé à 1,8 milliard de dollars, soit plus que le financement annuel.

- ***Investissement de 2 milliards de dollars pour mettre au point des innovations dans les soins aux patients et réduire des temps d'attente***
- ***Construction de 20 nouvelles écoles au cours de la prochaine décennie***
- ***Plus de 107 millions de dollars en soutien municipal en 2019-2020***

Le nouveau Fonds de mise en valeur des ressources minières du Manitoba fera la promotion de nouveaux services et de nouvelles possibilités dans le secteur minier auprès des Premières Nations afin d'élaborer des ressources de façon collaborative.

Le Plan vert et climatique investira 25 millions de dollars dans un programme d'amélioration de l'efficacité énergétique pour les immeubles résidentiels et commerciaux existants. L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre du Manitoba de 135 000 tonnes sur trois ans, soit l'équivalent de 27 000 voitures de moins sur les routes.

En libérant les échanges commerciaux interprovinciaux et internationaux, le Manitoba a supprimé certaines de ses exceptions en vertu de l'Accord de libre-échange canadien. Le Manitoba soutient l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne ainsi que l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste.

Le programme Candidats du Manitoba a été renouvelé afin que nous nous adaptions aux besoins en évolution du marché du travail. Bien que le programme continue d'approuver des travailleurs spécialisés et des entrepreneurs qualifiés, il traite surtout les demandes des étudiants internationaux qui ont fait leurs études et leur formation au Manitoba.

Réduction du taux de la taxe sur les ventes au détail : La baisse d'un point de pourcentage du taux de taxe sur les ventes dans le présent budget, associée à la baisse d'un point de pourcentage introduite dans le budget de l'année dernière, permettra aux ménages et aux entreprises du Manitoba d'économiser plus de 650 millions de dollars par année.

Indexation du montant personnel de base, des taux et des tranches d'imposition sur le revenu des particuliers : 11 000 contribuables ont été exemptés d'impôt, et les économies annuelles ont augmenté, en commençant par 75 millions de dollars en 2020.

En 2019, le Manitoba a éliminé des impôts pour les petites entreprises ayant un revenu inférieur à 500 000 \$.

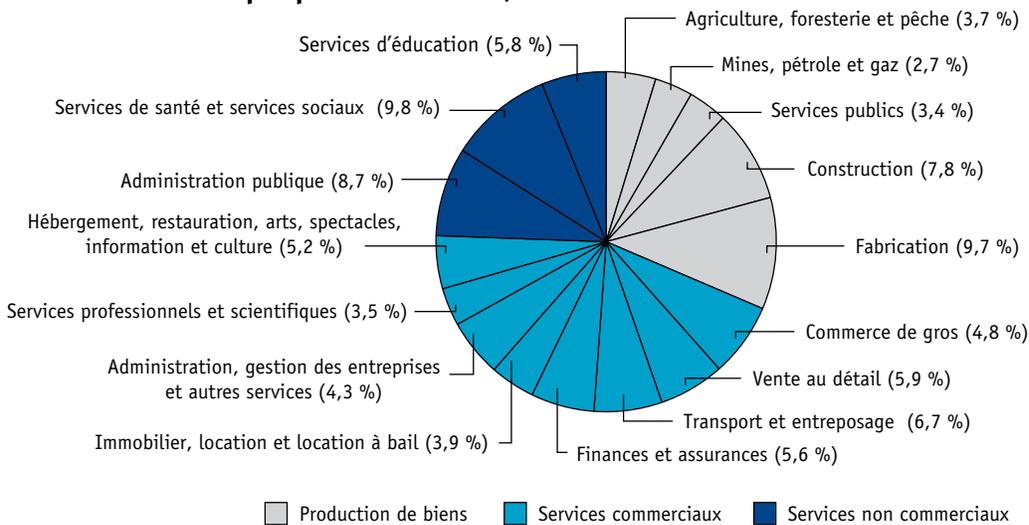
Les seuils d'impôt destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire ont augmenté, passant de 1,25 million de dollars à 1,5 million de dollars, et de 2,5 millions de dollars à 3 millions de dollars à compter du 1^{er} janvier 2021, permettant ainsi à environ 1 000 propriétaires de petites entreprises manitobaines d'économiser un total de 8,9 millions de dollars par année.

Une économie stable proposant des mesures incitatives concurrentielles stimule l'investissement au Manitoba. Les dépenses en immobilisations dans la fabrication se sont élevées à 1,1 milliard de dollars en 2019, une hausse par rapport aux 626 millions de dollars de 2016. La production cinématographique a fait un bond record de 270 millions de dollars en 2018-2019.

ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE DU MANITOBA

La diversité fait la force – La croissance économique est la deuxième en importance parmi toutes les provinces au cours des dix dernières années.

PIB du Manitoba par parts d'industrie, 2018



Source : Bureau des statistiques du Manitoba

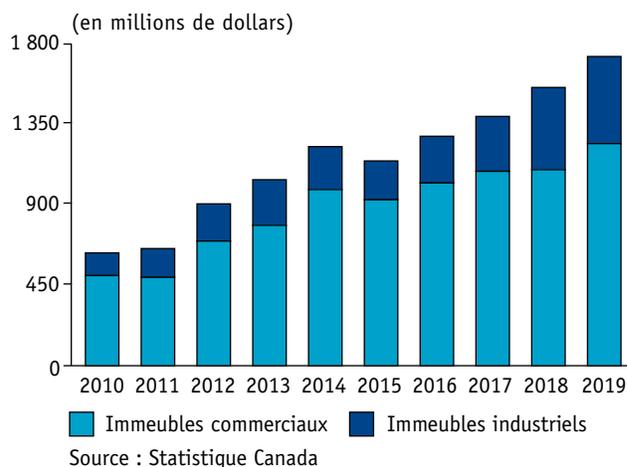
En dépit d'un niveau continu d'incertitude lié au marché économique et financier mondial, la province connaît une hausse de l'investissement dans les initiatives d'immobilisations commerciales, industrielles et résidentielles du secteur privé.

Voici certains des projets de grande et de moyenne envergure qui ont récemment été achevés, qui sont en cours ou qui ont été annoncés :

- Roquette construit la plus grande usine de transformation de pois au monde. L'usine prévoit le traitement de 125 000 tonnes de pois par année dès 2020. Roquette a signé une entente pluriannuelle pour l'approvisionnement en protéine de pois avec Beyond Meat.
- Merit Functional Foods, en collaboration avec Burcon NutraScience, construit une nouvelle usine de transformation de pois et de canola, qui devrait lancer sa production à l'automne 2020. Vers la fin de 2020, les entreprises établiront un partenariat avec Nestlé afin d'élaborer et de commercialiser les ingrédients de protéine végétale en mettant l'accent sur les substituts de viande et de produits laitiers.
- Ubisoft a ouvert un studio à Winnipeg pour travailler sur des jeux AAA.
- Paterson GlobalFoods construit une nouvelle usine de transformation de l'avoine.
- Certaines améliorations continueront d'être apportées à Koch Fertilizer Canada.
- The Edibles and Infusions Corporation s'est associée à AgraFlora pour devenir l'une des plus grandes usines de fabrication de produits comestibles au cannabis en Amérique du Nord.
- Simplot fait plus que doubler sa capacité de transformation pour les frites surgelées et les pommes de terre.

- McCain Foods modernise ses usines de transformation des pommes de terre à Carberry et à Portage-la-Prairie.
- Le Canadien National (CN) améliore la sécurité et l'efficacité de son réseau au Manitoba.
- Groupe Touchette, le plus grand distributeur canadien de pneu, et Freightliner Manitoba, le concessionnaire de camions de gros tonnage le plus important du Manitoba, font partie des entreprises qui construisent de nouvelles installations au Manitoba, lesquelles devraient être terminées au début de 2020.
- Birchwood Automotive Group a annoncé la construction de nouveaux concessionnaires à Winnipeg et prévoit l'achèvement des travaux en 2020. Ces concessionnaires comprennent Lexus, Ford et Volkswagen.
- Focus Hyundai, un nouveau concessionnaire automobile, est également en construction à Winnipeg; les travaux devraient être terminés au printemps 2020.

Investissement du secteur privé dans les immeubles 2010-2019

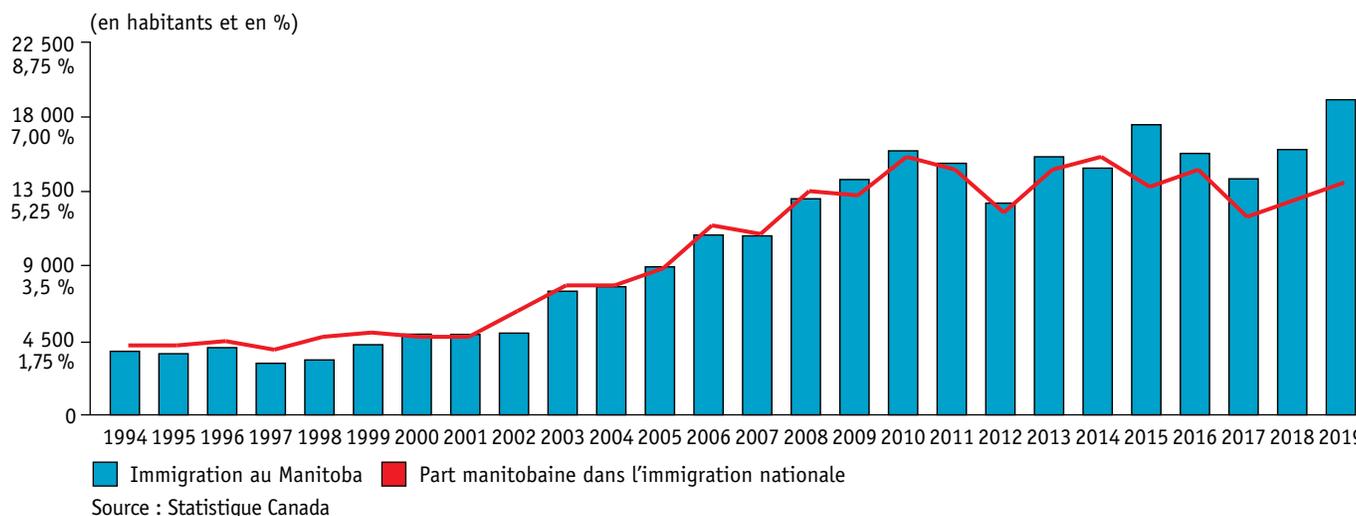


Population

La population du Manitoba, qui s'élève à 1 369 465 habitants (1^{er} juillet 2019), soit 3,6 % de la population canadienne, est la cinquième en importance au Canada. La population a augmenté de 1,4 % par année au cours des cinq dernières années. Ce taux de croissance se classe au troisième rang dans le pays et est nettement supérieur à la croissance annuelle moyenne du Canada de 1,2 %.

En 2019, la population a augmenté d'un peu plus de 16 000 habitants. La hausse est supérieure à la moyenne sur 10 ans de 15 563 habitants par année et à la moyenne sur 20 ans de 10 796 habitants par année.

Immigration au Manitoba et part manitobaine dans l'immigration canadienne 1994-2019



La population relativement jeune du Manitoba, dont l'âge médian est de 37,4 ans, se classe au deuxième rang des provinces quant à l'âge médian le plus bas, et en deçà de la moyenne canadienne de 40,8 ans. C'est de bon augure pour l'approvisionnement constant de main-d'œuvre dans la province.

Le taux d'accroissement de la population s'est stabilisé au cours des trois dernières années à la suite de l'augmentation du niveau d'immigration. Cet accroissement substantiel était en partie attribuable aux actions humanitaires déployées

afin d'accueillir des réfugiés syriens, à une hausse du nombre d'étudiants internationaux, à une émigration interprovinciale relativement stable ainsi qu'à un taux d'accroissement naturel stable (naissances moins les décès).

Le Manitoba offre l'un des programmes d'immigration les plus reconnus, le programme Candidats du Manitoba.

Le renouvellement du programme se fonde sur le Plan d'action pour la croissance économique en améliorant la concurrence économique, en attirant de nouveaux investissements, en accueillant une main-d'œuvre spécialisée et en encourageant une nouvelle immigration.

Le programme refondu comprend quatre catégories de demande :

- Éducation internationale
- Investisseurs-entrepreneurs
- Travailleurs spécialisés au Manitoba
- Travailleurs spécialisés à l'étranger

Deux voies ont été instaurées à ces catégories pour les étudiants internationaux : la voie Entrepreneurat pour étudiants internationaux et la voie Stage pour les diplômés internationaux au Manitoba.

Ces voies introduisent un segment croissant d'étudiants internationaux aptes à l'emploi qui ont une éducation et une expérience de travail au Manitoba.

En 2018, l'inscription des étudiants internationaux a augmenté de 17 %, soit 18 725 étudiants provenant de 100 pays. Le programme Candidats du Manitoba a désigné 1 923 diplômés internationaux afin qu'ils puissent obtenir leur résidence permanente. Ce chiffre représente 36,9 % du nombre total de candidatures, soit le chiffre le plus élevé de l'histoire du programme.

Programme Candidats du Manitoba

Propositions de candidats par lien au Manitoba

Lien	Propositions de candidats	Part du total	Approbation
Diplômés au Manitoba	1 923	36,9 %	98,6 %
Emploi au Manitoba	1 481	28,4 %	97,6 %
Travailleurs spécialisés à l'étranger	789	15,2 %	82,5 %
Invitation à poser sa candidature au programme Candidats du Manitoba	926	17,8 %	98,5 %
Entreprises	88	1,7 %	46,1 %
Total pour 2018	5 207	100 %	93,8 %

Source: Programme Candidats du Manitoba

Marché du travail

Le Manitoba est la province dont le marché du travail est le plus stable au Canada. Il est résilient et accueille un nombre presque record de personnes en âge de travailler, tout en bénéficiant de l'un des taux de chômage les plus bas au Canada.

Les fluctuations du marché sont minimales comparativement aux autres provinces. L'offre et la demande de main-d'œuvre du Manitoba augmentent à un rythme constant de 1,0 % depuis 1976. La part de travailleurs à temps plein est constamment demeurée dans une fourchette très étroite, soit une moyenne de 80,5 % au cours des deux dernières décennies.

Le Manitoba a occupé la troisième place quant au taux de chômage le plus bas en 2019 avec 5,3 %. Ce taux, qui est inférieur à la moyenne canadienne de 5,7 %, constitue une amélioration par rapport au taux de 6,0 % en 2018.

La création d'emplois connaît une hausse constante depuis 2016, ce qui constitue une augmentation de 19 800 employés.

L'année dernière, le nombre d'employés embauchés a augmenté de 5 700, atteignant un record de 654 500 travailleurs, soit une hausse de 0,9 % par rapport à 2018.

Le nombre d'emplois du secteur privé représentait environ la totalité de l'augmentation de l'année dernière, soit une hausse de 5 100 emplois, tandis que le nombre d'emplois du secteur public a augmenté de 600.

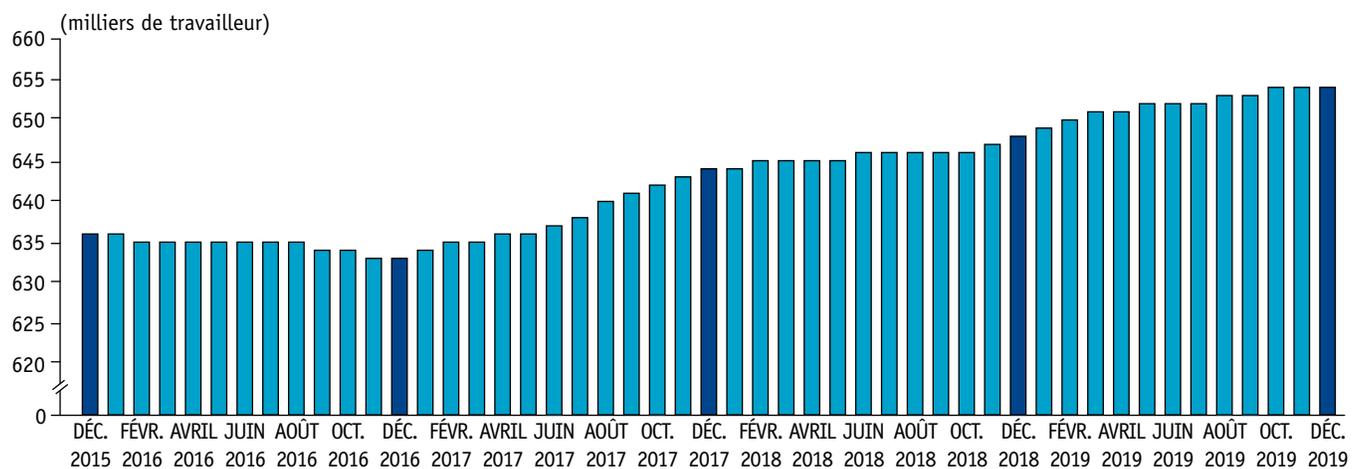
Dans l'ensemble, l'emploi à temps plein a augmenté de 4 900 emplois, tandis que l'emploi à temps partiel a augmenté de 800 emplois.

Emplois du secteur privé au Manitoba 2015-2019



Source : Statistique Canada

Niveau d'emploi du Manitoba, moyenne mensuelle sur 12 mois De décembre 2015 à décembre 2019



Sources : Statistique Canada et Finances Manitoba

La rémunération des employés (revenu de travail) s'élève à près de 40 milliards de dollars au Manitoba; elle est actuellement estimée à 37 milliards de dollars. Le revenu de travail a augmenté de 3,0 % en 2019 à la suite d'une hausse de 3,1 % et de 4,5 % en 2018 et 2017, respectivement.

Le secteur manufacturier mène la croissance avec un taux de 9,1 %, suivi de celui de la construction (6,0 %), de l'agriculture (5,8 %), des services publics (5,7 %), du transport et de l'entreposage (5,6 %) et des mines, du pétrole et du gaz (5,5 %).

Dépenses en immobilisations au Manitoba provenant de diverses sources

Investissements dans la construction d'immeubles

Les investissements dans la construction d'immeubles correspondent à la valeur totale des dépenses en immobilisations engagées par les ménages, les entreprises et le gouvernement du Manitoba visant des immeubles résidentiels et non résidentiels. Cela exclut la valeur des biens-fonds et les dépenses liées aux travaux d'ingénierie (routes, ponts, voies ferrées, barrages, lignes d'électricité et pipelines, entre autres catégories d'ingénierie).

Ce type de dépenses a des conséquences importantes sur la croissance générale de l'économie, puisqu'elles dépendent de biens et de services d'autres secteurs du Manitoba, en particulier de la construction, de la fabrication, des finances, des assurances et de l'immobilier. Une fois l'étape de construction terminée, le stock de propriétés génératrices de revenus à long terme augmente ou est dynamisé.

Soutenues par une solide croissance de la confiance des entreprises et de la population, les dépenses générales consacrées aux biens immobiliers continuent de battre des records au Manitoba.

L'investissement total dans les immeubles s'est élevé à un montant record de 6,1 milliards de dollars en 2019, une hausse de 6,9 % par rapport à 2018. Depuis 2016, les dépenses dans la construction d'immeubles ont augmenté de plus d'un milliard de dollars au Manitoba.

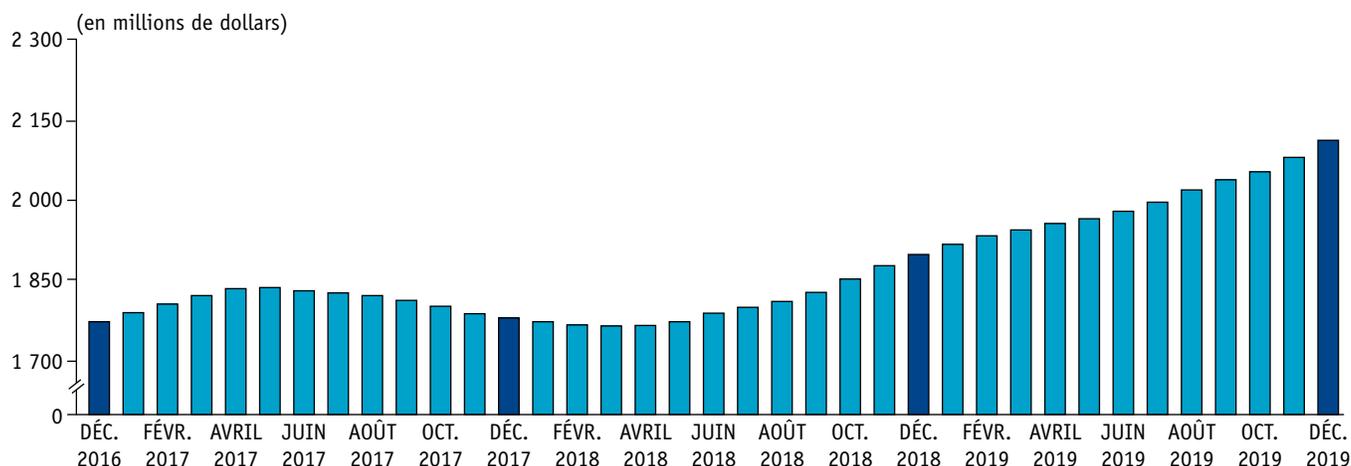
Investissement dans les immeubles non résidentiels

Les dépenses d'investissement dans les structures non résidentielles ont augmenté de 11,3 % en 2019, soit un record de 2,1 milliards de dollars, une hausse substantielle par rapport aux taux de 6,7 % en 2018 et de 0,4 % en 2017.

L'investissement dans les immeubles commerciaux a augmenté de 15,0 %, un bond de 165 millions de dollars par rapport à 2018. Cette hausse était principalement attribuable à une augmentation de 69,4 % des dépenses dans les hôtels et les restaurants, soit près de 82 millions de dollars. Les dépenses dans les entrepôts ont augmenté de 68,8 %, soit une hausse de 72 millions de dollars par rapport à 2018.

L'investissement dans les immeubles industriels a augmenté de 5,9 %, soit une hausse de 27 millions de dollars. Les dépenses dans les usines ont augmenté de 49,2 %, soit une hausse de 44 millions de dollars. L'investissement dans les immeubles consacrés aux mines et à l'agriculture a augmenté de 26,9 %, soit une hausse de 21 millions de dollars.

Investissement total par mois dans les immeubles non résidentiels sur une période de 12 mois De décembre 2016 à décembre 2019



Sources : Statistique Canada et Finances Manitoba

Le total des dépenses dans les immeubles institutionnels et gouvernementaux a augmenté de 2,3 %, soit une hausse de 8 millions de dollars. Les dépenses dans le logement social ont augmenté de 23,3 millions de dollars, tandis que celles dans les écoles publiques ont augmenté de 4,4 millions de dollars.

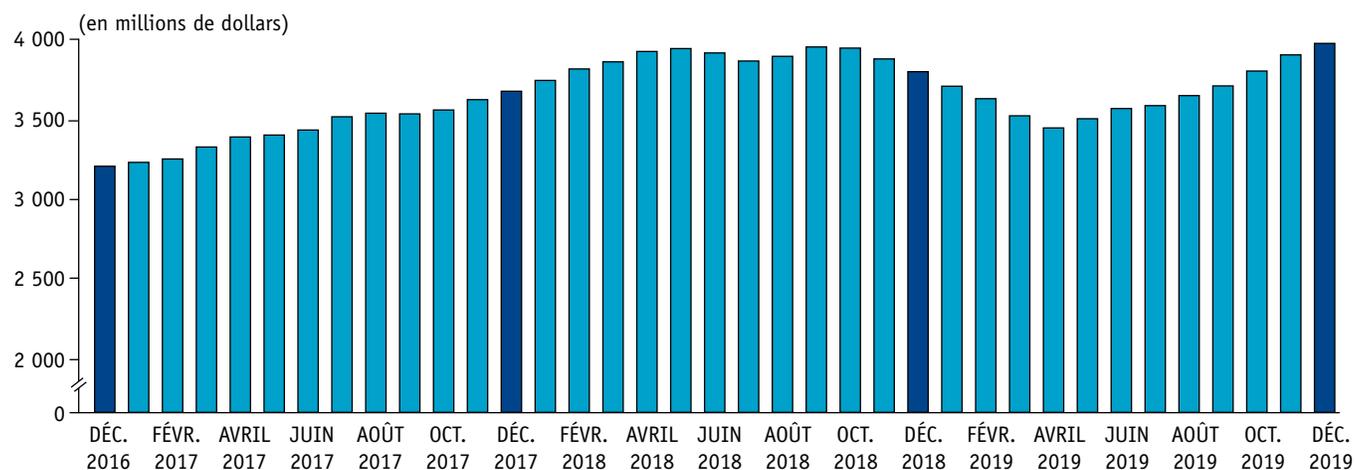
Investissement dans les immeubles résidentiels

L'investissement dans les immeubles résidentiels s'est élevé à près de 4 milliards de dollars en 2019, une hausse record de 4,6 % équivalant à 175 millions de plus que l'année dernière.

L'investissement dans les propriétés résidentielles est revigoré grâce aux dépenses dans les logements multiples (8,9 %) et dans les logements individuels (0,6 %). La hausse des dépenses dans les logements multiples est principalement attribuable aux jumelés (62,5 %) et aux appartements (7,2 %).

En 2019, la province a ajouté 6 946 logements, 2 740 logements individuels et 4 206 logements multiples. Dans l'ensemble, le nombre de logements ajoutés demeure historiquement élevé pour la province.

Investissement total par mois dans les immeubles résidentiels sur une période de 12 mois De décembre 2016 à décembre 2019



Source : Statistique Canada

Les données fondamentales du secteur de l'habitation sont solides. Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la province continuera d'ajouter de nouveaux logements à un rythme similaire à celui de 2019, soit environ 6 750 logements en 2020 et en 2021.

Les prix des logements au Manitoba demeurent concurrentiels à l'échelle nationale. À Winnipeg, le prix moyen d'une maison unifamiliale était de 324 122 \$ en 2019, comparativement à 321 945 \$ en 2018. Le prix moyen d'un condominium était de 238 916 \$ en 2019, comparativement à 238 008 \$ en 2018. À l'extérieur de Winnipeg, le prix d'une maison unifamiliale a diminué à 305 035 \$ en 2019, comparativement à 308 320 \$ en 2018.

Investissements publics et privés en immobilisations dans les structures, le matériel, les réparations et les rénovations par industrie

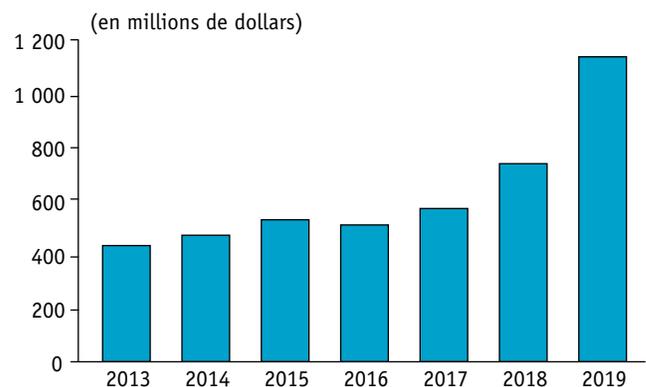
L'Enquête annuelle sur les dépenses en immobilisations et réparations (EDIR) recueille des données sur les dépenses en immobilisations et en réparations au Canada. Selon les résultats de l'enquête parus en février 2020, le Manitoba prévoit une diminution de 7,3 % du total des dépenses en immobilisations en 2020, après un gain de 3,4 % en 2019.

- **L'investissement en immobilisations du secteur privé a augmenté de 27 % au cours des deux dernières années, soit la deuxième hausse en importance parmi les provinces.**
- **L'investissement en immobilisations dans le secteur manufacturier a augmenté de 54 % en 2019, soit la hausse la plus élevée parmi les provinces.**
- **L'investissement en immobilisations dans le secteur des finances et des assurances a augmenté de 52 % en 2018, soit la hausse la plus élevée parmi les provinces.**
- **L'investissement en immobilisations dans le secteur des mines, du pétrole et du gaz a augmenté de 71 % depuis 2016, soit la hausse la plus élevée parmi les provinces.**
- **L'investissement en immobilisations dans le transport et l'entreposage a augmenté de 48 % en 2018, soit la deuxième hausse en importance parmi les provinces.**

Selon Statistique Canada, le secteur manufacturier a dépensé un montant record de 1,1 milliard de dollars en 2019 dans la construction d'immeubles, la machinerie et l'équipement, soit une hausse de 54,0 % par rapport à 2018. L'organisme canadien s'attend à ce que les dépenses en immobilisations dans le secteur manufacturier continuent de dépasser 1,0 milliard de dollars en 2020.

En 2020, l'investissement en immobilisations au Manitoba devrait augmenter dans les services d'hébergement et de restauration (45,0 %), dans l'immobilier et la location à bail (23,9 %), dans les soins de santé et l'aide sociale (9,5 %), dans l'information et la culture (8,0 %), dans l'extraction minière, pétrolière et gazière (7,6 %), dans les finances et les assurances (6,9 %) et dans la construction (6,8 %).

Investissement en immobilisations dans le secteur manufacturier 2013–2019



Source : Statistique Canada

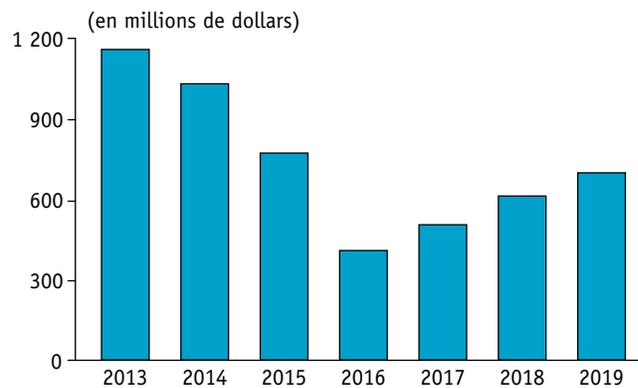
L'investissement en immobilisations au Manitoba devrait diminuer dans le transport et l'entreposage (22,0 %), dans les services publics (15,6 %), dans le secteur manufacturier (11,3 %), dans l'administration, les services de soutien et la gestion des déchets (9,0 %), dans le commerce de détail (8,5 %), dans les services d'éducation (8,3 %), dans l'agriculture et la foresterie (2,5 %), dans l'administration publique (1,5 %) et dans les arts et les loisirs (0,5 %).

Les dépenses en immobilisations pour la machinerie et l'équipement devraient augmenter de 4,1 % en 2020, soit la troisième hausse en importance parmi les provinces. Les secteurs qui engagent des dépenses dans la machinerie et l'équipement comprennent l'extraction minière, pétrolière et gazière et l'extraction en carrière (213,8 %), l'administration publique (18,0 %) ainsi que le transport et l'entreposage (9,7 %).

Les dépenses en immobilisations dans l'extraction minière, pétrolière et gazière et l'extraction en carrière ont augmenté de 14,0 % et dépassé 698 millions de dollars en 2019, et devraient dépasser 751 millions de dollars en 2020. Les dépenses en immobilisations seulement pour l'exploitation minière et l'exploitation en carrière se sont élevées à environ 275 millions de dollars en 2019 et devraient dépasser 310 millions de dollars en 2020.

Les dépenses en immobilisations dans le commerce de gros, la construction, la machinerie et l'équipement au Manitoba devraient dépasser 312 millions de dollars en 2020.

Investissement en immobilisations dans le secteur minier et pétrolier 2013-2019



Source : Statistique Canada

Recettes de ventes provenant de sources industrielles

Ventes de produits manufacturés

Le secteur manufacturier, qui représente 9,7 % de la production économique totale de 2018, constitue le secteur industriel le plus important au Manitoba. Des plus importantes industries de ce secteur, nous comptons les produits alimentaires, le matériel de transport, les produits chimiques ainsi que la machinerie et l'équipement. Le secteur représente 9,8 % du total d'emploi et 10,9 % du total des salaires et des traitements au Manitoba.

Les ventes dans le secteur manufacturier se sont élevées à 19,4 milliards de dollars en 2019. Les ventes sont demeurées très stables à la suite d'une forte reprise en 2017 et 2018.

Démontrant la diversité de l'industrie, les ventes des industries manufacturières ont ralenti et atteint un équilibre presque parfait entre les hausses et les baisses, entraînant une hausse de 0,1 % en 2019.

Le secteur manufacturier est diversifié et produit une grande variété de biens de consommation et de biens industriels. Ses ventes annuelles se sont élevées à plus de 19 milliards de dollars en 2019.

Les ventes du secteur manufacturier du Manitoba ont augmenté dans quatre des dix sous-secteurs, les principales hausses étant attribuables aux métaux ouvrés (10,3 %), à l'équipement de transport (7,9 %) et au matériel d'impression (7,7 %). Les ventes ont diminué dans les produits électriques (14,1 %), les métaux de première transformation (9,2 %), la machinerie et l'équipement (6,2 %) et le mobilier (3,8 %).

Commerce de détail et de gros

Le commerce de détail a employé près de 70 000 travailleurs en 2019, ce qui constitue une hausse annuelle de 1,0 % et représente environ 10,7 % de l'ensemble des employés du Manitoba. Les ventes au détail augmentent à un rythme modéré, soit un peu plus de 21 milliards de dollars en 2019 (total annuel en novembre).

Les ventes au détail au Manitoba ont augmenté de 1,2 % en 2019 à la suite d'une hausse de 2,9 % en 2018. Comme dans l'ensemble du pays, une diminution des ventes d'automobiles a ralenti les ventes au détail en 2019.

Les ventes ont été principalement stimulées par des augmentations dans la santé et les soins personnels (14,9 %), dans l'essence (7,4 %), dans les produits divers (7,0 %), dans les matériaux de construction et l'équipement de jardin (5,4 %). Les ventes au détail ont diminué dans les secteurs de l'électronique et des électroménagers (29,1 %), des véhicules automobiles et des pièces (4,5 %) et des mobiliers (1,5 %).

Les marchands de gros du Manitoba ont employé environ 18 500 travailleurs en 2019, soit environ 2,8 % de l'ensemble des employés du Manitoba. La rémunération hebdomadaire moyenne dans le commerce de gros s'élevait à 1 155 \$ en 2019, ce qui correspond à 21,2 % de plus que la moyenne globale des secteurs industriels de 953 \$ par semaine. Les ventes de gros s'élèvent à un peu plus de 19 milliards de dollars en 2019 (total annuel en novembre).

Le total des ventes de gros a diminué de 2,3 % en 2019. Cette diminution est principalement attribuable à une chute de 13,0 % des expéditions de fournitures agricoles, qui comprenaient des semences agricoles, de l'engrais, des herbicides, des pesticides et des aliments pour animaux.

Les ventes de gros ont augmenté dans les secteurs de l'alimentation, des boissons et du tabac (6,3 %), des véhicules automobiles et des pièces (2,6 %), des produits agricoles (0,6 %) ainsi que de la machinerie, de l'équipement et des fournitures (0,4 %). Les ventes de gros ont diminué dans les secteurs des produits divers (15,3 %), des matériaux de construction et des fournitures (1,5 %) ainsi que des biens personnels et domestiques (0,8 %).

Le secteur du commerce de détail du Manitoba a employé plus de 70 000 travailleurs et représente l'employeur le plus important dans le secteur des services commerciaux.

Les ventes s'élèvent à plus de 21 milliards de dollars en 2019.

Recettes et production agricoles

L'agriculture représente 3,7 % du PIB réel du Manitoba, tandis que la transformation des aliments et des boissons ajoute 2,3 %. Compte tenu de la portée du secteur, les cultures, le bétail et les produits alimentaires transformés représentent environ 37,0 % des exportations de marchandises étrangères.

Les recettes monétaires agricoles du Manitoba étaient estimées à 6,6 milliards de dollars pour l'exercice se terminant au troisième trimestre de 2019. Les cultures représentent 61,0 % des recettes totales, soit 4 milliards de dollars, et le bétail, 36,0 %, soit 2,3 milliards de dollars. Le 3,0 % restant provenait des paiements directs (212 millions de dollars). Les ventes du secteur manufacturier provenant de la transformation des aliments et des boissons s'élevaient à 4,9 milliards de dollars pour l'exercice se terminant en novembre 2019.

La saison de culture 2019 s'est avérée difficile. Un grand nombre de régions agricoles ont connu une période de temps froid au début de la saison, une mi-saison extrêmement sèche et un taux record de précipitations au moment de la récolte. En raison des conditions humides, une partie de la culture a dû être laissée dans les champs et davantage de séchoirs ont dû être utilisés pour les cultures récoltées.

Comparativement à la récolte de 2018, la production de soja, de canola et de maïs-grain a diminué (35,2 %, 7,9 % et 1,2 % respectivement).

La production de seigle, de lin, de pois, de tournesol, d'orge, de blé et d'avoine a augmenté (89,6 %, 70,9 %, 56,3 %, 12,9 %, 5,6 %, 3,4 % et 0,7 % respectivement). Dans cette perspective, la récolte de blé était la plus importante jamais enregistrée, la récolte de canola était la troisième en importance (la plus importante a été enregistrée en 2018) et la récolte de soja a été la cinquième en importance.

En raison des ventes inférieures de canola et de soja, les recettes provenant des cultures ont chuté de 5,0 % pour l'exercice se terminant au troisième trimestre de 2019. Les recettes provenant du bétail et des produits laitiers ont augmenté de 4,4 % durant la même période. Si l'on ajoute les ventes des usines de transformation de Manitoba Dairy Ingredients et de Parmalat, les recettes provenant des produits laitiers ont augmenté de 7,1 % durant le troisième trimestre de 2019 après une hausse de 7,3 % en 2018 et de 10,9 % en 2017.

Recettes monétaires agricoles, total trimestriel par année 2016-2019



Source : Statistique Canada

Les agroentreprises de culture et d'élevage ont des liens étroits avec les secteurs de la fabrication, du transport et de l'entreposage d'aliments, du commerce de détail et de gros, ainsi que des finances, des assurances et de l'immobilier du Manitoba.

Production minière et pétrolière

Le secteur minier et pétrolier est le troisième secteur des ressources primaires en importance au Manitoba. En 2018, le secteur a produit 37,7 % du zinc canadien, 12,7 % de l'argent canadien et 10,1 % du nickel canadien.

Les conditions de marché des dernières années n'ont pas été favorables pour le secteur. Les conditions de demande mondiale sont faibles. Ainsi, les prix des produits de base demeurent bas. Les prix du zinc, du pétrole brut et du cuivre ont respectivement baissé de 12,8 %, de 12,5 % et de 8,1 % en 2019.

La quantité de minerai métallique produit au Manitoba durant les neuf premiers mois de 2019 a augmenté pour le zinc (11,7 %), tandis que celle du cuivre, de l'or et du nickel a diminué (30,4 %, 15,9 % et 14,3 % respectivement).

Malgré le ralentissement du marché des métaux de base, les dépenses en immobilisations pour l'extraction minière, pétrolière et gazière et pour l'extraction en carrière ont augmenté de 29,4 % en 2019, pour atteindre 797 millions de dollars, la hausse la plus élevée enregistrée depuis 2014.

En juin 2019, le gouvernement du Manitoba a annoncé qu'il prévoyait établir un comité sur l'exploration et l'exploitation minières dans le but d'atteindre les objectifs du Plan d'action pour la croissance économique de la province. Le Comité de liaison sur l'exploration et l'exploitation minières du Manitoba permettra de gérer les ressources minières.

L'investissement en immobilisations dans le secteur des mines, du pétrole et du gaz a augmenté de 71 % depuis 2016, soit la hausse la plus élevée parmi les provinces.

La priorité du Comité est d'attirer d'autres entreprises et investissements dans le secteur, de faire progresser la durabilité et la réconciliation ainsi que d'accroître la compétitivité économique et la prospérité du nord du Manitoba, tout en tenant compte de la relation entre l'industrie minière et les collectivités des Premières Nations et du Nord.

De même, le gouvernement du Manitoba a, en octobre 2019, créé un nouveau fonds pour soutenir les initiatives de développement économique et de mise en valeur des ressources minières dans le Nord et l'ensemble de la province. Le gouvernement du Manitoba verse 20 millions de dollars pour établir le Fonds de mise en valeur des ressources minières du Manitoba. Le Fonds de mise en valeur des ressources minières du Manitoba permettra à la province de tirer profit des possibilités d'exploitation de ressources minières existantes dans le Nord et dans l'ensemble du Manitoba.

Commerce international de marchandises

Le commerce international et les accords commerciaux internationaux jouent un rôle important dans le développement économique de la province. Les échanges commerciaux à l'échelle mondiale représentent environ 25 % des dépenses de l'économie du Manitoba. L'exposition au commerce international s'est accrue après que le Canada eût signé le premier Accord de libre-échange nord-américain, puis lorsque l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a inclus la Chine. Ces accords ont permis d'accroître le marché pour les activités du Manitoba.

Dans les années suivant la Grande Récession, la part des ventes à l'échelle mondiale a diminué. La hausse des tarifs douaniers, l'interdiction des importations et les bas prix des ressources ont eu des répercussions sur les ventes du Manitoba.

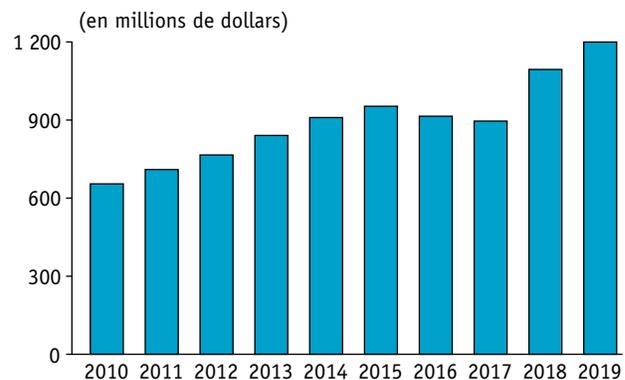
Les difficultés sur le plan du commerce international freinent les activités de commerce internationales du Manitoba, les réduisant à une croissance de 2,1 % en 2019, soit une baisse de 11,6 % par rapport à 2018.

La suspension des importations de semences de canola à destination de la Chine a entraîné une baisse des ventes à l'exportation de 57 % vers ce pays, soit la réduction la plus importante observée parmi les provinces, passant ainsi de 1,2 milliard de dollars en 2018 à 524 millions de dollars en 2019.

Cette réduction des ventes à l'exportation est compensée par une augmentation des ventes de 9,6 % aux É.-U., ainsi que par une augmentation des ventes de 0,6 % à d'autres pays.

Les derniers accords commerciaux internationaux conclus qui éliminent ou réduisent les tarifs douaniers avec l'Europe (Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne) et l'Asie-Pacifique (Accord de partenariat transpacifique global et progressiste) devraient produire leurs effets à mesure que les conditions de la demande s'améliorent.

Exportations internationales de marchandises à destination des É.-U., 2010-2019



Source : Statistique Canada

Exportations internationales de marchandises à destination de la Chine, 2010-2019



Source : Statistique Canada

Le gouvernement du Manitoba continue de diriger le travail visant à assurer la mise en œuvre complète de l'Accord de libre-échange canadien et accepte de soutenir les commerces intérieur et international. L'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste démontrent des signes encourageants.

ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE

La croissance économique mondiale est soumise à des pressions exercées par d'importantes restrictions commerciales, des tensions géopolitiques, la dynamique des prix des produits de base, des politiques sur les taux d'intérêt des principales économies et des incertitudes concernant la santé publique et les événements liés au changement climatique qui peuvent interrompre la circulation des personnes et le commerce.

Les mesures de restriction commerciale produisent de loin les plus importantes répercussions financières. Selon l'OMC, les économies du G20 ont mis en place 28 nouvelles mesures de restriction sous forme d'augmentations de tarifs douaniers, d'interdictions d'importations et de procédures douanières plus strictes pour les importations en 2019 (mi-mai à mi-octobre 2019), d'une valeur approximative de 460 milliards de dollars américains. On estime à 1,3 billion de dollars américains l'incidence cumulative des mesures du G20 appliquées de 2009 à 2018.

Ces changements ont eu des répercussions sur toutes les économies à différents degrés en ralentissant les activités de fabrication et en freinant les dépenses d'investissement. Le faible prix des produits de base a notamment une incidence sur les économies productrices de ressources comme le Canada.

Plusieurs banques centrales ont recommencé à assouplir les conditions du crédit pour stimuler la croissance économique. Depuis 2018, les É.-U. ont réduit les taux d'intérêt de 1,25 %, alors que le Canada les a réduits de 0,50 %.

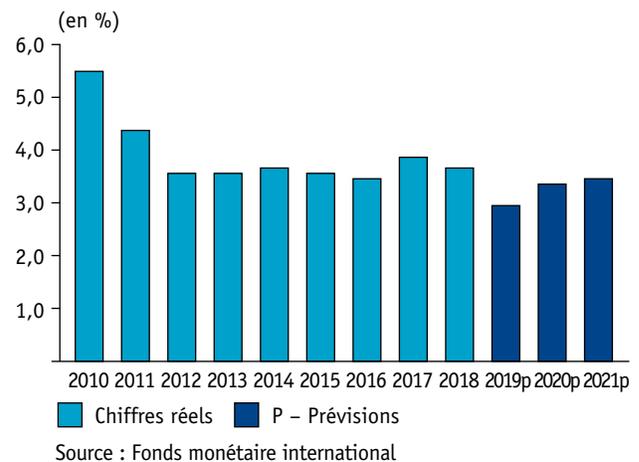
Cette évolution a entraîné des révisions à la baisse des perspectives à court terme. En janvier, le Fonds monétaire international (FMI) a revu à la baisse la croissance prévue en 2019 à 2,9 %, soit le taux de croissance le plus lent depuis la Grande Récession.

Des signes indiquent que le ralentissement économique mondial tire à sa fin et le FMI prévoit que la croissance à l'échelle mondiale atteindra 3,3 % en 2020, puis 3,4 % en 2021, croissance qui sera stimulée par les économies des pays asiatiques, du Moyen-Orient et de l'Afrique subsaharienne.

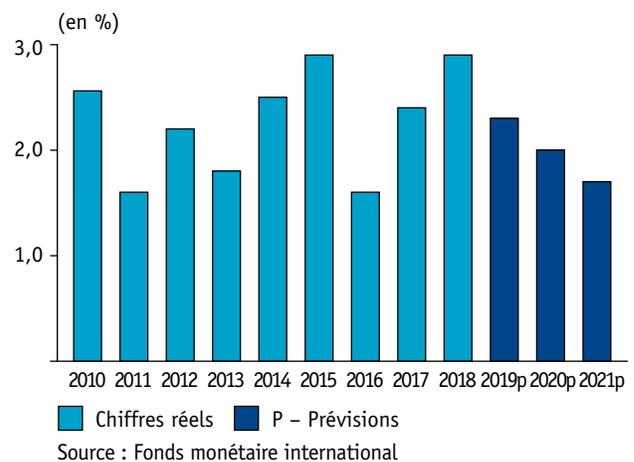
L'économie des É.-U. a gardé son élan en 2019 à la suite de l'application de mesures de relance budgétaire en 2018. La progression du PIB prévue indique une croissance du PIB réel des É.-U. se chiffrant à 2,3 % en 2019, une baisse de 2,9 % par rapport à 2018.

Le plus important apport à la croissance observée aux É.-U. a été les dépenses des consommateurs, suivies des dépenses en immobilisations dans les produits de

Croissance du PIB réel à l'échelle mondiale, 2010 à 2021p



Croissance du PIB réel aux É.-U., 2010 à 2021p



propriété intellectuelle et le matériel. La croissance aux É.-U. devrait ralentir et passer à 2,1 % en 2020, alors que les programmes de relance devraient perdre de leur élan, y compris la Tax Cuts and Jobs Act de 2017.

Le ralentissement en Chine s'est poursuivi en 2019, alors que le pays relève de nombreux défis d'importance, y compris sa guerre de tarifs douaniers avec les É.-U., les hauts niveaux de dette et la faible demande extérieure.

Après une hausse du PIB réel de 6,6 % en 2018, la croissance devrait ralentir pour atteindre 6,1 % en 2019, puis 5,8 % en 2020. L'écllosion du nouveau coronavirus devrait également avoir une incidence significative sur la croissance en 2020, dont des répercussions sur l'économie mondiale, en raison de la nature hautement intégrée des chaînes d'approvisionnement internationales des biens et services.

ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE CANADIENNE

Subissant les répercussions de l'évolution de l'économie à l'échelle mondiale, la croissance de l'économie canadienne a ralenti, passant de 3,2 % en 2017 et 2,0 % en 2018, à 1,6 % en 2019.

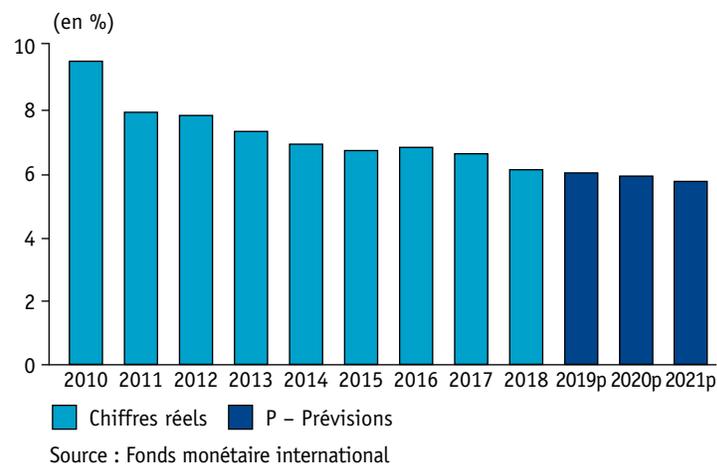
Ce ralentissement est attribuable à la faible dépense des consommateurs, malgré une forte croissance de l'emploi et des revenus. En raison d'un recul dans le secteur des ventes d'automobiles, les ventes au détail ont connu une hausse de seulement 1,5 % en 2019, soit la croissance la plus lente depuis la contraction de 2,9 % observée en 2009.

Le nombre d'emplois au Canada a augmenté de 2,1 % en 2019, ce qui représente la croissance la plus rapide depuis 2007 et environ le double de la récente moyenne sur cinq ans. Le taux de chômage a chuté à 5,7 %, soit le plus faible taux enregistré depuis les 43 dernières années. Le revenu hebdomadaire moyen a augmenté de 2,7 %, représentant ainsi la croissance la plus importante depuis 2010, et un taux supérieur à la plus récente augmentation de la moyenne sur cinq ans de 1,7 %.

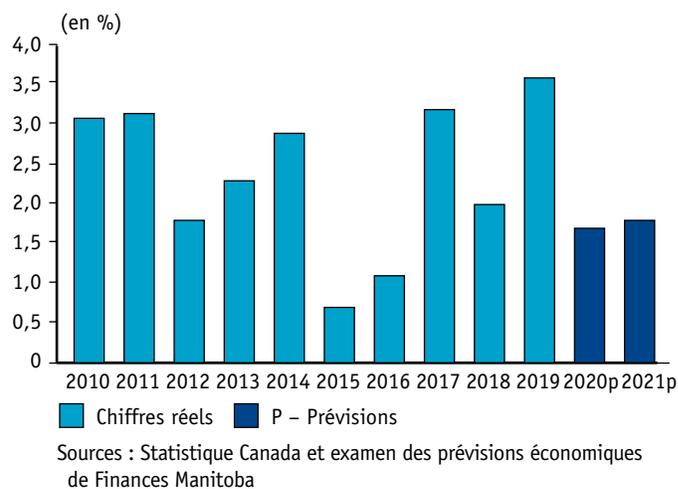
Des règles plus strictes pour les prêts hypothécaires, combinées à des taux d'intérêt plus élevés, ont permis de modérer l'augmentation de la valeur des propriétés résidentielles dans les grands marchés urbains ainsi que de ralentir les nouvelles activités de construction. Le marché immobilier canadien commence à reculer de 2,0 % en 2019 et de 3,1 % en 2018.

L'examen des prévisions économiques de Finances Manitoba fait état d'une croissance de 1,6 % du PIB réel au Canada en 2019, et prévoit une croissance de 1,7 % en 2020 et de 1,8 % en 2021. La croissance du PIB nominal a été de 3,6 % en 2019, et devrait atteindre 3,6 % en 2020, puis 3,7 % en 2021.

Croissance du PIB réel en Chine, 2010 à 2021p



Croissance du PIB réel au Canada, 2010 à 2021p



STATISTIQUES ÉCONOMIQUES DU MANITOBA, 2015–2019

	2015	2016	2017	2018	2019
	(en millions de dollars, sauf indication contraire)				
POPULATION					
Prévisions au 1 ^{er} juillet (en milliers)	1 292,2	1 314,1	1 335,0	1 353,4	1 369,5
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT¹					
Nominal (Bureau des statistiques du Manitoba)	65 944	67 298	71 122	72 687	74 872
Réel (dollars enchaînés 2012) (Bureau des statistiques du Manitoba)	63 627	64 549	66 575	67 431	68 151
INVESTISSEMENT					
Construction résidentielle (désaisonnalisé)	3 264	3 195	3 659	3 780	3 919
Logements mis en chantier, toutes les régions (unités)	5 501	5 318	7 501	7 376	6 946
Permis de construire (désaisonnalisé)	2 313	2 626	2 986	2 974	3 402
Construction de bâtiments non résidentiels (désaisonnalisé)	1 735	1 773	1 780	1 899	2 112
Total des investissements en immobilisations et des dépenses de réparation ²	9 493	8 862	9 140	9 392	9 712
Investissement de capitaux privés ²	4 892	4 154	4 385	5 169	5 580
Investissements publics en immobilisations ²	4 600	4 708	4 755	4 223	4 132
SECTEURS					
Fabrication (désaisonnalisé)	17 718	17 652	18 819	19 367	19 393
Commerce de détail (désaisonnalisé)	18 210	18 891	20 362	20 952	21 201
Commerce de gros (désaisonnalisé)	17 205	17 814	18 956	19 280	18 835
Recettes monétaires agricoles	5 829	5 963	6 692	6 626	6 526 *
Cultures	3 201	3 622	4 277	4 199	3 930 *
Animaux d'élevage	2 323	2 119	2 233	2 247	2 378 *
Paievements directs	305	222	178	180	236 *
Mines et pétrole	2 239	2 168	2 526	2 526	s. o.
EXPORTATIONS DE MARCHANDISES VERS L'ÉTRANGER					
Total	13 752	13 451	13 886	15 501	15 820
É.-U.	9 528	9 144	8 957	10 942	11 994
Ailleurs qu'aux É.-U.	4 224	4 307	4 928	4 559	3 825
MARCHÉ DU TRAVAIL					
Population active (en milliers)	674,1	674,9	680,9	688,8	690,0
Emploi (en milliers)	636,2	633,6	644,1	647,7	653,4
Taux d'activité (en %)	68,3	67,6	67,2	67,2	66,5
Taux de chômage (en %)	5,6	6,1	5,4	6,0	5,3
Taux de chômage des jeunes (%)	11,4	13,2	11,7	11,8	11,0
Rémunération hebdomadaire moyenne (\$)	880,2	888,9	911,0	936,7	954,9
Rémunération des employés (en millions de dollars)	33 098	33 443	34 947	36 017	37 114
INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION					
(2002 = 100)	126,8	128,4	130,5	133,8	136,8

(désaisonnalisé) – Désaisonnalisé

* Taux de croissance depuis le début de l'exercice

¹ Bureau des statistiques du Manitoba² Les données de 2019 sont fondées sur l'Enquête sur les dépenses en immobilisations et réparations effectuée par Statistique Canada,

2015	2016	2017	2018	2019	
(variation annuelle en pourcentage)					
1,0	1,7	1,6	1,4	1,2	POPULATION
					Prévisions au 1 ^{er} juillet
					PRODUIT INTÉRIEUR BRUT¹
2,5	2,1	5,7	2,2	3,0	PIB nominal (Bureau des statistiques du Manitoba)
1,2	1,4	3,1	1,3	1,1	Réel (dollars enchaînés 2012) (Bureau des statistiques du Manitoba)
					INVESTISSEMENT
1,6	(2,1)	14,5	3,3	3,7	Construction résidentielle (désaisonnalisé)
(11,6)	(3,3)	41,0	(1,7)	(5,8)	Logements mis en chantier, toutes les régions (unités)
(17,9)	13,5	13,7	(0,4)	14,4	Permis de construire (désaisonnalisé)
(0,2)	2,2	0,4	6,7	11,2	Construction de bâtiments non résidentiels (désaisonnalisé)
10,0	(6,6)	3,1	2,8	(3,4)	Total des investissements en immobilisations et des dépenses de réparation ²
(11,6)	(15,1)	5,5	17,9	8,0	Investissement de capitaux privés ²
48,6	2,3	1,0	(11,2)	(2,2)	Investissements publics en immobilisations ²
					SECTEURS
0,0	(0,4)	6,6	2,9	0,1	Fabrication (désaisonnalisé)
1,3	3,7	7,8	2,9	1,2	Commerce de détail (désaisonnalisé)
1,1	3,5	6,4	1,7	(2,3)	Commerce de gros (désaisonnalisé)
(2,5)	2,3	12,2	(1,0)	(1,5) *	Recettes monétaires agricoles
(2,3)	13,2	18,1	(1,8)	(6,4) *	Cultures
(6,0)	(8,8)	5,4	0,6	5,8 *	Animaux d'élevage
31,7	(27,2)	(19,7)	0,8	31,3 *	Paievements directs
(27,7)	(3,2)	16,5	0,0	s. o.	Mines et pétrole
					EXPORTATIONS DE MARCHANDISES VERS L'ÉTRANGER
2,2	(2,2)	3,2	11,6	2,1	Total
4,8	(4,0)	(2,0)	22,2	9,6	É.-U.
(3,1)	2,0	14,4	(7,5)	(16,1)	Ailleurs qu'aux É.-U.
					MARCHÉ DU TRAVAIL
1,8	0,1	0,9	1,2	0,2	Population active
1,5	(0,4)	1,7	0,6	0,9	Emploi
2,0	1,0	2,5	2,8	1,9	Rémunération hebdomadaire moyenne
4,2	1,0	4,5	3,1	3,0	Rémunération des employés
					INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION
1,2	1,3	1,6	2,5	2,2	(2002 = 100)

(désaisonnalisé) – Désaisonnalisé

* Taux de croissance depuis le début de l'exercice

¹ Bureau des statistiques du Manitoba² Les données de 2019 sont fondées sur l'Enquête sur les dépenses en immobilisations et réparations effectuée par Statistique Canada.

MESURES FISCALES ET TARIFAIRES

MESURES FISCALES ET TARIFAIRES

MESURES RELATIVES À LA TAXE SUR LES VENTES AU DÉTAIL	43
MESURES VISANT L'ENVIRONNEMENT ET LE CLIMAT	44
MESURES TARIFAIRES	46
MESURE VISANT LA SANTÉ	46
MESURES VISANT LES ENTREPRISES	47
PROLONGATION DE CRÉDITS D'IMPÔT	48
MESURES FISCALES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES	48
GARANTIE DE DIMINUTION DE TAXES ET D'IMPÔTS DE 2 020 \$	49
COORDONNÉES POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS	50
COMPARAISON INTERPROVINCIALE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2020	51

SOMMAIRE FINANCIER DES MESURES FISCALES

	<u>2020-2021</u>	<u>Année complète</u>
	(en millions de dollars)	
Mesures relatives à la taxe sur les ventes au détail		
Taux – <i>réduction</i>	-243,0	-326,0
Exemption pour la préparation des déclarations de revenu des particuliers – <i>introduction</i>	-4,5	-5,5
	<u>-247,5</u>	<u>-331,5</u>
Mesures visant l’environnement et le climat		
Écoprélèvement – <i>introduction</i>	218,0	284,0
Taxe sur les ventes non applicables à l’écoprélèvement – <i>introduction</i>	-3,6	-4,8
	<u>214,4</u>	<u>279,2</u>
Mesures tarifaires		
Droits d’immatriculation des véhicules – <i>réduction</i>	-11,0	-15,0
Droits d’homologation – <i>élimination</i>	-7,8	-7,8
	<u>-18,8</u>	<u>-22,8</u>
Mesure visant la santé		
Taxe sur le tabac – <i>augmentation</i>	2,3	3,0
Mesures visant les entreprises		
Prélèvement d’impôt destiné aux services de santé et à l’enseignement postsecondaire – <i>augmentation des seuils</i>	-2,2	-8,9
Crédit d’impôt du Manitoba pour la production de films et de vidéos – <i>augmentation</i>	-5,3	-6,3
Crédit d’impôt pour le développement des garderies – <i>accroissement du nombre de places</i>	-1,0	-1,0
Crédit d’impôt à l’investissement dans la fabrication – <i>rajustement</i>	3,5	5,0
	<u>-5,0</u>	<u>-11,2</u>
Prolongations de crédits d’impôt		
Crédit d’impôt à l’investissement dans la fabrication	-	-
Crédit d’impôt relatif à l’exploration minière	-	-
Crédit d’impôt pour l’impression d’œuvres des industries culturelles	-	-
Crédit d’impôt pour l’expansion des entreprises dans les collectivités	-	-
	<u>-</u>	<u>-</u>
Total de l’effet des mesures fiscales	<u><u>-54,6</u></u>	<u><u>-83,3</u></u>

Remarque : Un montant négatif représente un coût pour le gouvernement et un avantage pour les contribuables.

MESURES RELATIVES À LA TAXE SUR LES VENTES AU DÉTAIL

Taux de taxe sur les ventes au détail

Effet sur l'exercice de 2020-2021 : -243,0 millions de dollars

De plus, le taux de la taxe sur les ventes au détail passera de 7 % à 6 % à compter du 1^{er} juillet 2020.

On estime que les Manitobains et les entreprises réaliseront des économies annuelles de 326 millions de dollars (2021-2022), dont environ 176 millions pour les ménages et 134 millions pour le secteur des affaires. Les économies restantes devraient profiter aux trois ordres de gouvernement.

La réduction du taux de la taxe sur les ventes au détail et la réduction du taux d'imposition en 2019 représentent une diminution de 25 % (de 8 % à 6 %) et seront avantageuses pour tous les contribuables.

Grâce à la réduction, le taux de la taxe sur les ventes au détail du Manitoba sera à égalité avec celui de la Saskatchewan, soit le deuxième taux le plus faible au Canada (ou à égalité pour le taux le plus faible parmi les provinces imposant une taxe sur les ventes au détail, à l'exception de l'Alberta), comme suit :

Comparaison interprovinciale des taux de taxes sur les ventes au détail

Province	Type	TPS (%)	TVP (%)	Taux d'imposition total (%)
Alberta	TPS	5	-	5
Manitoba (au 1^{er} juillet 2020)	TPS + TVP	5	6	11
Saskatchewan	TPS + TVP	5	6	11
Colombie-Britannique	TPS + TVP	5	7	12
Ontario	TVH	5	8	13
Québec	TPS + TVQ	5	9,975	14,975
Nouveau-Brunswick	TVH	5	10	15
Terre-Neuve-et-Labrador	TVH	5	10	15
Nouvelle-Écosse	TVH	5	10	15
Île-du-Prince-Édouard	TVH	5	10	15

TPS – taxe sur les produits et services, TVH – taxe de vente harmonisée, TVP – taxe de vente provinciale, TVQ – taxe de vente du Québec

Dès le 1^{er} juillet 2020, les taux de taxe sur les ventes au détail suivants diminueront également :

- Le taux applicable à l'électricité utilisée par les fabricants ainsi que par les exploitants miniers et de puits pétroliers admissibles passera de 1,4 % à 1,2 %.
- Le taux applicable à l'utilisation mixte de l'électricité et du gaz naturel pour le chauffage résidentiel, le chauffage et la climatisation de bâtiments agricoles ainsi que l'exploitation des séchoirs à grains agricoles passera de 1,4 % à 1,2 %.

- Le taux applicable aux maisons mobiles, modulaires et préfabriquées passera de 4 % à 3,5 %.
- En ce qui concerne les véhicules commerciaux, les taux de la taxe proportionnelle sur les véhicules seront rajustés au taux inférieur de la taxe sur les ventes au détail générales, soit 6 %.

Les modifications adoptées en 2016 en vertu de la Loi sur la responsabilité financière et la protection des contribuables font en sorte que la taxe sur les ventes au détail ne peut être augmentée sans la tenue d'un référendum public.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section D, page 54.

Exonération de la taxe sur les ventes au détail pour la préparation des déclarations de revenu des particuliers

Effet sur l'exercice de 2020-2021 : -4,5 millions de dollars

La préparation des déclarations de revenu des particuliers sera exemptée de la taxe sur les ventes au détail dès le 1^{er} octobre 2020, conformément à l'engagement du gouvernement du Manitoba dans le cadre de sa Garantie de diminution de taxes et d'impôts de 2 020 \$. Cette mesure permet d'assurer que la préparation des déclarations de revenu des particuliers pour l'année d'imposition 2020 sera exemptée de la taxe sur les ventes au détail.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section D, page 54.

MESURES VISANT L'ENVIRONNEMENT ET LE CLIMAT

Écoprélèvement

Effet sur l'exercice de 2020-2021 : + 218 millions de dollars

Le gouvernement du Manitoba imposera un écoprélèvement à un taux fixe de 25 \$ par tonne d'émissions d'équivalent dioxyde de carbone (équivalent CO₂e) dès le 1^{er} juillet 2020. Cette mesure s'appliquera aux carburants gazeux, liquides et solides destinés à la combustion. L'écoprélèvement devrait générer des recettes de 218 millions de dollars en 2020-2021, ou 284 millions de dollars pour l'ensemble de l'exercice en 2020-2021.

Les taux de l'écoprélèvement pour les principaux types de carburants consommés au Manitoba sont indiqués dans le tableau.

Les règles existantes concernant les frais proportionnels pour la consommation de carburant imposés à une province ou à un territoire pour les compagnies de chemin de fer et de camionnage en vertu de l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants s'appliqueront également à l'écoprélèvement au Manitoba.

Certaines utilisations de carburant ne seront pas assujetties à l'écoprélèvement. Des exemptions sont prévues pour protéger les industries et les secteurs du Manitoba qui sont exposés à la concurrence d'administrations où le prix du carbone n'est pas comparable, pour protéger le secteur agricole de la province et aussi pour que l'écoprélèvement ne s'applique qu'aux émissions produites au Manitoba. En plus de ces exemptions sur les combustibles fossiles, d'autres émissions, y compris celles provenant des activités agricoles, des décharges et d'autres sources, seront exemptées. Un aperçu des principales exemptions, qui permettront à ces industries de réaliser des économies d'environ 33 millions de dollars par année, est présenté ci-dessous.

Type de carburant	Taux de l'écoprélèvement par unité
Essence	5,30 ¢/L
Diesel	6,74 ¢/L
Gaz naturel	4,74 ¢/m ³
Propane	3,87 ¢/L

Émissions provenant d'activités agricoles : Toutes les émissions provenant d'activités agricoles sont exemptées de l'écoprélèvement (p. ex., émissions provenant du sol et des animaux).

Carburants marqués : Tous les carburants marqués, y compris l'essence marquée et le diesel marqué, seront exemptés de l'écoprélèvement. On estime que le secteur agricole utilise 90 % des carburants marqués au Manitoba, le reste l'étant par les secteurs forestier et minier, le secteur de la pêche et d'autres. L'exemption de la taxe pour toutes les utilisations admissibles de carburants marqués permettra aux fournisseurs et aux utilisateurs de se conformer plus facilement aux exigences.

Entités visées par le système de tarification fondé sur le rendement : Le système de tarification fondé sur le rendement s'appliquera aux entités émettant au moins 50 000 tonnes d'équivalent CO2 par an. Les émetteurs plus petits pourront choisir d'y participer après examen et approbation du gouvernement.

L'écoprélèvement prévu pour les carburants de transport sera perçu par la province et lui sera remis dans le cadre du système actuel de taxation des carburants. Pour le gaz naturel, il sera perçu par Manitoba Hydro. Pour les autres carburants à fortes émissions de carbone, l'acheteur devra verser et remettre des écoprélèvements à la province.

D'autres renseignements d'ordre administratif seront publiés sur la perception de l'écoprélèvement.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section D, page 54.

Taxe sur les ventes au détail non applicable à l'écoprélèvement

Effet sur l'exercice de 2020-2021 : -3,6 millions de dollars

L'écoprélèvement sur le gaz naturel et le charbon sera exempté de la taxe sur les ventes au détail. Une exemption semblable n'est pas requise pour l'essence, le diesel et le propane, car ils ne sont pas assujettis à la taxe sur les ventes au détail.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section D, page 54.

Incidence financière de la réduction du taux de la taxe sur les ventes au détail et de l'écoprélèvement

Sur le plan financier, la réduction du taux de la taxe sur les ventes au détail fera plus que compenser les revenus découlant de la mise en œuvre de l'écoprélèvement du Manitoba. Voici comment :

	<u>2020-2021</u>	<u>2021-2022</u>	<u>2022-2023</u>	<u>2023-2024</u>
Écoprélèvement – 1 ^{er} juillet 2020	218 M\$	284 M\$	278 M\$	271 M\$
Baisse du taux de la taxe sur les ventes au détail à 6 % – 1 ^{er} juillet 2020	(243) M\$	(326) M\$	(337) M\$	(346) M\$
Incidence sur le plan financier	(25) M\$	(42) M\$	(59) M\$	(75) M\$

Remarque :

- Un montant négatif représente un coût pour le gouvernement et un avantage pour les contribuables.

MESURES TARIFAIRES

Réduction des droits d'immatriculation des véhicules

Effet sur l'exercice de 2020-2021 : -11,0 millions de dollars

Les droits d'immatriculation des véhicules seront réduits de 10 %. Cette réduction sera applicable sur les renouvellements effectués à partir du 30 juin 2020. Cette mesure est la première étape de l'engagement du gouvernement à diminuer les droits d'immatriculation des véhicules de 30 % d'ici 2023. Cette réduction concerne les véhicules non commerciaux, y compris les voitures de tourisme, les camions, les remorques, les motocyclettes ou cyclomoteurs et les véhicules à caractère non routier.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section H, page 54.

Élimination des droits d'homologation

Effet sur l'exercice de 2020-2021 : -7,8 millions de dollars

Lorsque la succession d'une personne décédée doit être homologuée, des droits d'homologation sont perçus sur la valeur de la succession de cette personne. À l'heure actuelle, les frais d'homologation s'élèvent à 70 \$ sur la première tranche de 10 000 \$ de la succession, puis de 7 \$ par tranche ou partie de tranche de 1 000 \$ supplémentaire. À compter du 1^{er} juillet 2020, les demandes présentées à la Cour du Banc de la Reine pour l'homologation de la succession d'une personne décédée ne nécessiteront plus le paiement de droits d'homologation.

Le Manitoba sera la première province de l'ouest à éliminer ces droits, conformément à l'engagement du gouvernement dans le cadre de sa Garantie de diminution de taxes et d'impôts de 2 020 \$.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section G, page 54.

MESURE VISANT LA SANTÉ

Taxe sur le tabac

Effet sur l'exercice de 2020-2021 : + 2,3 millions de dollars

Dès le 1^{er} juillet 2020, les taux de la taxe sur le tabac suivants seront modifiés :

- celui des cigarettes passera de 30,0 ¢ à 30,5 ¢ l'unité;
- celui du tabac à coupe fine, de 45,5 ¢ à 46,0 ¢ le gramme;
- celui du tabac naturel en feuilles, de 27,5 ¢ à 28,0 ¢ le gramme;
- celui des autres produits du tabac, de 29,0 ¢ à 29,5 ¢ le gramme.

Cette augmentation permet d'assurer que le prix de vente au détail total du tabac demeurera environ le même une fois l'entrée en vigueur de la diminution du taux de la taxe sur les ventes au détail le 1^{er} juillet 2020.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section D, page 54.

MESURES VISANT LES ENTREPRISES

Impôt destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire

Effet sur l'exercice de 2020-2021 : -2,2 millions de dollars

À compter du 1^{er} janvier 2021, le seuil d'exemption passera de 1,25 million de dollars à 1,5 million de dollars de la rémunération annuelle. De plus, le seuil au-dessous duquel les employeurs paient un taux réduit passe de 2,5 millions de dollars à 3,0 millions de dollars.

Les nouveaux seuils supérieurs seront avantageux pour environ 1 000 employeurs manitobains, en exemptant, notamment, environ 220 employeurs.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section D, page 54.

Crédit d'impôt du Manitoba pour la production de films et de vidéos

Effet sur l'exercice de 2020-2021 : -5,3 millions de dollars

Les sociétés de production manitobaines bénéficient d'une nouvelle prime de 8 % s'appliquant aux principaux travaux de prise de vue qui commencent après le 31 mai 2020. Cette prime s'ajoute au crédit pour les coûts de production de 30 % en vertu du crédit d'impôt du Manitoba pour la production de films et de vidéos, portant le total du crédit pour les coûts de production à 38 %. Ce soutien renforcé des coûts de production vise à encourager une plus grande activité dans le secteur de la préproduction et de la postproduction de films et vidéos.

Le crédit d'impôt du Manitoba pour la production de films et de vidéos est un crédit d'impôt remboursable sur les bénéficiaires des sociétés conçu pour favoriser la croissance de l'industrie manitobaine de la production de films et de vidéos. Le crédit d'impôt est offert aux producteurs de productions et de coproductions manitobaines admissibles. Les producteurs de productions et de coproductions manitobaines admissibles peuvent opter pour le crédit d'impôt pour les coûts des traitements (jusqu'à 65 % des traitements admissibles) ou le crédit d'impôt pour les coûts de production allant jusqu'à 38 % (auparavant 30 %) des dépenses admissibles.

Le crédit d'impôt du Manitoba pour la production de films et de vidéos a été établi de manière permanente dans le Budget 2019.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section E, page 54.

Crédit d'impôt pour le développement des garderies

Effet sur l'exercice de 2020-2021 : -1,0 million de dollars

Après le jour du dépôt du budget, la limite des places de garderie existante augmentera de 474 places, passant de 208 à 682 places, afin de soutenir l'intérêt accru à l'égard des garderies en milieu de travail. De plus, le montant maximal des frais pouvant être imposés quotidiennement est éliminé. Cela permettra à des corporations admissibles de s'associer à des garderies à but lucratif et aux garderies sans but lucratif créées en vertu du crédit d'impôt d'établir des frais parentaux pour soutenir leurs activités.

Ce crédit d'impôt remboursable sur les bénéficiaires des sociétés stimule la création de garderies autorisées dans les milieux de travail. Le crédit d'impôt est offert aux corporations privées dont les activités principales ne sont pas les services de garde d'enfants et qui créent une garderie. Il peut atteindre 10 000 \$ par nouvelle place destinée à un enfant en bas âge ou d'âge préscolaire et est exigible pendant cinq ans.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section F, page 54.

Crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication

Effet sur l'exercice de 2020-2021 : + 3,5 millions de dollars

S'appliquant aux biens acquis admissibles et prêts à être mis en service après le 30 juin 2020, la part remboursable du crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication est réduite de 7 % à 6 % pour correspondre à la réduction du taux de la taxe sur les ventes. La part non remboursable de 1 % n'est pas touchée par cette modification.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section B, page 54.

PROLONGATIONS DE CRÉDITS D'IMPÔT

Le **crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication**, qui devait prendre fin le 31 décembre 2020, est maintenant permanent. Ce crédit d'impôt de 7 % (part de 6 % remboursable et de 1 % non remboursable) appuie les entreprises qui font l'acquisition d'usines, de machinerie et d'équipement admissibles à des fins de fabrication ou de traitement au Manitoba.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section B, page 54.

Le **crédit d'impôt relatif à l'exploration minière**, qui devait prendre fin le 31 décembre 2020, est prolongé pour une période de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023. Ce crédit appuie les Manitobains qui investissent dans des actions accréditatives d'entreprises d'exploration minière admissibles au Manitoba et équivaut à 30 % des investissements en actions accréditatives.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section B, page 54.

Le **crédit d'impôt pour l'impression d'œuvres des industries culturelles**, dont l'expiration était prévue pour le 31 décembre 2020, est prolongé d'un an jusqu'au 31 décembre 2021. Ce crédit d'impôt promeut la croissance de l'impression du Manitoba. Il équivaut à un crédit de 35 % remboursable sur les traitements et salaires versés aux employés manitobains.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section E, page 54.

Le **crédit d'impôt pour l'expansion des entreprises dans les collectivités**, qui devait prendre fin le 31 décembre 2020, est prolongé d'un an jusqu'au 31 décembre 2021. Ce programme appuie les investisseurs résidents du Manitoba afin qu'ils investissent dans des occasions d'affaires au sein de leurs collectivités et qu'ils contribuent aux projets d'expansion des entreprises communautaires pour mobiliser du capital-risque à l'échelle locale en fournissant un crédit d'impôt remboursable de 45 % sur les parts admissibles.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section C, page 54.

MESURES FISCALES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

Loi sur l'administration des impôts et des taxes et divers impôts et taxes

- Permettre à la Commission d'appel des impôts et des taxes indépendante de traiter les avis d'opposition et de protestation relatifs à la taxe sur les transferts fonciers.
- Améliorer les mesures d'application de la loi et d'administration.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section A, page 54.

Loi de l'impôt sur le revenu (Manitoba)

Inscription des escompteurs

À compter de l'année d'imposition 2020, les escompteurs ne sont plus tenus de s'inscrire auprès de la Province du Manitoba et le droit d'inscription connexe est éliminé. Le Manitoba était la seule province qui effectuait l'inscription des escompteurs. Les escompteurs manitobains devront s'inscrire auprès de l'Agence du revenu du Canada, conformément à la pratique utilisée dans les autres provinces.

Les dispositions du **crédit d'impôt pour soignant primaire** seront modifiées afin de nécessiter un renouvellement tous les trois ans.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau indiqué à la section B, page 54.

Loi sur l'optométrie

Des modifications seront apportées pour autoriser les optométristes à fournir leurs services professionnels par le biais d'un ordre professionnel.

GARANTIE DE DIMINUTION DE TAXES ET D'IMPÔTS DE 2 020 \$

La Garantie de diminution de taxes et d'impôts de 2 020 \$ annoncée en 2019 permettra aux contribuables manitobains d'économiser en moyenne 2 020 \$ au cours des quatre prochaines années en éliminant les taxes, les impôts et les frais inutiles, de sorte que les gens puissent conserver une plus grande part de leur argent durement gagné.

Le tableau ci-dessous fournit une mise à jour de la situation actuelle de cet engagement :

Mesure fiscale	Date d'entrée en vigueur
Indexation du montant personnel de base et des tranches d'imposition du revenu des particuliers	1 ^{er} janvier 2017
Réduction du taux de la taxe sur les ventes au détail de 8 % à 7 %	1 ^{er} juillet 2019
Exonération de la taxe sur les ventes au détail – Préparation des testaments	1 ^{er} janvier 2020
Réduction du taux de la taxe sur les ventes au détail de 7 % à 6 %	1 ^{er} juillet 2020
Élimination des droits d'homologation	1 ^{er} juillet 2020
Élimination des droits d'homologation	1 ^{er} juillet 2020
Exonération de la taxe sur les ventes au détail – Préparation des déclarations de revenu des particuliers	1 ^{er} octobre 2020

Ces autres mesures annoncées dans le cadre de la Garantie de diminution de taxes et d'impôts de 2 020 \$ doivent toujours être mises en œuvre :

- élimination de l'application de la taxe sur les ventes sur l'assurance habitation;
- élimination de l'application de la taxe sur les ventes sur les services personnels;
- élimination progressive de l'impôt foncier pour l'éducation.

COORDONNÉES POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

A	Division des recherches – Finances, Finances Manitoba	Téléphone Courriel	204 945-3757 feedbackfin@gov.mb.ca
B	Bureau d'aide fiscale du Manitoba, Finances Manitoba	Téléphone Sans frais Courriel	204 948-2115 à Winnipeg 1 800 782-0771 tao@gov.mb.ca
C	Direction des politiques et des programmes économiques, Développement économique et Formation Manitoba	Téléphone Courriel	204 945-2770 EcDevPrograms@gov.mb.ca
D	Division des taxes et des impôts, Finances Manitoba	Téléphone Sans frais Courriel	204 945-5603 à Winnipeg 1 800 782-0318 mbtax@gov.mb.ca
E	Direction des arts, Sport, Culture et Patrimoine Manitoba	Téléphone Courriel	204 945-3847 artsbranch@gov.mb.ca
F	Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, Familles Manitoba	Téléphone Sans frais Courriel	204 945-0776 à Winnipeg 1 888 213-4754 cdcinfo@gov.mb.ca
G	Division des successions et des homologations de la Cour du Banc de la Reine, Justice Manitoba	Téléphone Courriel	204 945-2086 à Winnipeg ProbateInquiry@gov.mb.ca
H	Centre de contact de la Société d'assurance publique du Manitoba	Téléphone Sans frais	204 985-7000 1 800 665-2410

Pour s'informer sur les programmes du gouvernement, les particuliers peuvent s'adresser au Service de renseignements au public du Manitoba en composant le 204 945-3744 à Winnipeg ou, sans frais, le 1 866 626-4862 ou par courriel à l'adresse mgi@gov.mb.ca.

COMPARAISON INTERPROVINCIALE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2020

Taux en vigueur en 2020-2021^a

	Can.	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.
Impôt sur le revenu des particuliers						
Montant personnel de base (\$)	13 229	10 949	19 369	16 065	9 838	10 783
Taux maximal (%)	33,00	20,50	15,00	14,50	17,40	20,53 ^b
Cotisations d'assurance-santé (\$)		^c				900
Impôt destiné aux services de santé et à l'enseignement (%)		1,95 ^d			2,15^e	1,95 ^f
Impôts sur les bénéfices des sociétés (%)						
Petites	9,0	2,0	2,0	2,0	0,0	3,2
Grandes	15,0	12,0	10,0	12,0	12,0	11,5
Plafond – petites entreprises (milliers \$)	500	500	500	600	500	500
Impôt sur le capital des banques (%)						
				4	6	
Taxe de vente (%)	5	7		6	6ⁱ	8
Taxe sur le tabac (¢/cigarette)	12,421	29,5	27,5	27,0	30,5^j	18,475
Taxe sur les carburants						
Essence (¢/L)	10,0	14,5	13,0	15,0	14,0	14,7
Diesel (¢/L)	4,0	15,0	13,0	15,0	14,0	14,3
Taxe sur le carbone^{k,l}						
Essence (¢/L)		10,01	6,63	6,63	5,30^l	6,63
Diesel (¢/L)		11,51	8,05	8,05	6,74^l	8,05

^a Données au 29 février 2020.

^b Comprend la surtaxe provinciale.

^c Le régime de services médicaux de la Colombie-Britannique a été éliminé le 1^{er} janvier 2020.

^d Les employeurs de la Colombie-Britannique dont la rémunération est de 500 000 \$ ou moins ne sont pas tenus de verser l'impôt-santé des employeurs. Entre 500 000,01 \$ et 1,5 million de dollars, ils paient un montant d'impôt réduit de 2,925 %. Les employeurs dont la rémunération est supérieure à 1,5 million de dollars paient de l'impôt sur leur rémunération totale en Colombie-Britannique à un taux de 1,95 %.

^e À compter du 1^{er} janvier 2021, les employeurs du Manitoba dont la rémunération annuelle totale est de 1,5 million de dollars ou moins sont exemptés. Les employeurs du Manitoba dont la rémunération est d'au plus 3 millions de dollars paient 4,3 % sur le montant excédant 1,5 million de dollars. Les employeurs dont la rémunération est supérieure à 3 millions de dollars paient de l'impôt sur leur rémunération totale au Manitoba à un taux de 2,15 %.

^f Les taux de l'impôt-santé des employeurs de l'Ontario varient de 0,98 % sur la masse salariale inférieure à 200 000 \$ et jusqu'à 1,95 % pour la masse salariale supérieure à 400 000 \$.

^g Les taux de cotisation au Fonds des services de santé du Québec varient de 1,25 % à 4,26 % selon le secteur et la masse salariale totale. Les employeurs, autres que ceux du secteur public, dont la masse salariale totale est inférieure à 6 millions de dollars sont admissibles à des taux de cotisation réduits.

^h L'impôt destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire de Terre-Neuve-et-Labrador, à un taux de 2 %, est versé par les employeurs dont la rémunération annuelle est supérieure à 1,3 million de dollars.

ⁱ Taux de la taxe sur les ventes au détail au Manitoba en vigueur le 1^{er} juillet 2020.

^j Taux de la taxe sur le tabac au Manitoba en vigueur le 1^{er} juillet 2020.

^k Le 1^{er} avril 2019, le gouvernement fédéral a mis en œuvre un système de tarification du carbone dans les provinces qui n'ont pas de système de tarification du carbone harmonisé au point de référence fédéral. La redevance sur les combustibles du gouvernement fédéral s'applique en Saskatchewan, en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

^l Les taux sont en vigueur du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Les taux au Manitoba entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2020.

^m La Nouvelle-Écosse utilise un programme provincial de plafonnement et d'échange; les données figurant dans le tableau sont des estimations des coûts.

Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	
15 532	10 459	8 481	10 000	9 498	Impôt sur le revenu des particuliers
25,75	20,30	21,00	18,37 ^b	18,30	Montant personnel de base (\$)
					Taux maximal (%)
					Cotisations d'assurance-santé (\$)
4,26 ^g				2,00 ^h	Impôt destiné aux services de santé et à l'enseignement (%)
					Impôts sur les bénéfices des sociétés (%)
5,0	2,5	2,5	3,0	3,0	Petites
11,5	14,0	14,0	16,0	15,0	Grandes
500	500	500	500	500	Plafond – petites entreprises (milliers \$)
	5	4	5	6	Impôt sur le capital des banques (%)
9,975	10	10	10	10	Taxe de vente (%)
14,9	25,52	29,52	25,0	24,5	Taxe sur le tabac (¢/cigarette)
					Taxe sur les carburants
19,2	15,5	15,5	8,47	16,5	Essence (¢/L)
20,2	21,5	15,4	14,15	16,5	Diesel (¢/L)
					Taxe sur le carbone^{k,l}
4,92	6,63	0,94 ^m	6,63	4,42	Essence (¢/L)
6,26	8,05	1,20 ^m	8,05	5,37	Diesel (¢/L)

ACCORDS FISCAUX

ACCORDS FISCAUX

INTRODUCTION	55
PRINCIPAUX TRANSFERTS AUX PROVINCES ET AUX TERRITOIRES	55
Transfert canadien en matière de santé	56
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	57
Péréquation	58
AUTRES TRANSFERTS AUX GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX	60
Profil des autres accords fiscaux du Manitoba	61
PRINCIPAUX TRANSFERTS AUX PARTICULIERS	62
Améliorations apportées à l'assurance-emploi	63
RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA	64
Mise à jour concernant la bonification du RPC	64
Examen triennal du RPC	65
CONCLUSION	66

INTRODUCTION

Les transferts fédéraux sont un outil important qui aide les particuliers et permet de veiller à ce que tous les gouvernements aient les recettes suffisantes pour assumer leurs responsabilités en matière de dépenses. Ces transferts permettent de favoriser une union économique et sociale solide au sein du pays.

Les principaux transferts comprennent le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), la péréquation et la formule de financement des territoires (FFT). En 2020-2021, ces transferts devraient totaliser 81,7 milliards de dollars. Une somme supplémentaire de 55,9 milliards de dollars en transferts fédéraux est administrée directement par les ministères et les organismes, souvent sur la base d'un partage des coûts.

Les principaux transferts aux particuliers se composent des prestations aux aînés, des prestations d'assurance-emploi et des prestations pour enfants. Les principaux transferts aux particuliers devraient totaliser 105,3 milliards de dollars en 2020-2021.

PRINCIPAUX TRANSFERTS AUX PROVINCES ET AUX TERRITOIRES

Toutes les provinces et tous les territoires reçoivent le TCS et le TCPS, et toutes les provinces ont reçu le soutien du programme de péréquation à un moment ou à un autre. Sans transferts importants fédéraux adéquats, les provinces et les territoires n'auraient guère d'autre choix que de réduire le niveau de services offerts aux résidents, d'augmenter les impôts ou d'accroître leur endettement.

Bien que les droits à péréquation du Manitoba aient connu une croissance exceptionnelle au cours des trois dernières années, le total des transferts fédéraux faisant partie des recettes du Manitoba est encore à la hausse après avoir connu un recul au cours de la dernière décennie. D'environ 2000-2001 à 2011-2012, les transferts fédéraux versés au Manitoba représentaient près de 30 % de ses recettes. La part du fédéral a commencé à diminuer en 2012-2013 pour chuter à presque 25 % en 2015-2016 avant de commencer à remonter. C'est seulement maintenant, en 2020-2021, que nous nous rapprochons d'un retour à ce point de référence de 30 %.

Principaux transferts fédéraux au Manitoba, de 2009-2010 à 2020-2021

	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021
	(en millions de dollars)											
TCS	903	943	993	1 057	1 124	1 156	1 229	1 310	1 357	1 410	1 471	1 521
TCPS	392	404	418	426	440	453	468	485	502	518	531	546
Péréquation	2 063	1 826	1 666	1 671	1 792	1 750	1 738	1 736	1 820	2 037	2 255	2 510
PTT		175	276	201	7							
Total	3 359	3 348	3 352	3 355	3 363	3 359	3 436	3 531	3 680	3 964	4 258	4 576
Par habitant (\$)	2 783	2 746	2 721	2 688	2 660	2 626	2 656	2 684	2 761	2 932	3 114	3 310

Remarque : Les totaux ne concordent pas nécessairement en raison de l'arrondissement des chiffres.

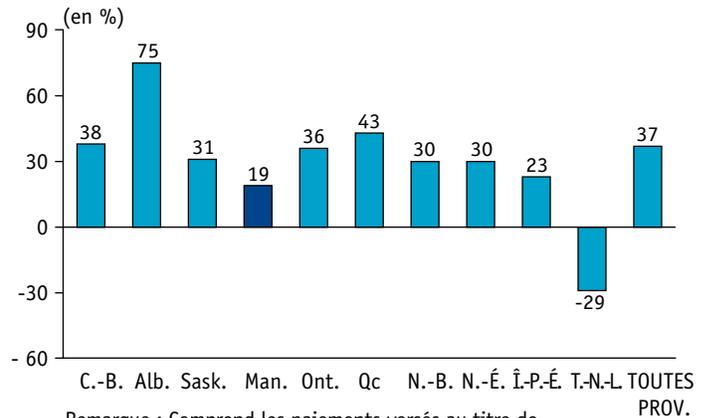
Remarque : Le programme fédéral de protection des transferts totaux (PTT) a été offert entre 2010-2011 et 2013-2014 pour veiller à ce que le total des principaux transferts d'une province au cours d'une de ces années ne soit pas inférieur à celui de l'année précédente.

Source : Finances Canada

Les principaux transferts fédéraux sont fournis sur une base régulière. La péréquation et la formule de financement des territoires sont examinées tous les cinq ans. Le gouvernement fédéral a indiqué qu'il examinera le fonctionnement du transfert canadien en matière de santé (TCS) et du transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) en plus de la péréquation et de la formule de financement des territoires (FFT) en 2024.

Le TCS et le TCPS sont tous deux distribués selon un montant égal par habitant de manière à refléter la part de la population totale dans chaque province et territoire. Les principaux transferts fédéraux au Manitoba par habitant ne sont supérieurs que de 19 % à ce qu'ils étaient il y a dix ans. Il s'agit d'un peu plus de la moitié de la hausse de 37 % pour toutes les provinces.

Croissance par habitant des principaux transferts fédéraux, de 2009-2010 à 2020-2021



Remarque : Comprend les paiements versés au titre de l'accord sur les ressources extracôtières et de la garantie des avantages cumulatifs.

Sources : Finances Canada et Statistique Canada

Transfert canadien en matière de santé (TCS)

Le TCS est le principal transfert fédéral aux provinces et aux territoires à l'appui des soins de santé et le plus important des principaux transferts. Il fournit un financement permanent au système de santé canadien, et appuie les principes de la Loi canadienne sur la santé suivants :

- l'universalité;
- l'intégralité;
- la transférabilité;
- l'accessibilité;
- la gestion publique.

Le Manitoba recevra 1,521 milliard de dollars par l'entremise du TCS en 2020-2021, soit une hausse de 50 millions de dollars ou de 3,4 % par rapport à 2019-2020. La part du Manitoba dans le TCS est de 3,63 %.

Par le passé, le gouvernement fédéral jouait un rôle important dans le cadre du soutien aux services de soins de santé provinciaux et territoriaux. Le Manitoba demeure néanmoins préoccupé par la récente réduction du taux de croissance annuel du TCS et de son incidence sur le système de soins de santé. Le vieillissement de la population, combiné à une meilleure espérance de vie, devrait entraîner des milliards de dollars en coûts de soins de santé supplémentaires, ainsi que des pertes de revenus associées à la diminution de la main-d'œuvre et au ralentissement de la croissance économique.

À compter de l'exercice 2017-2018, le gouvernement fédéral a réduit la croissance du TCS, qui est passé d'un taux fixe de 6 % par année à la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du produit intérieur brut (PIB) nominal, et a garanti que le financement augmentera de 3 % par année.

En 2017-2018, la première année de la nouvelle formule d'indexation, la croissance du TCS a été maintenue au niveau minimal de 3 % en raison d'une très faible croissance réelle du PIB nominal en 2015 de seulement 0,16 %

et d'une croissance prévue de seulement 1,78 % en 2016. Le taux de croissance moyen mobile sur trois ans en 2020-2021 comprend le taux de croissance réel du PIB nominal en 2018 (3,86 %) ainsi que les prévisions pour 2019 (3,60 %) et 2020 (3,66 %), établissant ainsi un taux moyen de croissance de 3,71 %.

Finances Manitoba estime que le nouveau taux de croissance plus faible du TCS coûtera à la province environ 2,25 milliards de dollars sur dix ans quand on le compare à la formule d'indexation annuelle précédente de 6 %. Jusqu'à maintenant, le taux de croissance plus faible a réduit les paiements du TCS au Manitoba d'environ 338 millions de dollars.

Un rapport publié en novembre 2016 destiné aux premiers ministres des provinces et des territoires et élaboré par l'entremise du Conseil de la fédération recommandait d'établir un taux de croissance à long terme de 5,2 % par année au titre du TCS. Cette recommandation tenait compte de la prévision du Conference Board du Canada relative à la croissance moyenne des coûts de soins de santé au sein des provinces et des territoires de 2015 à 2035 fondée sur l'inflation, le vieillissement et la croissance de la population ainsi que les améliorations continues apportées au système.

En décembre 2016, le gouvernement fédéral a offert aux provinces et aux territoires 11 milliards de dollars sur dix ans en financement ponctuel ciblé pour les soins à domicile (6 milliards de dollars) et les services de santé mentale (5 milliards de dollars).

Le gouvernement du Manitoba ne croit pas que le financement ciblé soit une solution de rechange efficace pour fournir du financement global et approprié à long terme par l'entremise du TCS. Il demeure également un important écart de financement entre ce que le Manitoba perdra en raison de l'indexation inférieure du TCS (2,25 milliards de dollars sur dix ans) et ce qu'il recevra par l'intermédiaire du financement ciblé (400 millions de dollars sur dix ans).

En décembre 2019, les premiers ministres des provinces et des territoires ont de nouveau demandé l'établissement d'un partenariat financier plus solide avec le gouvernement fédéral en matière de soins de santé. En faisant remarquer que la fédération est plus efficace lorsque les provinces et les territoires disposent des ressources et de l'autonomie appropriées, les premiers ministres des provinces et des territoires ont demandé au gouvernement fédéral de respecter les champs de compétences des provinces et des territoires et d'augmenter le taux du TCS de 5,2 % par année. Cette demande est conforme à l'analyse indépendante menée par le Conference Board du Canada relative à l'incidence des facteurs de coûts pour le système de santé à long terme.

Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)

Le TCPS est un transfert global fédéral fourni à tous les gouvernements provinciaux et territoriaux pour appuyer l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux et les programmes pour les enfants. Le TCPS a un taux de croissance annuel fixe prévu par la loi de 3 % par année. Il est calculé selon un montant en espèces égal par habitant depuis 2007-2008.

La décision du gouvernement fédéral de maintenir le taux de croissance du TCPS à 3 % plutôt que de l'augmenter au taux du PIB nominal comme les autres principaux transferts devrait réduire la part fédérale dans les dépenses provinciales et territoriales consacrées à l'éducation postsecondaire et aux services sociaux. La part du TCPS au sein de l'économie diminuera également.

Le Manitoba recevra 546 millions de dollars par l'entremise du TCPS en 2020-2021, soit une hausse de 14 millions de dollars ou de 2,7 % par rapport à 2019-2020. La part du Manitoba dans le TCPS est de 3,63 %.

Péréquation

La péréquation est un transfert financier fédéral visant à remédier aux différences dans les capacités de perception des recettes des provinces (ce qu'on appelle les disparités financières). Le but de la péréquation est de donner aux provinces ayant une capacité fiscale moindre les moyens financiers d'offrir à leurs résidents des niveaux raisonnablement comparables de soins de santé, d'éducation et d'autres services publics à des taux d'imposition raisonnablement comparables.

Une province dont la capacité fiscale mesurée est inférieure à la norme nationale moyenne reçoit une péréquation suffisante pour que sa capacité atteigne la moyenne. Les provinces se situant au-dessus de la moyenne nationale ne reçoivent pas de paiements de péréquation. La formule de financement des territoires (FFT) vise un objectif semblable pour les gouvernements territoriaux.

La péréquation ne vise pas les provinces qui présentent des difficultés économiques à court terme. Ce volet est plutôt l'objectif du Programme fédéral de stabilisation fiscale, destiné aux provinces qui connaissent une baisse importante de leurs recettes d'un exercice à l'autre.

Examen du Programme fédéral de stabilisation fiscale

Dans le cadre de la réunion du Conseil de la fédération qui s'est tenue en décembre 2019, les premiers ministres des provinces et des territoires ont demandé au gouvernement fédéral « de travailler avec les ministres des Finances provinciaux à renforcer le Programme de stabilisation fiscale afin qu'il soit mieux adapté à la conjoncture économique ainsi qu'aux ralentissements de l'activité économique dans les secteurs des ressources, et ce, sans mettre en péril les autres programmes de transfert du fédéral ».

Le Programme de stabilisation fiscale du gouvernement du Canada fournit une aide financière aux provinces qui ont connu des baisses importantes de leurs recettes sur douze mois en raison d'un ralentissement de l'activité économique. Pour recevoir de l'aide dans le cadre du programme actuel, les provinces doivent avoir connu une baisse annuelle de leurs recettes non liées aux ressources de plus de 5 % ou une réduction de leurs recettes issues des ressources de plus de 50 %. Le paiement maximal au titre du Programme de stabilisation fiscale pour un exercice donné est de 60 \$ par personne.

Depuis 1957, le Canada dispose officiellement d'un programme de péréquation. Le programme est entièrement financé par le gouvernement fédéral au moyen, notamment, des recettes fiscales perçues auprès de la population canadienne. Les provinces ne contribuent pas au programme de péréquation.

La péréquation est conçue pour être neutre sur le plan politique et pour respecter l'autonomie des provinces dans la prise de décisions au nom de leurs résidents. Il n'existe aucune condition ni norme sur la façon dont les fonds doivent être utilisés.

En général, et par habitant, la capacité fiscale est une mesure des recettes qu'une province pourrait générer elle-même si elle appliquait le taux d'imposition moyen national à chacune des bases de recette normalisées suivantes : impôt sur le revenu des particuliers, impôt sur les bénéficiaires des entreprises, taxes de consommation et impôts fonciers.

Les recettes tirées des ressources naturelles sont la seule exception dans la formule de calcul de la capacité fiscale. En raison des importants problèmes de mesure et de la grande diversité des structures de redevances des provinces, on se sert plutôt des recettes réelles tirées des ressources naturelles pour évaluer la capacité fiscale découlant de la base des ressources naturelles.

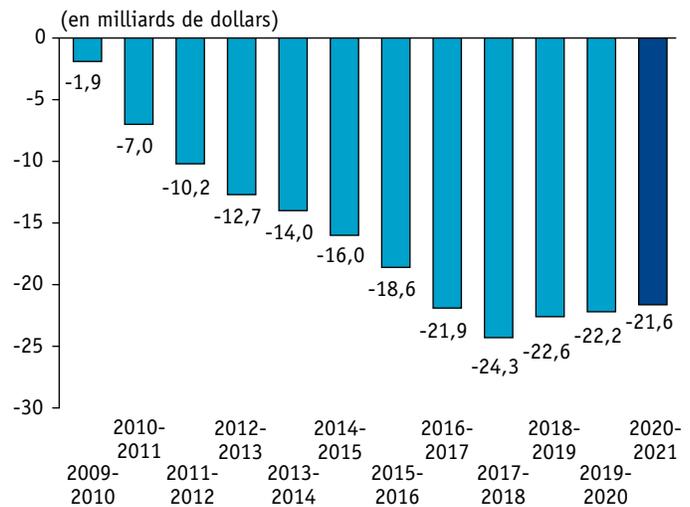
Pour réduire les fluctuations, les calculs de la péréquation sont fondés sur la moyenne mobile pondérée des recettes sur trois ans en utilisant des données décalées de deux ans. Par exemple, les droits pour 2020-2021 sont fondés sur des données de 2018-2019 (taux pondéré de 50 %), de 2017-2018 (taux pondéré de 25 %) et de 2016-2017 (taux pondéré de 25 %).

Comme le programme applique les taux d'imposition moyens nationaux à l'assiette fiscale de chaque province, la capacité fiscale mesurée pour la péréquation différera généralement du montant réel des recettes perçues par une province. Par conséquent, les paiements de péréquation ne reflètent pas la position financière d'une province (c.-à-d. qu'elle affiche un excédent ou un déficit budgétaire).

Une province prend des décisions stratégiques concernant l'éventail de services publics qu'elle cherche à offrir à ses résidents et les fonds qu'elle doit mobiliser pour les financer. Les recettes réelles d'une province qui choisit d'offrir à ses résidents un éventail moins large de services publics à des taux d'imposition inférieurs à la moyenne seront inférieures à sa capacité fiscale mesurée. Les recettes réelles d'une province qui choisit de fournir à ses résidents un éventail de services publics supérieur à la moyenne en faisant passer ses taux d'imposition au-dessus de la moyenne nationale seront supérieures à sa capacité fiscale mesurée.

La croissance annuelle dans le programme de péréquation est fondée sur une moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal, une caractéristique du programme depuis 2009-2010.

Pertes cumulatives pour les provinces bénéficiaire dans le cadre du mécanisme fédéral de péréquation 2020-2021



Remarque : Les pertes cumulatives comprennent le versement d'une somme de 2,2 milliards de dollars au titre de la protection des transferts fédéraux aux provinces bénéficiaires entre 2010-2011 et 2013-2014.

Source : Finances Canada

Paiements fédéraux de péréquation, 2020-2021

	Par habitant (en dollars)	Paiement (en millions de dollars)
Île-du-Prince-Édouard	3 013	454
Nouveau-Brunswick	2 880	2 210
Nouvelle-Écosse	2 255	2 146
Manitoba	1 877	2 510
Québec	1 594	13 253
Total		20 573

Source : Finances Canada

Avant 2009-2010, la taille du programme de péréquation était fondée sur le montant nécessaire pour ramener à la moyenne toutes les provinces dont la capacité fiscale mesurée était inférieure à la moyenne nationale. L'utilisation de la trajectoire de croissance a servi de plafond de 2009-2010 à 2017-2018, entraînant une perte cumulative de 24,3 milliards de dollars pour les provinces bénéficiaires (y compris 2,2 milliards de dollars en paiements de protection des transferts versés aux provinces bénéficiaires entre 2010-2011 et 2013-2014).

Bien qu'initialement introduite pour limiter les coûts du programme, la trajectoire de croissance du PIB nominal peut également servir de plancher de paiement, comme elle l'a fait en 2018-2019 et 2019-2020. En 2020-2021, la trajectoire de croissance a encore une fois servi de plancher. Les paiements de péréquation ont été rajustés à la hausse de 58 \$ par habitant afin de veiller à ce que la croissance des paiements totaux soit conforme à la trajectoire de croissance du PIB nominal du programme. En conséquence, le Manitoba recevra 78 millions de dollars supplémentaires en 2020-2021.

Les paiements planchers ont réduit la perte cumulative globale pour les provinces bénéficiaires en raison de l'utilisation des plafonds de 2009-2010 à 2017-2018 de 24,3 milliards de dollars à 21,6 milliards de dollars en 2020-2021.

Après avoir consulté les provinces et les territoires, le gouvernement fédéral a prolongé le programme de péréquation et la formule de financement des territoires pour une période de cinq ans débutant le 1^{er} avril 2019. La prolongation comprenait un certain nombre de changements techniques visant à améliorer l'exactitude et l'efficacité du calcul des droits. Les travaux préliminaires ont déjà commencé afin de renouveler en 2024 les principaux programmes de transferts, y compris le programme de péréquation.

Le Manitoba recevra 2,510 milliards de dollars par l'entremise du programme de péréquation en 2020-2021, soit une hausse de 254 millions de dollars ou de 11,3 % par rapport à 2019-2020. La part de la péréquation totale accordée au Manitoba est de 11,3 %. Le montant par habitant du Manitoba est de 1 877 \$, soit le deuxième montant parmi les plus bas entre les provinces bénéficiaires.

AUTRES TRANSFERTS AUX GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX

En plus des principaux transferts, le gouvernement fédéral offre également des fonds aux provinces et aux territoires par l'entremise d'autres types d'accords fiscaux pour soutenir certains secteurs de programme. Ces fonds sont habituellement fournis pendant une certaine période, sur la base d'un partage des coûts ou en fonction de conditions. En 2018-2019, ils ont totalisé 531 millions de dollars pour les ministères et organismes du gouvernement manitobain, ce qui représente environ 3 % du total du budget sommaire de la province.

Profil des autres accords fiscaux du Manitoba

Les ministères du gouvernement du Manitoba ont conclu environ 50 autres accords fiscaux avec le gouvernement fédéral. Ces accords ne comprennent pas les principaux transferts fédéraux (péréquation, TCS et TCPS) ni les transferts fédéraux versés directement aux autres entités du périmètre comptable du gouvernement (comme les établissements d'enseignement postsecondaire, les offices régionaux de la santé, etc.).

On entend par autre accord fiscal, un accord conclu entre un ministère fédéral et un ministère provincial, officialisé par l'entremise d'une entente bilatérale individuelle ou d'autres mécanismes. En vertu de ces accords, le ministère fédéral transfère des fonds conditionnels pour compléter les dépenses ministérielles provinciales dans un certain secteur de programme.

La majorité des autres accords fiscaux du Manitoba avec le gouvernement fédéral (environ 80 % de ceux-ci) sont assortis d'une durée limitée, ce qui signifie qu'on leur a attribué une date de début et une date de fin. Les accords à durée limitée du Manitoba varient d'une période allant de un an à 20 ans (la durée moyenne étant d'environ six ans). Des accords existants prennent fin et de nouveaux entrent en vigueur pendant la plupart des exercices. Le Manitoba négocie généralement à n'importe quel moment un ou plusieurs de ces accords avec le Canada.

Le gouvernement fédéral s'engagera souvent à fournir un montant total de financement national prédéterminé sur un an ou plusieurs années pour répondre à un certain besoin ou régler un problème précis. Les fonds sont ensuite distribués aux provinces et aux territoires en utilisant une formule d'affectation choisie par le gouvernement fédéral. Environ la moitié des accords fiscaux actuels conclus entre le Manitoba et le gouvernement fédéral appartiennent à cette catégorie.

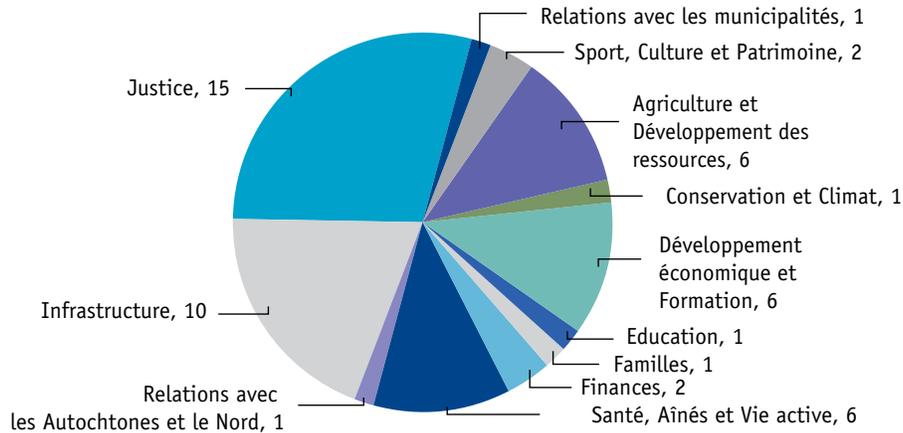
La méthode d'affectation la plus simple et la plus utilisée consiste à affecter les fonds selon le nombre d'habitants, chaque territoire de compétence recevant sa part des fonds en fonction de la population. Cependant, le gouvernement fédéral utilise parfois d'autres méthodes fondées sur les besoins pour affecter des montants du financement national aux provinces et aux territoires. Par exemple :

- La plupart des fonds fournis en vertu des ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) sont affectés aux provinces et aux territoires à l'aide d'une formule complexe fondée sur 17 variables du marché du travail.
- La formule d'affectation utilisée au titre du Fonds d'urgence pour le traitement est fondée sur la gravité de la crise des opioïdes dans chaque province ou territoire, et le nombre d'habitants dans chacun de ceux-ci. Toutefois, le Fonds d'urgence pour le traitement peut être utilisé pour tout traitement de dépendance ou problème de consommation d'alcool ou de drogues. Le Manitoba utilise les fonds pour aider les personnes ayant une dépendance à la méthamphétamine.

Le gouvernement fédéral fournit parfois un montant de base à chaque territoire de compétence et affecte le reste des fonds au prorata de la population, ou il utilise une autre formule axée sur les besoins. Le financement de base permet de veiller à ce que les territoires de compétence obtiennent au moins suffisamment de fonds pour couvrir les coûts et les efforts nécessaires pour établir et offrir les services.

L'autre moitié des accords du Manitoba (c.-à-d. lorsqu'aucune formule n'est utilisée pour affecter un montant national fixe) est constituée de projets et de programmes ou d'accords axés sur le mérite, dans le cadre desquels le montant varie selon le coût de certains projets, ou est un produit du nombre d'activités ou de services fournis par la province.

Nombre d'autres accords fiscaux actuels, par ministère du Manitoba



Source : Finances Manitoba

La valeur annuelle de chaque accord du Manitoba varie grandement, de seulement quelques milliers de dollars à des dizaines de millions de dollars pour certains. Toutefois, quelle que soit la valeur de l'accord, il existe généralement de nombreuses exigences de planification, de surveillance et de reddition de compte que les provinces et les territoires doivent respecter pour obtenir le financement. Ces exigences figurent dans l'entente de financement ou de services.

Plus d'un tiers des autres accords fiscaux du Manitoba fait l'objet d'un partage des frais. Cela signifie que la Province doit des fonds de contrepartie allant jusqu'à 100 % des fonds fournis par le gouvernement fédéral pour accéder à la totalité du montant de transfert du fédéral. Les ententes à frais partagés ciblées de ce genre sont une source de contraintes et de pressions financières pour la province.

Les ententes couvrent un grand nombre de domaines et de secteurs de programmes. La plupart des ministères du Manitoba administrent au moins un accord de transfert fédéral au nom de la Province. Certains ministères en ont plusieurs.

PRINCIPAUX TRANSFERTS AUX PARTICULIERS

En 2020-2021, le gouvernement fédéral prévoit transférer 105,3 milliards de dollars directement aux particuliers canadiens, y compris de nombreux Manitobains, au moyen de ce qu'il considère comme les principaux transferts aux particuliers. Il fournira 59,5 milliards de dollars en prestations aux aînés par l'entremise du programme de la Sécurité de la vieillesse (SV), ce qui comprend la pension de la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti (SRG) et l'Allocation, 21 milliards de dollars en prestations d'assurance-emploi et 24,7 milliards de dollars en prestations pour enfants. Les principaux transferts aux particuliers représenteront près du tiers des dépenses de programme fédérales totales en 2020-2021.

Améliorations apportées à l'assurance-emploi

L'assurance-emploi est un programme fédéral financé au moyen de cotisations payées par les travailleurs et les employeurs. Le programme procure un soutien financier direct aux travailleurs lorsqu'ils sont sans emploi ou qu'ils sont absents du travail pour d'autres raisons comme une maladie, la maternité, une naissance, une adoption ou parce qu'ils fournissent des soins à un membre de leur famille. Il aide également les personnes admissibles à trouver un emploi et à suivre une formation axée sur des compétences, principalement grâce à des programmes et des services administrés par les provinces et les territoires en vertu des ententes bilatérales sur le développement du marché du travail (EDMT).

Les finances de l'assurance-emploi sont gérées à l'aide d'un compte distinct, nommé le Compte des opérations de l'assurance-emploi. La Commission de l'assurance-emploi du Canada établit le taux de cotisation à l'assurance-emploi chaque année selon un mécanisme assurant l'équilibre sur une période de sept ans, comme prévu par le Bureau de l'actuaire en chef de l'assurance-emploi en fonction des estimations de coûts et de revenus des programmes. Le taux d'équilibre sur sept ans est le taux qui permettra d'atteindre un équilibre de 0 \$ dans le Compte des opérations en sept ans, y compris d'éliminer tout excédent dans le Compte (qui est d'environ 5 milliards de dollars actuellement).

Le taux de cotisation d'équilibre pour les travailleurs baisse de quatre cents en 2020, passant de 1,62 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurables en 2019 à 1,58 \$ par tranche de 100 \$ en 2020. Le taux de cotisation pour les employeurs représente 1,4 fois celui des employés, alors il diminuera de six cents, passant de 2,27 \$ à 2,21 \$.

Les cotisations d'assurance-emploi totales payées par les travailleurs et les employeurs devraient s'élever à 22,6 milliards de dollars en 2020. Malgré le taux plus bas en 2020, les recettes totales tirées des cotisations seront environ les mêmes qu'en 2019 en raison de gains assurables plus élevés.

Le gouvernement fédéral a apporté plusieurs améliorations au programme d'assurance-emploi au cours des dernières années, y compris de meilleures prestations pour les travailleurs, les parents et les aidants naturels et du financement supplémentaire pour une durée limitée aux provinces et aux territoires en vertu des EDMT.

Les améliorations au programme d'assurance-emploi qui augmentent les dépenses du programme exercent une pression à la hausse sur les taux de cotisation pour les travailleurs et les employeurs.

Selon le gouvernement fédéral, les récentes améliorations apportées au programme d'assurance-emploi coûteront des milliards de dollars au cours des prochaines années. Ces coûts seront couverts par les travailleurs et les employeurs au moyen de cotisations d'assurance-emploi relativement plus élevées. Par exemple, le Manitoba estime que ces améliorations coûteront aux employeurs manitobains entre 15 et 20 millions de dollars par année en cotisations plus élevées d'assurance-emploi (comparativement à ce qu'ils auraient payé sans ces améliorations).

Le Manitoba ne s'oppose pas à des changements apportés à l'assurance-emploi qui modernisent le programme et le rendent plus souple et mieux adapté. Toutefois, le Manitoba croit que le gouvernement fédéral doit porter une attention particulière aux coûts supplémentaires pour les travailleurs et les employeurs lorsqu'il envisage d'apporter des améliorations au programme, tout particulièrement compte tenu des efforts déployés par notre gouvernement, et les gouvernements d'un bout à l'autre du Canada, visant à encourager la croissance des entreprises et à rendre la vie plus abordable pour les familles.

RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Outre les principaux transferts fédéraux aux particuliers, les Canadiens recevront plus de 50 milliards de dollars en prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) (pension de retraite, pension de survivant et prestations d'invalidité) en 2020-2021.

Mise à jour concernant la bonification du RPC

Depuis janvier 2019, les ministres des Finances ont entrepris l'augmentation des cotisations au RPC échelonnée sur sept ans qui est nécessaire pour financer entièrement la bonification du RPC. En janvier 2020, soit la deuxième année d'augmentation du taux de cotisations au RPC, le taux a augmenté de 0,15 % pour les travailleurs et les employeurs, passant de 5,10 % à 5,25 % des gains ouvrant droit à pension.

D'ici 2025, une fois l'augmentation progressive terminée, les travailleurs et les employeurs paieront 5,95 % chacun sur les gains jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP, qui devrait s'élever à 67 100 \$ en 2025) et de 4 % entre le MGAP et le maximum supplémentaire des gains annuels ouvrant droit à pension (MSGAP, qui devrait s'élever à 76 400 \$ en 2025).

Le RPC est une importante source de revenu de retraite pour la plupart des Canadiens. Une fois arrivée à échéance (dans environ 45 ans), la bonification augmentera les prestations de retraite du RPC de plus de la moitié en faisant passer d'un quart à un tiers la proportion admissible de revenu de préretraite remplacée par le régime, et en haussant la limite de gains ouvrant droit à pension de 14 %.

Les ministres des Finances travaillent de concert à la dernière étape du processus pour mettre entièrement en œuvre la bonification du RPC, afin de mettre en vigueur des règlements sur la viabilité financière pour le fonds du RCP supplémentaire. Les règlements proposés permettraient de s'assurer que les cotisations au RPC supplémentaire sont correctement capitalisées et que l'équité intergénérationnelle est respectée, conformément au principe de capitalisation intégrale nécessaire en vertu de la loi et qui sous-tend la bonification du RPC.

Cotisations échelonnées au RCP supplémentaire

	Les employeurs et les employés paieront tous un supplément : (en %)	Cotisations supplémentaires aux deux semaines	
		Revenu annuel de 40 000 \$ (en dollars)	Revenu annuel de 75 000 \$ (en dollars)
2019	0,15 des gains	2,11	3,11
2020	0,30	4,21	6,37
2021	0,50	7,02	10,90
2022	0,75	10,53	16,82
2023	1,00	14,04	23,04
2024*	1,0 et 4,0	14,04	30,65
2025*	1,0 et 4,0	14,04	36,62

*1,0 % sous le MGAP et 4,0 % entre le MGAP et le MSGAP

Source : Calculs du ministère des Finances du Canada, du Bureau de l'actuaire en chef et du ministère des Finances du Manitoba.

Examen triennal du RPC

Le RPC est géré conjointement par les gouvernements fédéral et provincial. En leur qualité de coadministrateurs du régime, les ministres des Finances examinent l'état du RPC tous les trois ans pour s'assurer qu'il demeure financièrement viable et pour apporter des modifications continues au régime pour les générations de travailleurs canadiens actuels et futurs.

Toutes les modifications acceptées par les ministres des Finances en vertu de l'examen triennal de 2016-2018 du RPC sont maintenant en place. Ces modifications comprennent des mesures pour régler les problèmes signalés par le Manitoba dans le cadre de son examen, ce qui permettra non seulement d'accroître l'envergure du régime, mais aussi de l'améliorer.

Et, lors de leur rencontre au mois de décembre 2019, les ministres des Finances fédéral, provinciaux et territoriaux se sont entendus pour considérer les éléments suivants comme faisant partie de l'examen triennal 2019-2021 :

- Une augmentation de 25 % des prestations de survivant offerte dans le cadre des RPC de base et bonifié, pour s'assurer que ces prestations offrent du soutien suffisant aux survivants vulnérables.
- Mettre à jour les dispositions du RPC afin de tenir compte de la réalité contemporaine et future des familles de travailleurs et de l'évolution des responsabilités à l'égard du travail et de la garde d'enfants, comme :
 - les règles relatives aux prestations combinées (c.-à-d., pension de survivant, pension de retraite et pension de survivant, prestations d'invalidité).
 - les clauses pour élever des enfants et les prestations pour enfants.
 - la division des gains ouvrant droit à pension (p. ex., comment ces dispositions s'appliquent à différents états matrimoniaux).
- Des options pour mieux cibler la prestation de décès.

Le Manitoba est heureux que le plan de travail des ministres soit bien harmonisé avec les objectifs de la province quant à l'examen exhaustif des prestations supplémentaires au titre du RPC entrepris au cours du dernier examen triennal. Ces objectifs étaient d'examiner les améliorations en matière de souplesse dans des circonstances individuelles, la capacité de réagir aux réalités des familles contemporaines et la modernisation des exigences d'admissibilité.

L'examen triennal de 2019-2021 repose sur le 30^e rapport actuariel du RCP, au 31 décembre 2018. Selon le rapport, les taux respectifs de cotisation prescrits par la loi sont plus élevés que les taux minimaux de cotisation requis pour soutenir le régime. En conséquence, ils sont suffisants pour financer les cotisations du RPC de base et du RPC supplémentaire à long terme.

Les ministres se sont entendus sur la nécessité de bien prendre en compte tout fardeau des coûts qui sont imposés aux particuliers et aux entreprises avant d'apporter des modifications au régime.

CONCLUSION

Par le passé, les transferts fédéraux ont joué un rôle important dans le soutien du système de santé et social du Canada. Cependant, la réduction unilatérale du gouvernement fédéral concernant le taux de croissance annuel du TCS en 2017-2018 a affaibli cet important partenariat de financement.

Bien que les provinces aient des responsabilités communes, leur capacité de taxer et de générer des recettes pour s'acquitter de ces responsabilités n'est pas la même. Le déséquilibre entre les responsabilités en matière de dépenses et les capacités de perception de recettes engendre la nécessité de conclure des accords de transferts fiscaux intergouvernementaux. Le graphique qui suit montre comment la péréquation aide à combler les différences de capacité fiscale entre les provinces, mais n'y réussit pas entièrement.

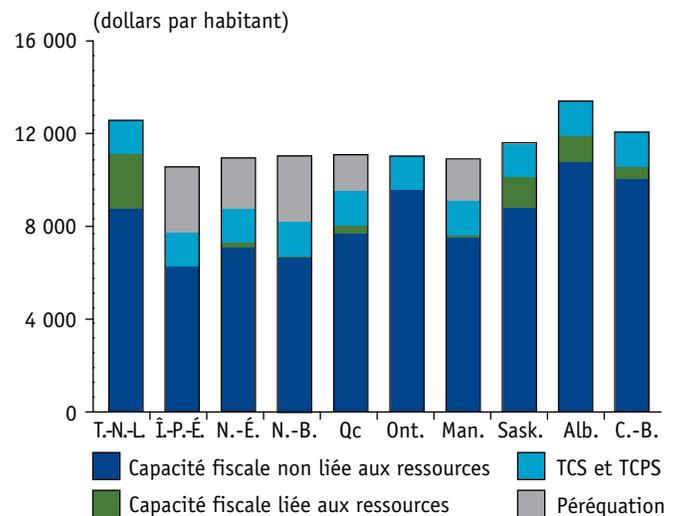
C'est essentiellement grâce aux principaux transferts que le gouvernement fédéral veille à ce que toutes les provinces et tous les territoires soient en mesure d'offrir des services publics raisonnablement comparables à tous les Canadiens.

Toutefois, d'autres types de transferts fédéraux aident également à atteindre cet objectif. À cet égard, les accords de transfert doivent être considérés dans leur ensemble, pour que les approches actuelles soient appropriées et efficaces et qu'elles respectent les compétences.

Les transferts conditionnels ont leur place. Le Manitoba reconnaît que bon nombre des questions à volets multiples d'aujourd'hui exigent un rôle coordonné de la part des deux ordres de gouvernement. Toutefois, dans les domaines où les provinces sont les seules à avoir compétence, les restrictions doivent être réduites au minimum afin que l'on réponde efficacement à leurs besoins particuliers.

Soulignant que la fédération fonctionne mieux lorsque les provinces et les territoires ont des ressources adéquates et de l'autonomie, les premiers ministres ont demandé au gouvernement fédéral de respecter la compétence et l'autorité provinciales et territoriales.

Capacité fiscale provinciale après la péréquation, 2020-2021



Remarque : La péréquation comprend les paiements versés au titre de l'accord sur les ressources extracôticières et de la garantie des avantages cumulatifs.

Sources : Finances Canada et Statistique Canada

STRATÉGIE MANITOBAINE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

STRATÉGIE MANITOBAINE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

INTRODUCTION	69
STRATÉGIE MANITOBAINE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ	71
SECTEURS PRIORITAIRES ET RÉSUMÉ DES MESURES DU GOUVERNEMENT	72
Investir dans la prospérité future du Manitoba en soutenant les enfants et les jeunes	72
Travailler ensemble pour améliorer la santé et le niveau de vie	74
Promouvoir l'inclusion économique par l'emploi, l'éducation et la formation	78
Faciliter les partenariats et soutenir les organismes communautaires.....	80
Renforcer la prestation de services axés sur les clients	80
Apporter des changements positifs par l'innovation sociale	82
INDICATEURS DE PROGRÈS	84

INTRODUCTION

Le Budget 2020 prévoit des investissements pour améliorer la vie de tous les Manitobains, y compris ceux qui ont le plus besoin de soutien. En 2020, les initiatives fondamentales comprennent des investissements dans la santé mentale, la lutte contre les dépendances, l'élaboration d'un nouveau programme de soutien du revenu des personnes handicapées et la deuxième obligation à impact social du Manitoba.

Le gouvernement du Manitoba répond aux besoins des collectivités locales, y compris en ce qui concerne la création d'emploi, la réduction des impôts et le soutien des organismes communautaires. Les investissements ont des répercussions positives pour la grande majorité des Manitobains. Les plus récentes données sur le faible revenu (2018) montrent que le taux de pauvreté parmi les Manitobains est de 9,3 %, une réduction de 22,5 % comparativement à l'année de référence 2015. Les répercussions ont été encore plus significatives chez les enfants. Le taux de faible revenu était de 11,3 % parmi les enfants en 2018, une baisse de 31,1 %, par rapport au taux de 2015. Des renseignements détaillés sur le faible revenu sont indiqués dans le tableau ci-dessous, notamment un aperçu des résultats du Manitoba comparativement aux autres provinces, et des comparaisons de données des dernières années.

Le gouvernement du Manitoba est déterminé à produire des rapports en toute transparence concernant ses progrès. Le tableau de bord équilibré du Manitoba comprend de grands secteurs prioritaires qui favorisent l'atteinte de meilleurs résultats pour les Manitobains. Trois indicateurs de réduction de la pauvreté du Manitoba sont pris en compte dans les mesures du tableau de bord équilibré du Manitoba, notamment celles qui suivent :

- (1) Mesure de la pauvreté chez les enfants fondée sur un panier de consommation (seuil officiel de la pauvreté au Canada)
- (2) Taux d'emploi du Manitoba
- (3) Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires au Manitoba

L'inclusion de ces trois indicateurs de réduction de la pauvreté renforce l'engagement du gouvernement à favoriser la réduction de la pauvreté et une meilleure qualité de vie pour les Manitobains.

Le gouvernement du Manitoba est déterminé à poursuivre les progrès en 2020-2021 et à donner aux particuliers et aux familles l'accès à un meilleur avenir.

Faible revenu au Manitoba, 2008, 2015-2018,
Statistique Canada, Mesure du panier de consommation¹

							Variation en pourcentage	
		2008	2015	2016	2017	2018	2015 à 2018	2017 à 2018
Tous les Manitobains	Taux, pourcentage	11,1	12,0	9,4	8,7	9,3	-22,5 %	6,9 %
	Rang (1 étant le meilleur)	2	4	4	2	7		
	Nombre	124 000	146 000	115 000	108 000	117 000		
Enfants	Taux, pourcentage	14,7	16,4	11,9	9,5	11,3	-31,1 %	18,9 %
	Rang (1 étant le meilleur)	3	10	5	4	8		
	Nombre	37 000	43 000	32 000	26 000	31 000		
Personnes vivant dans des familles monoparentales	Taux, pourcentage	29,0	41,3	36,9	23,3	26,1	-36,8 %	12,0 %
	Rang (1 étant le meilleur)	2	7	8	5	8		
	Nombre	22 000	22 000	22 000	16 000	15 000		
Personnes vivant dans les familles dirigées par des jeunes²	Taux, pourcentage	35,7	30,6	35,9	29,1	pas encore disponible	pas encore disponible	pas encore disponible
	Rang (1 étant le meilleur)	3	1	6	2			
	Nombre	16 000	17 000	18 000	14 000			
Personnes seules (45 à 64 ans)	Taux, pourcentage	27,9	30,6	31,0	29,3	pas encore disponible	pas encore disponible	pas encore disponible
	Rang (1 étant le meilleur)	2	3	3	5			
	Nombre	13 000	16 000	15 000	15 000			
Personnes autochtones (à l'extérieur des réserves)	Taux, pourcentage	16,5	21,6	23,2	16,9	pas encore disponible	pas encore disponible	pas encore disponible
	Rang (1 étant le meilleur)	4	4	8	4			
	Nombre	15 000	24 000	23 000	16 000			
Personnes handicapées	Taux, pourcentage	11,4	16,7	13,2	12,4	pas encore disponible	pas encore disponible	pas encore disponible
	Rang (1 étant le meilleur)	2	3	3	2			
	Nombre	31 000	42 000	35 000	34 000			
Aînés	Taux, pourcentage	3,5	4,8	2,5	3,8	3,3	-31,3 %	-13,2 %
	Rang (1 étant le meilleur)	2	3	1	6	6		
	Nombre	F	9 000	5 000	7 000	7 000		

¹ En février 2019, Statistique Canada a changé la méthodologie de la mesure du panier de consommation (MPC) avec la publication de la série de MPC de l'année de base 2008. Par conséquent, les données de 2008 diffèrent des données indiquées précédemment. Les données sur tous les Manitobains, les personnes dans des familles monoparentales, les enfants et les aînés proviennent des données publiées par Statistique Canada. Les données sur les personnes vivant dans les familles dirigées par des jeunes, les personnes seules (45 à 64 ans), les personnes autochtones (à l'extérieur des réserves) et les personnes handicapées proviennent des données sur mesure de Statistique Canada.

² Le principal soutien économique est âgé de 24 ans ou moins.

F : Les données ne sont pas assez fiables pour être publiées.

STRATÉGIE MANITOBAINE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Le Budget 2020 s'harmonise aux priorités et aux objectifs du document *S'engager vers un avenir meilleur : Stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté*. Publiée le 4 mars 2019, la stratégie du gouvernement est une approche pangouvernementale pour remédier aux multiples dimensions de la pauvreté. De vastes consultations auprès des Manitobains, y compris ceux qui vivent dans la pauvreté, ont aidé à jeter les bases de la Stratégie. Les six secteurs prioritaires qui continuent d'orienter les actions du gouvernement sont les suivants :

1. investir dans la prospérité future du Manitoba en soutenant les enfants et les jeunes;
2. travailler ensemble pour améliorer la santé et le niveau de vie;
3. promouvoir l'inclusion économique par l'emploi, l'éducation et la formation;
4. faciliter les partenariats et soutenir les organismes communautaires;
5. renforcer la prestation de services axés sur les clients;
6. apporter des changements positifs par l'innovation sociale.

Le document budgétaire sur la réduction de la pauvreté de 2020-2021 souligne les initiatives et les investissements qui soutiennent les secteurs prioritaires de *S'engager vers un avenir meilleur*.

Par-dessus tout, les Manitobains veulent voir des résultats découlant d'une stratégie de réduction de la pauvreté. Dans cette optique, le gouvernement du Manitoba s'est engagé, comme objectif, à réduire de 25 % le nombre d'enfants qui vivent dans un ménage à faible revenu d'ici 2025, par rapport à l'année de référence 2015. L'objectif sera mesuré à l'aide du seuil officiel de la pauvreté au Canada, également connue sous le nom de Mesure du panier de consommation de Statistique Canada.

Les Manitobains ont de quoi être vraiment fiers quant aux progrès réalisés. Le taux de pauvreté des enfants était de 11,8 % en 2018. Il s'agit d'une amélioration de 31,1 % par rapport à 2015, ce qui signifie que l'objectif du Manitoba en matière de pauvreté est en voie d'être atteint. Le défi à venir sera de maintenir un taux de pauvreté des enfants plus bas au fil du temps. Les tableaux de bord équilibrés du Manitoba comportent un objectif plus audacieux consistant à obtenir un taux de pauvreté des enfants qui est meilleur (plus bas) que celui de 2017, soit 9,5 %. De plus, le document *S'engager vers un avenir meilleur* met l'accent sur le fait que l'engagement envers la réduction de la pauvreté ne prend pas fin une fois les objectifs atteints. L'ambition à long terme du gouvernement du Manitoba est d'éradiquer la pauvreté dans toute la province.

SECTEURS PRIORITAIRES ET RÉSUMÉ DES MESURES DU GOUVERNEMENT

Investir dans la prospérité future du Manitoba en soutenant les enfants et les jeunes

Investir dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Le gouvernement du Manitoba continue d'investir dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants afin d'offrir aux parents des services de garde de qualité, accessibles et abordables. Un système efficace d'apprentissage et de garde des jeunes enfants contribue à réduire la pauvreté en aidant les parents à intégrer le marché du travail ou à y demeurer, tout en favorisant des résultats positifs en matière d'éducation et de développement des enfants au Manitoba.

Le Manitoba a entrepris un examen complet du modèle de financement de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, avec pour objectif de moderniser la façon dont la garde d'enfants est offerte et financée dans notre province. De nouvelles approches, y compris une indemnité transférable de garde d'enfants et un crédit d'impôt pour le développement des garderies, offriront aux familles plus de choix et de souplesse pour accéder à un éventail plus large d'options.

En 2020-2021, le Manitoba investira 1,5 million de dollars supplémentaires afin d'offrir des subventions de fonctionnement à :

- quatre projets d'immobilisations liés aux services de garde en milieu scolaire, ce qui représente 286 nouvelles places;
- deux projets d'immobilisations communautaires liés aux services de garde, ce qui représente 122 nouvelles places.

Des subventions de fonctionnement totales de 95 000 \$ seront accordées pour 50 nouvelles places en garderie à domicile autorisée, qui devraient ouvrir en 2020-2021.

Une dotation novatrice de 11,5 millions de dollars est établie pour soutenir la viabilité continue de plus de 1 100 garderies du Manitoba. Le nouveau Fonds en fiducie pour la viabilité des garderies vise à aider les exploitants de garderie de toute la province à relever différents défis, qu'il s'agisse de réparations mineures, de l'entretien des garderies vieillissantes, ou de nouveau matériel permettant d'améliorer les occasions d'apprentissage. Des demandes peuvent également être présentées dans le cas d'un déficit ponctuel ou d'un besoin de financement d'urgence pour les exploitants qui fournissent des plans rigoureux de gestion financière, mais qui ont besoin d'un petit coup de main pour se remettre sur pied. Le fonds vise également à soutenir les méthodes novatrices de garde d'enfants et les initiatives ou les projets pour améliorer l'accessibilité, par exemple, les projets pilotes qui étendent ou changent les heures afin de répondre aux besoins de la main-d'œuvre moderne.

Le gouvernement du Manitoba a financé plus de 2 270 nouvelles places en garderie depuis 2016, et prévoit qu'environ 1 600 places supplémentaires seront créées d'ici la fin de l'exercice de 2019-2020. En 2019-2020, le gouvernement du Manitoba a prévu plus de 177 millions de dollars dans son budget en aide financière et en subventions pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Crédit d'impôt pour le développement des garderies

Un plus grand accès aux services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants soutient le développement économique et réduit les obstacles à la participation de la main-d'œuvre. En 2020-2021, le Manitoba investira une somme additionnelle de 4,74 millions de dollars sur cinq ans pour accroître le nombre de places en garderie qu'il est possible de créer en vertu du crédit d'impôt pour le développement des garderies. L'augmentation permet aux entreprises de donner accès à de nouvelles places en garderies autorisées pour soutenir leurs employés et les collectivités environnantes. Cela pourrait donner lieu à 474 places au cours des prochaines années.

Thrival Kits™

Dans le cadre d'une approche pangouvernementale exhaustive pour améliorer les programmes de santé mentale et de lutte contre les dépendances, le gouvernement du Manitoba investit 160 000 \$ en 2019-2020 et 580 000 \$ en 2020-2021 pour accroître la distribution de Thrival Kits™ aux élèves de la 4e à la 6e année de la province. Les Thrival Kits™ sont actuellement distribués par le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba et l'Association canadienne pour la santé mentale, en vertu d'un projet pilote dans certaines écoles du Manitoba. Les Thrival Kits™ constituent un programme de promotion et de mieux-être mental, qui intègre des pratiques fondées sur des données probantes. Les élèves reçoivent leur propre trousse. On leur présente des thèmes et des activités toute l'année, qui sont dirigés par leur enseignant.

Cet investissement s'harmonise avec les recommandations formulées dans le rapport de VIRGO sur la santé mentale et la lutte contre les dépendances et par le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba.

Soutien financier des étudiants de niveau postsecondaire

Le gouvernement du Manitoba, au moyen de l'Aide aux étudiants du Manitoba, fournit des services de première ligne aux étudiants de niveau postsecondaire du Manitoba qui ont besoin de soutien financier. Les étudiants qui présentent une demande d'aide financière à l'Aide aux étudiants du Manitoba sont évalués tant pour le Programme canadien de prêts aux étudiants et que pour différents programmes d'aide aux étudiants du Manitoba, comme des prêts, des subventions et des bourses. Au cours des dernières années, plus d'étudiants ont pris part à des programmes d'apprentissage postsecondaire et ont profité du soutien financier des fonds publics. Pour soutenir plus d'étudiants dans le besoin, le gouvernement du Manitoba met à leur disposition 55,4 millions de dollars en prêts étudiants en 2020-2021, soit une augmentation de 5,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. En plus des prêts, le gouvernement du Manitoba donne également accès à 27,3 millions de dollars en bourses au moyen de la Bourse du Manitoba et de l'Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba en 2020-2021. Cela représente une augmentation de 5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

La Bourse du Manitoba est une subvention immédiate pour les étudiants qui sont financièrement désavantagés, visant à leur permettre de poursuivre leurs études. Les étudiants à faible revenu sont admissibles à du soutien supplémentaire au moyen de la Bourse du Manitoba.

L'Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba est un autre moyen financier que le gouvernement utilise pour soutenir la réussite des étudiants. L'Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba encourage les dons privés pour les bourses d'études et d'entretien en fournissant des fonds de contrepartie du gouvernement dans une proportion de 2 pour 1 (privé à public) afin que les étudiants qui ont des besoins financiers puissent accéder à l'éducation postsecondaire. En 2020-2021, le gouvernement du Manitoba fournira 3,25 millions de dollars de plus à l'Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba, ce qui augmentera la contribution provinciale annuelle à 10 millions de dollars. Ainsi, les étudiants auront accès à 30 millions de dollars lorsque la somme sera combinée à l'investissement du secteur privé.

Travailler ensemble pour améliorer la santé et le niveau de vie

Améliorer les résultats de santé

Soutien pour la santé mentale et la lutte contre les dépendances

Au début de 2019, le Manitoba et le Canada ont signé un accord de financement bilatéral offrant des fonds fédéraux ciblés pour la mise en œuvre de nouvelles initiatives ou l'amélioration d'initiatives existantes qui soutiennent les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances au Manitoba. Le gouvernement du Manitoba a adopté une approche pangouvernementale pour aborder cette question, reconnaissant que des services de soutien sont nécessaires pour tous les Manitobains. Un investissement substantiel pour des programmes nouveaux et améliorés a été rendu accessible, dont l'injection de 25 millions de dollars supplémentaires au cours des trois derniers mois de 2019. Le présent document budgétaire comprend des renseignements sur les programmes de santé mentale et de lutte contre les dépendances et sur le financement connexe pour l'exercice 2020-2021.

Améliorer les services d'intervention du programme Secours-rue à Thompson

Le gouvernement du Manitoba investit 225 000 \$ en 2019-2020 et 900 000 \$ en 2020-2021 pour améliorer les programmes de Secours-rue à Thompson et renforcer le pôle de mobilisation communautaire.

Secours-rue fait partie de Tracia's Trust, la stratégie du gouvernement du Manitoba pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes. Le programme Secours-rue compte actuellement une équipe de Winnipeg composée de représentants de la protection de l'enfance, de la police et d'organismes non gouvernementaux qui travaillent ensemble pour éviter que des enfants et des jeunes deviennent des victimes de violence en raison du commerce du sexe.

Comme première étape, la Province a mené une consultation communautaire à la fin de 2019 et travaillera avec les intervenants communautaires pour établir un modèle particulier pour Thompson. Le nouveau programme intégrera également les programmes actuels d'intervention mobile et de lutte contre les dépendances et inclura la santé mentale, ainsi que du soutien spirituel et du soutien aux aînés.

En plus de Tracia's Trust, cette initiative se conforme également aux recommandations du rapport de VIRGO sur la santé mentale et la lutte contre les dépendances.

Améliorer les services de santé mentale, de lutte contre les dépendances et la consommation d'alcool ou de drogues pour Secours-rue à Winnipeg

Afin d'aider à répondre aux besoins croissants pour un accès intégré aux services de santé mentale, de lutte contre les dépendances et la consommation d'alcool ou de drogues auprès des jeunes qui ont des besoins complexes relevant de plusieurs systèmes, la Province investit 88 200 \$ en 2019-2020 et 268 900 \$ en 2020-2021, pour le Manitoba Adolescent Treatment Centre (MATC) qui travaillera en collaboration avec Secours-rue. Des fonds supplémentaires sont également fournis pour financer un poste de soutien spirituel. Ces postes seront incorporés dans l'équipe d'intervention Secours-rue actuelle et les titulaires travailleront directement avec les jeunes exploités sexuellement. Les forces combinées de ces organismes, qui offrent des services de santé mentale et de lutte contre les dépendances et qui interviennent en cas de crises, permettront d'aider à protéger les enfants et les jeunes.

Le financement de Secours-rue donne suite aux recommandations faites par le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba, c'est-à-dire l'expansion des services de Secours-rue à Winnipeg. Il donne également suite aux recommandations du rapport de VIRGO, notamment celles liées à l'augmentation des capacités au moyen de services d'intervention communautaire étendus, à l'accroissement significatif de la capacité des services de santé mentale et de lutte contre les dépendances pour les enfants et les jeunes, et au financement pour l'augmentation des services destinés aux enfants et aux jeunes. L'investissement s'harmonise également avec les conclusions clés du rapport de recherche publié dans le cadre de la stratégie Tracia's Trust.

Initiative d'alimentation saine dans le Nord

L'Initiative d'alimentation saine dans le Nord, un programme du gouvernement du Manitoba, soutient les projets locaux et régionaux qui contribuent au développement de systèmes alimentaires sains et appropriés sur le plan culturel, tout en améliorant la santé et le bien-être des Manitobains. Les objectifs de l'Initiative d'alimentation saine dans le Nord consistent à améliorer l'accès durable à des aliments sains et appropriés sur le plan culturel dans le Nord du Manitoba et à renforcer le développement mené par la collectivité en augmentant la sécurité alimentaire.

Même si l'initiative actuelle a eu une incidence positive dans de nombreuses collectivités, les problèmes liés à l'insécurité alimentaire dans les collectivités éloignées et celles du Nord persistent et nécessitent des efforts concertés qui permettront de favoriser la création de programmes plus rigoureux et d'obtenir de meilleurs résultats. Dans le cadre du budget actuel du programme de 1,2 million de dollars, le Budget 2020 réaffecte un total de 662 000 \$ pour renforcer la prestation actuelle de services communautaires et favoriser l'étude d'initiatives visant la création de solutions uniques par rapport à l'insécurité alimentaire dans le Nord. Ces solutions seront le résultat de collaborations avec les intervenants, les collectivités et les Manitobains dans le Nord. Ce financement renforcera également le travail de collaboration à l'échelon national, de façon à intensifier les efforts de réconciliation par le soutien des systèmes alimentaires autochtones et le transfert de connaissances intergénérationnelles.

Améliorer le niveau de vie au Manitoba

Nouveau soutien du revenu pour les personnes handicapées

En 2020-2021, le gouvernement du Manitoba continuera de travailler à l'élaboration d'un programme de soutien du revenu pour les personnes ayant un handicap grave et prolongé. Ce nouveau programme sera distinct du Programme d'aide à l'emploi et au revenu. En 2019-2020, un premier processus de consultation a été mené à bien, dans le cadre duquel les intervenants ont été invités à donner des commentaires pour éclairer la conception du nouveau programme. Plus de 140 Manitobains ont participé à cinq séances de consultation en personne, et plus de 400 réponses ont été reçues à la suite d'un sondage en ligne. Ces renseignements et la collaboration continue avec les intervenants et les personnes handicapées permettront d'orienter l'élaboration du programme, avec l'objectif principal d'améliorer la qualité de vie et les services des Manitobains qui ont un handicap grave et prolongé.

Rendre le logement abordable – Allocation pour le loyer

Le gouvernement du Manitoba reconnaît que des logements sûrs et abordables aident à améliorer la vie et la santé des Manitobains à faible revenu. L'allocation pour le loyer est une prestation de logement transférable pour les Manitobains à faible revenu qui reçoivent de l'aide à l'emploi et au revenu et qui ont des frais de logement, ou qui louent sur le marché privé et ne reçoivent pas de prestations d'aide à l'emploi et au revenu. L'allocation pour le loyer vise à faire en sorte que les ménages qui louent sur le marché privé ne consacrent pas plus de 30 % de leur revenu pour des coûts raisonnables du loyer des services publics. Les coûts raisonnables du loyer et des services publics correspondent à 75 % du loyer médian du marché établi au moyen d'enquêtes sur le marché locatif menées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

En 2020, les taux de l'allocation pour le loyer seront de nouveau augmentés pour maintenir l'indexation de 75 % du loyer médian du marché. Le Budget 2020 prévoit une augmentation de 7,9 millions de dollars de l'allocation pour le loyer. Il s'agit de financer les prestations et l'indexation annuelle à 75 % du loyer médian du marché. L'allocation pour le loyer vient en aide à environ 27 500 ménages qui résident sur le marché privé et qui reçoivent de l'aide à l'emploi et au revenu (une augmentation approximative de 5 500 ménages depuis mars 2016). L'allocation pour le loyer vient également en aide à environ 7 700 ménages qui ne reçoivent pas d'aide à l'emploi et au revenu (une augmentation approximative de 2 950 ménages depuis mars 2016) et qui louent sur le marché privé.

Augmenter le revenu familial – Montant personnel de base et tranches d'imposition du revenu des particuliers

Le montant personnel de base est un crédit d'impôt non remboursable que chaque résident du Manitoba a le droit de réclamer dans sa déclaration de revenus. En 2017, le gouvernement a imposé par la loi l'indexation du montant personnel de base et des tranches d'imposition du revenu des particuliers sur le taux d'inflation. Le montant personnel de base passera de 9 626 \$ pour l'année d'imposition 2019 à 9 838 \$ en 2020. Depuis 2016, le montant personnel de base est passé de 9 134 \$ à 9 838 \$, soit une hausse de 704 \$.

En 2019, l'indexation du montant personnel de base a permis de retirer environ 3 800 Manitobains du rôle d'imposition et de faire économiser à tous les résidents plus de 18,4 millions de dollars. En 2020, l'indexation retirera 3 300 Manitobains de plus du rôle d'imposition pour des économies annuelles supplémentaires de 16,2 millions de dollars pour tous les résidents.

Ces économies continueront de croître au rythme de la croissance de l'indice des prix à la consommation, ce qui signifie que les contribuables manitobains peuvent conserver une plus grande part de leur revenu.

Réductions du taux de la taxe sur les ventes au détail et mesures d'exonération

Dans le Budget 2020, notre gouvernement réduira encore le taux de la taxe sur les ventes au détail, le faisant passer de 7 à 6 % le 1^{er} juillet 2020.

Les réductions du taux de la taxe sur les ventes au détail introduites dans le Budget 2019 et le Budget 2020 représentent une réduction de 25 % du taux de la taxe sur les ventes au détail sur deux ans, ce qui permet à tous les Manitobains d'en profiter.

Des mesures supplémentaires concernant la taxe sur les ventes au détail sont mises en œuvre pendant notre mandat. Le 1^{er} janvier 2020, notre gouvernement a éliminé la taxe de vente sur la préparation des testaments et le 1^{er} octobre 2020, il éliminera la taxe de vente sur la préparation de la déclaration de revenu des particuliers. Ainsi, les déclarations de revenu des particuliers de l'année d'imposition 2020 seront exonérées de la taxe de vente. De futures mesures comprennent l'élimination de la taxe de vente sur les services personnels et l'assurance habitation.

Élimination de la taxe sur les droits d'homologation

Le gouvernement du Manitoba est heureux d'éliminer le paiement de tous droits d'homologation sur les demandes faites auprès de la Cour du Banc de la Reine à compter du 1^{er} juillet concernant l'homologation de la succession d'une personne décédée.

L'indexation du montant personnel de base, qui a commencé en 2017, a retiré 11 000 Manitobains à faible revenu du rôle d'imposition à partir de cette année d'imposition.

Montant personnel de base et Manitobains retirés du rôle d'imposition, 2017-2022^p, province du Manitoba

Année d'imposition	Montant personnel de base	Manitobains retirés du rôle d'imposition (sur 12 mois)	Manitobains retirés du rôle d'imposition (cumulatif)
2017	9 271 \$	2 150	2 150
2018	9 382 \$	1 750	3 900
2019	9 626 \$	3 800	7 700
2020	9 838 \$	3 300	11 000
2021	9 986 ^p \$	2 300	13 300
2022	10 196 ^p \$	3 250	16 550

p – Prévisions, montants susceptibles de changer

Promouvoir l'inclusion économique par l'emploi, l'éducation et la formation

Stratégie de croissance économique et plan de création de 40 000 emplois

En décembre 2018, le Manitoba a lancé un nouveau Plan d'action pour la croissance économique qui envisage une plus grande coordination entre le gouvernement et le secteur privé afin de donner plus de souplesse à la prise de décisions en matière de développement économique. Un élément essentiel du Plan d'action pour la croissance économique est de s'assurer que la main-d'œuvre du Manitoba a les compétences requises pour soutenir l'expansion de l'industrie et la croissance économique. Le Plan d'action pour la croissance économique s'est intensifié avec le lancement du Plan de création d'emplois du Manitoba. L'ambitieux plan permettra la création de 40 000 emplois au Manitoba au cours des quatre prochaines années grâce à la collaboration entre les ministères, les partenaires d'Équipe Manitoba et le secteur privé.

Le Plan de création d'emplois du Manitoba est étroitement lié au Plan d'action pour la croissance économique et vise à améliorer les partenariats et la collaboration avec les municipalités et les collectivités autochtones. Il vise à miser sur nos forces dans des secteurs clés afin de faire croître le commerce, l'investissement et la création d'emploi, tout en veillant à ce que les politiques dans des domaines tels que la délivrance de permis, l'investissement dans l'infrastructure et la réforme réglementaire soient en adéquation avec le Plan d'action pour la croissance économique.

Soutenir l'emploi – Ententes de transfert relatives au marché du travail

Le gouvernement du Manitoba augmente l'investissement pour l'offre de programmes et de services d'emploi de plus de 5 millions de dollars en 2020-2021. Cette augmentation appuie un budget total d'environ 91,5 millions de dollars pour les travailleurs sans emploi ou sous-employés, grâce à des programmes et des services financés en vertu de deux ententes de transfert relatives au marché du travail entre les gouvernements fédéral et provincial. Un vaste éventail de programmes et de services sont offerts aux apprenants adultes, aux travailleurs sans emploi, aux personnes handicapées, aux employeurs et aux industries pour les travailleurs actuels et les nouveaux venus sur le marché du travail, ainsi que des programmes pour les étudiants et les jeunes qui font la transition vers le marché du travail. Ce financement soutiendra également les efforts de collaboration du ministère des Familles et du ministère du Développement économique et de la Formation, pour aider les prestataires d'aide à l'emploi et au revenu à obtenir les connaissances dont ils ont besoin pour obtenir un bon emploi et devenir financièrement indépendants.

Soutenir l'emploi des jeunes

Le gouvernement du Manitoba fournit une vaste gamme de services d'emploi pour aider les jeunes à surmonter les obstacles et à réussir sur le marché du travail. Les jeunes de moins de 30 ans représentent environ 50 % des personnes qui participent à des programmes et des services financés en vertu des ententes de transfert relatives au marché du travail. Le gouvernement du Manitoba consacre 6 millions de dollars supplémentaires en 2020-2021 aux programmes d'emploi des jeunes pour aborder les principaux facteurs déterminants de la pauvreté, y compris le faible niveau de littératie et de numératie, la santé mentale, la lutte contre les dépendances, et le désengagement envers l'emploi et l'éducation. Les programmes sont offerts pour aider les jeunes qui sont pris en charge ou l'ont été, les jeunes Autochtones, les jeunes nouveaux arrivants et les jeunes à risque de se retrouver dans le système judiciaire.

Le gouvernement du Manitoba a augmenté le financement à 900 000 \$ pour renforcer les services et le soutien offerts aux jeunes qui sont pris en charge ou l'ont été, au moyen du programme de Futures Forward. Futures Forward soutient les jeunes dans leur transition du système de protection de l'enfance vers l'indépendance.

Emplois sur Market, Emplois sur la 9

Emplois sur Market et Emplois sur la 9 aident les personnes qui sont prestataires de l'aide à l'emploi et au revenu à se préparer pour le marché du travail et à trouver un emploi. Le personnel de l'aide à l'emploi et au revenu, au moyen d'une pratique fondée sur l'évaluation, offre des soutiens d'intervention rapide aux participants afin de comprendre leurs besoins et d'élaborer des plans personnalisés pour leur permettre d'intégrer ou de réintégrer le marché du travail. Les services sur place à Emplois sur Market et à Emplois sur la 9 comprennent une évaluation continue, du counselling, l'élaboration d'un curriculum vitæ, des possibilités d'emploi, des services de messagerie vocale, des liens avec les ressources communautaires et des liens avec les employeurs. En seulement deux ans, Emplois sur Market à Winnipeg a offert des services à plus de 6 400 personnes, dont environ 3 000 qui sont passées de l'aide à l'emploi et au revenu à l'indépendance. De plus, depuis novembre 2019, Emplois sur la 9 à Brandon a fourni des services à plus de 100 personnes, et plus du quart de ces personnes sont devenues indépendantes.

Aidant communautaire, recrutement et formation

Le gouvernement du Manitoba investit 25 000 \$ en 2019-2020 et 250 000 \$ en 2020-2021 pour recruter, former et employer des « aidants communautaires » afin de fournir des services destinés à réduire le risque de prises en charge par les Services à l'enfant et à la famille ou de ruptures de placement.

Le nouveau programme de prévention primaire jumelle des travailleurs de soutien communautaire avec des familles et des fournisseurs de soins habitant dans le noyau central de Winnipeg qui font face à des difficultés pouvant mener à une séparation familiale. Ces travailleurs, appelés aidants communautaires, renforceront la stabilité et le bien-être des familles vulnérables en établissant avec elles des liens de confiance en dehors du système officiel. Grâce aux liens établis, les fournisseurs de soins se sentiront soutenus, valorisés et habilités à accéder aux services supplémentaires mis à leur disposition en cas de besoin.

Par l'entremise d'une planification familiale facilitée, d'un counselling en cas de crise à domicile et d'exercices de renforcement des compétences, les aidants communautaires fourniront aux enfants et aux fournisseurs de soins les outils nécessaires pour qu'ils puissent gérer eux-mêmes leurs difficultés futures, limitant ainsi la participation des Services à l'enfant et à la famille.

Cette initiative se conforme aux recommandations du rapport de VIRGO sur la santé mentale et la lutte contre les dépendances et celles du Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba. Elle s'harmonise également avec l'engagement du Manitoba à transformer le système de protection de l'enfance au Manitoba.

Faciliter les partenariats et soutenir les organismes communautaires

End Homelessness Winnipeg

End Homelessness Winnipeg (EHW) est un organisme établi pour coordonner un système de soutien et de services pour les sans-abri à Winnipeg. Pour maintenir l'élan d'EHW, le gouvernement du Manitoba investit 250 000 \$ en 2020-2021. Ce financement fait partie d'une entente de financement de 750 000 \$ sur trois ans.

Subvention pour la création de collectivités durables

Le Programme de création de collectivités durables peut aider à bâtir des collectivités prospères et durables. Les subventions d'aide versées en partenariat avec d'autres bailleurs de fonds permettront de mobiliser les investissements afin d'offrir une meilleure qualité de vie aux Manitobains. En 2020-2021, le gouvernement du Manitoba attribue 8 millions de dollars à ce programme subventionné. Vous pouvez obtenir plus de renseignements sur le Programme de création de collectivités durables et sur d'autres subventions gouvernementales en consultant le site Subventions du Manitoba en ligne à l'adresse www.manitoba.ca/grants/index.fr.html.

Soutenir les victimes de violence familiale

Le Secrétariat à la condition féminine du Manitoba continue de soutenir les victimes de violence familiale. Annuellement, 33 organismes reçoivent du financement par l'intermédiaire du Programme de prévention de la violence familiale pour offrir divers services d'intervention aux femmes, aux hommes et aux personnes vulnérables, ainsi qu'à leurs enfants.

En 2019, The West Central Women's Resource Centre est devenu un organisme financé du programme. Ce financement permettra de veiller à ce que les femmes dans l'un des quartiers les plus vulnérables de Winnipeg continuent de recevoir du soutien alors qu'elles se remettent d'actes de violence familiale. En 2020, un autre organisme du Programme de prévention de la violence familiale, le Wahbung Abinoonjiag Inc., a été sélectionné pour mener un réseau de neuf autres organismes communautaires afin d'améliorer les possibilités de logement pour les femmes et les enfants qui ont vécu de la violence familiale. L'organisme Wahbung travaillera étroitement avec les refuges pour les victimes de violence familiale, les programmes de seconde étape, les centres de ressources pour femmes et les autres organismes communautaires pour s'assurer de l'accès à un logement social approprié pour les femmes et les enfants victimes de violence familiale.

Renforcer la prestation de services axés sur les clients

Stratégie de réconciliation

À la suite de la publication du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation, le gouvernement du Manitoba a ratifié à l'unanimité la Loi sur la réconciliation, qui est entrée en vigueur le 15 mars 2016. La Loi sur la réconciliation a été la première du genre au Canada.

En vertu de la Loi, la réconciliation doit être guidée par les principes de respect, de collaboration, de compréhension et d'action.

La Loi exige du gouvernement qu'il favorise la réconciliation, tout en suivant les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation ainsi que les principes établis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Les nations et les peuples autochtones, et tous les secteurs de la société, collaborent pour élaborer un chemin stratégique vers la réconciliation. Ces efforts de collaboration s'appuieront sur les activités actuelles et guideront l'élaboration d'une stratégie de réconciliation pour la province. En 2020-2021, 500 000 \$ sont affectés au soutien de la mise en œuvre de la Stratégie de réconciliation du Manitoba.

Ce financement s'harmonise avec les engagements de la Province de faire progresser la réconciliation au Manitoba. Ces engagements sont, notamment, les suivants :

- travailler de manière positive et respectueuse avec les collectivités autochtones et du Nord;
- soutenir la réconciliation dans l'ensemble du gouvernement;
- faire progresser la réconciliation à l'aide d'une approche fondée sur des principes qui favorisera les possibilités de croissance économique et la participation complète des collectivités autochtones.

Fonds des initiatives autochtones et du Nord

Le Programme de subvention des initiatives autochtones et du Nord fournit du financement pour les projets et les initiatives dirigés par des organismes et des collectivités autochtones et non autochtones, qui favorisent l'adoption de nouvelles démarches novatrices visant à faire progresser la réconciliation dans la province. Le gouvernement du Manitoba fournira jusqu'à 25 000 \$ pour les projets d'un an admissibles à l'aide du Fonds des initiatives autochtones et du Nord. Le Fonds met particulièrement l'accent sur les projets stratégiques qui font progresser la croissance économique, notamment ceux qui soutiennent des initiatives relatives à la création d'emploi et à l'éducation dans la province.

Neecheewam

Le gouvernement du Manitoba investit 800 000 \$ en 2019-2020 et 1,5 million de dollars en 2020-2021 pour permettre à Neecheewam Inc. d'agrandir son installation de Winnipeg et d'améliorer l'accès aux services de guérison, de soins et de traitement dirigés par les Autochtones pour les jeunes exploités sexuellement. Neecheewam administre le Strong Hearted Buffalo Women Crisis Stabilization Unit, un programme d'intervention en situation de crise de quatre lits pour les jeunes femmes et transgenres qui courent un risque élevé d'exploitation sexuelle. Grâce aux nouveaux fonds provinciaux, Neecheewam Inc. réalisera des rénovations afin de mettre à l'essai un agrandissement de quatre lits à plus long terme de son établissement de traitement.

Le financement de Neecheewam donne suite aux recommandations du rapport de VIRGO sur la santé mentale et la lutte contre les dépendances, y compris :

- établir des traitements culturellement pertinents pour les jeunes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de consommation d'alcool ou de drogues;
- augmenter la capacité à l'aide de services élargis d'intervention communautaire;

- améliorer de façon significative la capacité des services de santé mentale et de la lutte contre les dépendances pour les enfants et les jeunes;
- financer l'accroissement des services pour les enfants et les jeunes.

L'investissement s'harmonise également avec les conclusions clés du rapport de recherche publié dans le cadre de la stratégie Tracia's Trust.

Équipe d'intervention pour lutter contre les dépendances à l'intention des Métis

En collaboration avec la Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis, le gouvernement du Manitoba s'apprête à déployer un nouveau projet pilote grâce auquel les familles dont les enfants risquent d'être appréhendés pourront bénéficier de services en matière de santé mentale et de dépendances. Ce projet pilote de trois ans en partenariat avec la Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis comprendra un investissement de 1,9 million de dollars sur trois ans (400 000 \$ investis en 2019-2020 et 750 000 \$ au cours de chacune des deux années suivantes, 2020-2021 et 2021-2022). Une équipe, composée d'un travailleur en service social individualisé, d'un mentor de famille et de travailleurs en santé mentale et en dépendances, offrira du soutien aux familles dont les parents sont aux prises avec des problèmes de consommation d'alcool ou de drogues, afin d'éviter que les enfants soient pris en charge. Les familles auront accès aux services rapidement et seront aiguillées vers diverses ressources communautaires. Le projet, appelé Community Addictions Response Team (CART), aura également des liens avec les programmes culturels.

Cette initiative tient compte des recommandations faites dans divers rapports, comme le rapport de VIRGO sur la santé mentale et la lutte contre les dépendances, le rapport du groupe de travail sur les drogues illicites et le rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Elle prend également en considération les recommandations formulées par la Régie des Métis et ses organismes pour rendre compte des besoins communautaires et culturels.

Apporter des changements positifs par l'innovation sociale

Le Bureau de l'innovation sociale du Manitoba est un nouveau centre favorisant l'innovation sociale dans l'ensemble du gouvernement. Son objectif est d'entreprendre des projets avec des organismes et d'élaborer des solutions créatives aux enjeux sociaux. Le Bureau encouragera la création d'outils d'innovation sociale, y compris les obligations à impact social, l'approvisionnement social et les entreprises à vocation sociale au moyen d'investissement des partenaires communautaires. L'objectif est de créer des partenariats efficaces afin d'améliorer la vie des Manitobains.

Obligations à impact social

En avril 2020, le gouvernement du Manitoba lance une nouvelle obligation à impact social en partenariat avec Pharmacists Manitoba, afin d'aider les gens à cesser de fumer. En vertu de cette obligation à impact social, Shoppers Drug Mart investira 2 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour financer des activités concernant le renoncement au tabac, dont du counselling et des thérapies de remplacement de la nicotine.

L'objectif de l'obligation est d'inscrire sur une période de trois ans au moins 4 500 fumeurs choisis en fonction de leur volonté d'abandonner le tabac, en veillant à ce qu'au moins 12 % d'entre eux cessent de fumer grâce au soutien de l'un des 500 et quelques pharmaciens du Manitoba ayant suivi une formation sur le renoncement au tabac. En

augmentant le nombre de Manitobains ayant cessé de fumer, on pourrait faire économiser à la province plus d'un million de dollars par an en dépenses de santé.

Une obligation à impact social est un instrument de politique sociale novateur qui réunit le gouvernement, le secteur privé, les organismes sans but lucratif et d'autres intervenants pour créer des solutions efficaces axées sur la prévention. Les programmes sont d'abord financés par le secteur privé, qui est remboursé si les avantages sociaux escomptés sont réalisés. Les obligations à impact social permettent au gouvernement d'essayer des solutions plus novatrices moyennant des risques financiers réduits, avec l'objectif ultime d'offrir de meilleurs résultats aux Manitobains.

Cette obligation à impact social est fondée sur un travail d'innovation précédent. L'an dernier, le gouvernement du Manitoba s'est associé avec la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba et Wiji'idiwag Ikwewag, un fournisseur de services de doulas autochtones, dans le cadre d'un projet pilote de deux ans visant à jumeler des mères autochtones à risque à des doulas pour améliorer la situation des enfants et des familles.

Programme d'accession à la propriété du Manitoba

Le gouvernement du Manitoba s'est engagé à favoriser des occasions novatrices d'accession à la propriété dans les collectivités et le secteur privé. En 2020-2021, 2 millions de dollars sont affectés pour fournir des fonds d'immobilisation et de l'aide aux acheteurs de maison, afin de favoriser l'acquisition de maisons par des familles à faible ou moyen revenu.

Depuis 2016, le soutien du gouvernement du Manitoba a facilité l'accession à la propriété pour plus de 180 ménages en partenariat avec les municipalités et les organismes sans but lucratif comme Habitat for Humanity et Manitoba Tipi Mitawa, et grâce au Programme d'accession à la propriété rurale de Logement Manitoba.

Services de guérison dirigée par les Autochtones (guérison axée sur la terre)

Le gouvernement du Manitoba investit 24 000 \$ en 2019-2020 et 68 000 \$ en 2020-2021 pour un projet pilote visant à mettre sur pied un service de guérison axé sur la terre grâce à l'organisme Clan Mothers Inc. Cet investissement fournira aux jeunes vulnérables qui travaillent avec Secours-rue l'occasion d'accéder deux fois par mois à des cérémonies et à des enseignements axés sur la terre. Ce projet pilote offre une occasion d'établir des liens culturels et de guérir des blessures physiques, mentales, émotionnelles et spirituelles causées par des traumatismes et des agresseurs.

Cet investissement s'harmonise avec les recommandations du rapport de VIRGO sur la santé mentale et la lutte contre les dépendances, du Tracia's Trust, du Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba, de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Il soutient également le chemin de la réconciliation au Manitoba.

INDICATEURS DE PROGRÈS

La Loi sur la stratégie de réduction de la pauvreté exige que le gouvernement du Manitoba établisse des indicateurs pour mesurer les progrès de la réduction de la pauvreté et de l'accroissement de l'inclusion sociale.

Le document *S'engager vers un avenir meilleur : Stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté* détermine 13 indicateurs de progrès qui sont conformes aux objectifs de la stratégie. Le Manitoba a fait état de ces indicateurs pour la première fois dans le rapport annuel 2018-2019 sur la réduction de la pauvreté, et continuera de communiquer ces données sur une base annuelle. Les indicateurs de réduction de la pauvreté du Manitoba ont été formellement inscrits dans les règlements pris en application de la Loi sur la stratégie de réduction de la pauvreté en mai 2019.